

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Présents

BLANCHET Stéphane	PEDRAZO Jennifer	BAILLON Jean-François
BERNEX Brigitte	GAUTHIER Raymond	
BACH RUSSO Safia		GUE Elisabeth
CHANTRELLE Laurent		DI ZAZZO Jean-Charles
BENAMMOUR Mériem	ROUSSEL Danièle	
	BOITTE Gilles	GEFFROY Philippe
	BATUAMBA Ivette	
JACQUART Ludovic	VELTHUIS Asaïs	
MEKKI Chérifa	KOUYATE Hawa	
	PRUNIER Gérald	
	CHERIGUENE	
CHAUVET Claude	Abdelouaheb	PERRAN Dominick
BASTARAUD Sébastien (à partir de 20h25)	WAVELET Manuel	
MABCHOUR Najat	CAMARA Mariama	SAKI Mireille
MOULINNEUF Serge		

Excusés ayant donné procuration

MERIGUET Dominique	donne procuration à	CHAUVET Claude
BACON Jean-François	donne procuration à	BERNEX Brigitte
ARAB Dalila	donne procuration à	BAILLON Jean-François
MOILIME Hassanata	donne procuration à	BACH RUSSO Safia
YILDIZ Umit	donne procuration à	MOULINNEUF Serge
LARDIC Stéphan	donne procuration à	BENAMMOUR Mériem
LOUJAHDI Brahim	donne procuration à	GAUTHIER Raymond
	donne procuration jusqu'à 23:06	HAMDAOUI Naïma
CAMARA N'Na Fanta	donne procuration à	GEFFROY Philippe
AGUIREBENGOA Carole	donne procuration	
BOREL YERETAN Stéphanie	donne procuration jusqu'à 23:05	CORDIN Olivier
LIBERT Arnaud	donne procuration à	PERRAN Dominick
JOUS Sullivan	donne procuration à	SAKI Mireille
	donne procuration à partir de 22h25	DI ZAZZO Jean-Charles

Excusés et absents

DA SILVA Elodie	absent jusqu'à 20h25
BASTARAUD Sébastien	
ETIENNE Walnex	absent à partir de 23h05
CORDIN Olivier	absente à partir de 23h06
HAMDAOUI Naïma	absente à partir de 23h05
BOREL YERETAN Stéphanie	absente à partir de 23h05
	absente à partir de 23h06
CAMARA N'Na Fanta	

Jean-Charles DI ZAZZO a été désigné secrétaire de séance

(La séance est ouverte à 19 h 03, sous la présidence de Monsieur le Maire de Sevrans, Stéphane Blanchet.)

M. le Maire.- Bonsoir à tous.

Avant de démarrer notre dernière séance du Conseil municipal pour cette année et dont les points à l'ordre du jour sont toujours très importants, mais vous le savez, il reste notamment le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget pour le mois de février 2025, je souhaite partager avec vous une très forte pensée pour l'île de Mayotte et pour ses habitantes et habitants, qui ont été très durement touchés par le cyclone Chido il y a de cela quelques jours.

Dimanche dernier, j'étais ici même à la salle des fêtes avec Dalila Arab, et nous avons exprimé notre solidarité à l'Amicale Comores Sevrans lors d'un événement qu'ils organisaient eux-mêmes et qui était programmé de longue date. Cette nouvelle catastrophe climatique nous rappelle combien le dérèglement climatique est un fléau réel, concret, et que les discours ne suffisent plus. Il faut des actes.

Le nombre de morts est particulièrement élevé, vous le savez, sans que l'on ait la capacité aujourd'hui, à cette heure, de le connaître précisément.

La situation sanitaire, la situation également alimentaire, sont catastrophiques, malgré les efforts des équipes de secouristes, que nous voulons saluer et qui s'y sont déployées.

Nous avons donc souhaité ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil municipal : une proposition de délibération posée sur table, et je l'affirme, c'est évidemment exceptionnel, mais par rapport aux circonstances, cela me paraît justifié. Évidemment, je souhaite toujours votre accord pour cela.

Ce point sera présenté tout à l'heure, pendant le déroulement de la séance, pour accorder une subvention exceptionnelle au Secours populaire qui a lancé une campagne afin de venir en aide à la population de l'île de Mayotte.

En hommage à toutes les victimes, et encore une fois, c'est une situation complètement dramatique qui nous choque toutes et tous, je propose de partager avec vous, toutes et tous, une minute de silence.

(Debout, les conseillers municipaux observent une minute de silence.)

Je vous remercie.

Je voudrais également vous apporter un point d'information sur la question problématique du chauffage dans certains de nos équipements, en particulier pour cet hiver.

Depuis plusieurs jours, nous rencontrons des problématiques de chauffage, dont notamment trois équipements publics pour lesquels nous prenons des mesures d'urgence, et je tiens à les partager avec vous, ici. Nous évaluerons évidemment les mesures prises et nous apporterons des éléments d'information supplémentaires par la suite.

D'abord, l'école Anatole France a subi une avarie de chauffage avec une fuite sur le réseau, provoquée par la vétusté des tuyaux. La Ville a engagé des travaux pour un montant de 200 000 € qui seront terminés pour la rentrée de janvier. Nous les suivons de manière très vigilante pour faire en sorte que cette rentrée du mois de janvier se passe dans de bonnes conditions pour les enfants.

En attendant, les enfants de la maternelle ont été relocalisés à l'école Émile Zola pour leur garantir de bonnes conditions d'accueil. Nous avons pu, avec Gilles Boitte, aller saluer les parents d'élèves, mais aussi toutes les équipes d'enseignantes et d'enseignants, et nous assurer que tout se passait bien, dans de bonnes conditions, parce que c'est évidemment un mode dégradé d'accueil pour ces enfants.

La bibliothèque Camus a également été touchée par une défaillance de pièce, concernant le chauffage. Le prestataire est intervenu ce jour et les vérifications sont en cours. Je n'ai pas plus de nouvelles. Nous devrions pouvoir arranger les choses, mais je préfère le dire de manière plus certaine.

Enfin, le gymnase Baquet connaît depuis quelque temps des températures très, très basses. La situation est revenue à la normale dans les vestiaires et les petites pièces,

mais la température dans les grandes salles est vraiment trop basse. D'après le relevé de température, il doit faire 12 ou 13 C, ce qui est évidemment trop bas.

Nous sommes en train de chercher avec notre prestataire la bonne solution technique pour permettre à toutes et à tous de reprendre des activités dans ce gymnase qui, nous le savons, est vétuste et sera remplacé dans le cadre du renouvellement urbain. En attendant, il nous faut trouver la solution pour que le chauffage soit rétabli pour la rentrée de janvier.

Je tiens à préciser, auprès de vous toutes et tous, que nous souffrons de la vétusté de notre réseau, que plusieurs signaux, plusieurs alertes de fuite sont remontés et nous devons le reprendre au fur et à mesure. L'ensemble de nos services sont mobilisés avec les prestataires pour éviter de nouvelles pannes sur nos équipements. Nous pourrions aussi l'aborder dans le débat d'orientation budgétaire, pour le vote du budget, mais cela nécessitera des investissements conséquents, parce que c'est évidemment dans les sous-sols que cela se passe, dans la tuyauterie, comme on le dit, et ils sont forcément vétustes, mais nous le relèverons après un diagnostic.

Telles sont les informations que je souhaitais vous apporter. Nous pourrions réaborder ce sujet qui peut faire l'objet d'autres interventions pendant d'autres points de l'ordre du jour de notre séance.

Pour commencer, je vais vous demander de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2024.

[1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024](#)

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ou des remarques sur le procès-verbal transmis ? (*Il n'y en a pas.*)

Si vous n'avez pas de questions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°1.

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asais, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDIOUI Naïma), AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDIOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle)
Contre			
Abstentions	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
NPPV	1	voix	GEFFROY Philippe

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous passons au point suivant : le débat d'orientation budgétaire.

Pardon, on me fait revenir en arrière concernant la délibération relative à l'île de Mayotte.

Solidarité avec la population de Mayotte

M. le Maire.- Une première délibération vous a donc été apportée sur table et je tiens encore une fois à vous dire que c'est de manière exceptionnelle. Ce n'est pas comme cela que nous fonctionnons depuis longtemps, mais les circonstances sont exceptionnelles et l'enjeu est d'exprimer notre solidarité très concrètement avec la population de Mayotte.

Toutes les collectivités locales sont sollicitées, mais bien au-delà. Je tiens aussi à vous rappeler que le vote du budget s'est déroulé ce matin au Département de la Seine-Saint-Denis. J'y étais, et la délibération sur une subvention pour la population de Mayotte a également été votée.

Il est proposé que la Ville de Sevrans soutienne le Secours populaire dans sa campagne de solidarité et de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Le Conseil municipal de Sevrans veut exprimer sa solidarité, son empathie et sa douleur à toutes celles et tous ceux qui vivent à Mayotte.

Nous espérons que cette subvention de 10 000 €, ajoutée à toutes celles qui seront délibérées par les collectivités locales, mais aussi les campagnes de solidarité, permettra d'apporter tous les secours nécessaires, à la fois au moment d'urgence de cette crise, mais aussi pour reconstruire les vies des familles qui s'y trouvent.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous sommes pleinement en accord avec cette délibération, Monsieur le Maire, et je crois que notre île de Mayotte vient effectivement de subir un cataclysme jamais égalé depuis des siècles sur notre territoire. Parce que Mayotte est effectivement la France – c'est la France –, et ne pas le considérer, c'est à mon avis avoir de vieux relents colonialistes qui ne sont pas dignes de dirigeants de notre pays. J'espère que ce n'est qu'un faux pas.

Monsieur le Maire, 10 000 €, c'est très bien, cela représente à peu près 20 centimes par Sevransais, mais c'est aussi le symbole – c'est le symbole, et c'est important.

Je veux aussi dire que l'on peut faire des dons à titre privé. Le Président Macron, dans sa bonne volonté, a porté à 75 % la réduction d'impôts sur les dons d'ordre privé. Je pense donc que tous ensemble, nous devons être derrière nos amis, nos compatriotes de Mayotte qui sont particulièrement affectés, et je le redis, Mayotte, c'est la France, et la France, on la soutient.

M. le Maire.- Je vous remercie, Monsieur Geffroy, et vous avez raison de le souligner. Dans un contexte d'immenses difficultés sociales et aussi d'abandon de la métropole, il n'est pas utile de relever toutes les polémiques, mais espérons qu'il ne s'agisse que d'un faux pas.

En tout cas, il faut exprimer notre solidarité et vous avez raison - Sevrans l'a aussi fait, en organisant la campagne de solidarité -, mais cette fois-ci, de la part de chaque particulier, de chaque habitant. C'est évidemment possible et dans les prochains jours, nous pourrions l'organiser, faire des appels à travers les réseaux sociaux ou simplement en parler autour de nous, auprès de notre voisinage.

Si vous n'avez plus de questions, je vous invite à procéder au vote pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 10 000 €, qui est un geste concret de solidarité à l'égard de nos compatriotes mahorais.

Nous votons à main levée parce que c'est une délibération posée sur table et qu'elle n'était pas prévue.

Adoptée par	42	voix	
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	42	voix	

Pour	42	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

Monsieur Geffroy, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Geffroy.- Non, non.

M. le Maire.- Pardon, excusez-moi.

Nous allons maintenant dérouler l'ordre du jour avec le débat d'orientation budgétaire.

[2 - Rapport d'orientation budgétaire 2025 - Ville](#)

M. le Maire.- Avant de laisser Mme Bernex vous présenter le rapport d'orientation budgétaire, je tiens à vous dire quelques mots.

Comme nous nous y sommes engagés depuis 2018-2019, nous tenons rigoureusement les dates du calendrier budgétaire, avec tout d'abord un débat d'orientation budgétaire au mois de décembre. Nous nous laissons le temps de la maturation, de l'échange, de la réflexion avant le vote du budget au mois de février par l'ensemble du Conseil municipal.

D'autres collectivités font pourtant le choix de retarder la préparation du débat d'orientation budgétaire pour leurs collectivités et le vote de leur budget aux mois de mars et d'avril. Ces choix sont compréhensibles face à la situation inédite et même anxiogène que nous connaissons, puisque nous n'avons toujours pas de formation du Gouvernement et qu'une loi spéciale remplace temporairement le budget de l'État.

Avant qu'il ne démissionne, l'ancien Gouvernement avait déjà annoncé des coupes budgétaires que les collectivités locales auraient dû subir. Avec l'ensemble des huit maires de Paris Terres d'Envol et à l'initiative de son président, M. Bruno Beschizza, nous nous sommes opposés à ces coupes budgétaires par une lettre adressée au Gouvernement, parce qu'elles nous paraissent et nous paraissent toujours injustes. En effet, les collectivités locales ne sont responsables que de 8 % de la dette publique.

Si elles étaient appliquées, ces coupes budgétaires ne seraient pas sans conséquence au bon fonctionnement de l'économie nationale. Comme vous le savez, les collectivités locales font tourner les entreprises sur les travaux de bâtiments, la voirie, la restauration et de nombreux autres champs de l'économie nationale.

Je veux le dire, parce qu'en tant qu'élus locaux, il faudra bien que nous puissions prendre nos responsabilités. Il ne suffit plus de constater que les marges de manœuvre des collectivités s'amenuisent. En fait, nous avons bien pire : un modèle de décentralisation qui se trouve, à l'heure actuelle, à bout de souffle. Il n'existe plus de vision politique, plus de projet d'avenir pour les collectivités locales qui font territoire et société pour la région de l'Île-de-France et pour toutes les régions de notre pays.

Les collectivités locales ont été traitées par les gouvernements successifs, de toutes couleurs politiques, sous le prisme comptable d'une variable d'ajustement. On nous affecte des dépenses supplémentaires, mais évidemment, sans jamais aucune dotation de financement correspondante.

De plus, ce que l'on désigne comme le « millefeuille territorial », ce ne sont évidemment pas les collectivités qui en sont responsables ; c'est le Gouvernement, par son absence de décisions. Les communes, les établissements publics territoriaux, les régions, la métropole du Grand Paris, les instances sont multipliées et les compétences sont croisées, redondantes et sans financement adéquat. Notre société va mal, le pays est fracturé, mais je ne crois pas à la fatalité, comme vous, je ne veux pas céder au pessimisme.

Notre Ville de Sevran, qui était montrée du doigt, a pu montrer ses capacités de résilience au travers de ses personnels, de ses élus, attachés avec dévouement au service du public. Nous avons su et nous avons pu redresser les comptes publics de notre Collectivité. Nous avons su et pu dégager des marges de manœuvre financière, c'est pourquoi il nous apparaît encore plus injuste d'être à nouveau « rackettés » et rendus responsables de la dette publique.

Vous l'avez vu et vous le verrez au cours du débat que nous aurons, dans le rapport d'orientation budgétaire que vous avez entre les mains, nous avons d'abord affiché nos ambitions pour la Ville, qui sont la continuité des travaux que nous poursuivons depuis le début de la mandature. En dernière partie, nous avons développé notre description du contexte budgétaire et financier que le pays connaît.

Nous avons d'abord présenté nos ambitions pour la Ville, nous avons ensuite décidé de continuer à nous mobiliser, à nous battre pour exiger d'avoir les moyens pour les mettre en œuvre. C'est une question de volonté politique, de combat, mais aussi de bon sens, qui devra faire débat entre nous et qui nous permettra de prendre des décisions que nous porterons collectivement.

Des actions sont à prioriser. Nous tenons à notre gestion budgétaire et financière, comme le maintien de notre capacité de désendettement avec une épargne brute suffisante.

C'est notre affaire à toutes et à tous, il faudra que nous puissions prendre nos responsabilités en connaissance et en conscience, mais nous voulons d'abord afficher et débattre de nos ambitions pour la Ville. Ensuite, nous verrons évidemment dans le même temps comment mettre cela en œuvre financièrement et l'exécuter budgétairement.

Madame Bernex, je vous laisse présenter le rapport d'orientation budgétaire.

Mme Bernex. - Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Avant de vous présenter le contenu du rapport d'orientation budgétaire – qui est un document de 82 pages – de la façon la plus synthétique et compréhensible possible, je voudrais avant tout revenir un peu sur le contexte dans lequel nous l'avons préparé : un contexte politique inédit après la dissolution de l'Assemblée nationale et l'attente d'un Gouvernement, qui a finalement été conduit par M. Barnier.

Ce Gouvernement a donc présenté, comme il se doit, au début de l'automne – normalement, le premier mardi d'octobre – un projet de loi de finances et un projet de loi de financement de la Sécurité sociale, avec un ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, qui, lorsque Elon Musk a été nommé par Donald Trump à la tête du ministère de l'Efficacité gouvernementale, s'est empressé de lui envoyer un message en lui disant, je cite : « *J'ai hâte de partager avec vous les meilleures pratiques pour lutter contre l'excès de bureaucratie, réduire la paperasse et repenser les organisations publiques pour améliorer l'efficacité des agents publics.* »

Dans la foulée, Bruno Retailleau, le ministre éphémère de l'Intérieur, a sorti cette phrase magnifique lors d'une interview accordée au JDD : « *Il n'y a plus d'État de droit, mais*

un tas de droits. » Il a reçu le soutien de 170 députés et sénateurs qui entretiennent volontairement une confusion entre l'État de droit et l'État du droit, dans leur volonté de faire évoluer la politique migratoire.

Face à la catastrophe à Mayotte dont nous venons de parler, ce même ministre a tout de suite voulu parler de la réforme de la politique migratoire.

Derrière ces déclarations qui peuvent plaire à monsieur ou madame tout le monde, il s'agit en réalité d'affaiblir l'administration du pays, de réduire les politiques publiques, d'accroître la casse des services publics pour en livrer les pans les plus lucratifs aux intérêts du privé. C'est porter une attaque à l'État de droit et à l'intérêt commun, principe fondateur de la démocratie et du pacte social.

Les projets de PLF et de PLFSS portaient un projet d'austérité aggravé pour les services publics, en particulier pour les services publics territoriaux, ainsi que pour les populations les plus fragiles avec 40 Md€ d'économies.

Ils s'inscrivaient dans la continuité d'une politique délibérée – je dis bien délibérée, ce ne sont pas des erreurs – en faveur des ultrariches et des multinationales, avec des pertes de recettes annuelles estimées à 62 Md€ d'impôts et à 75 Md€ d'exonération de cotisations patronales en 2023.

Le Mozart de la finance, comme l'est présenté notre Président de la République, laisse une situation désastreuse qu'il a cachée, pour ce qui est du niveau du déficit et de la dette publique, avant les européennes et les législatives.

Comme l'a souligné M. le Maire, le Gouvernement a voulu mettre les collectivités à contribution, alors que seuls leurs budgets d'investissement peuvent générer de l'endettement et que la dette des collectivités ne représente que 8 % de la dette publique totale.

Le PLF fixait à 6,5 Md€ la contribution que devaient fournir les collectivités territoriales, à laquelle s'ajoutaient deux autres dispositifs concernant la TVA, qui pénalisaient ces mêmes collectivités à hauteur de 2 Md€.

De par sa situation en termes de ressources, si Sevrans devait échapper au prélèvement obligatoire de 2 %, les mesures des projets de loi auraient eu des conséquences très concrètes sur les financements de nos investissements, des équipements publics, mais également sur nos moyens de fonctionnement. Nous compensons déjà largement le désengagement de l'État et savons combien le service public local est précieux pour nos populations.

Les parlementaires du NFP ont avancé une tout autre démarche, en proposant des augmentations des recettes de l'État, à hauteur d'une cinquantaine de milliards d'euros, par des suppressions des niches et dispositifs inefficaces, la contribution des ultrariches – je ne crois pas que cela concerne grand-monde ici – et des grands groupes à l'effort national, et également la contribution des pollueurs pour la transition écologique, et ce, sans hausse d'impôt pour les classes moyennes et populaires.

Face à ce PLF et à ce PLFSS, les parlementaires NFP ont, à raison, déposé et voté une motion de censure pour interrompre l'examen des projets de lois budgétaires qui renforçaient l'austérité. Au-delà du fond, la forme médiatique a ajouté de l'angoisse, comme l'a souligné M. le Maire, à une situation déjà anxiogène.

La censure est prévue par la Constitution. Jusqu'à présent, il est rare dans notre V^e République que le vote de la censure ait abouti, si ce n'est en 1962, ce n'est donc pas monnaie courante, mais les parlementaires ont voté la censure.

D'un seul coup, c'était la fin du monde, on nous annonçait une situation de blocage à l'Américaine, certes, certains rêvent de nous voir nous aligner sur le modèle américain. On parlait de *shutdown*, c'est-à-dire que les fonctionnaires n'allaient plus être payés, que les entreprises ne pourraient plus fonctionner et que les ménages allaient payer plus d'impôts.

Finalement, on découvre que la Constitution a prévu une situation comme celle-là, ce qui n'est pas étonnant puisqu'on voit qu'il existe aussi des dispositifs qui assurent la continuité de fonctionnement des services publics pour les collectivités. La loi spéciale

mentionnée par M. le Maire était donc prévue par les textes et permettait d'assurer la continuité dans le pays en attendant le vote d'une loi de finances.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont donc adopté, à l'unanimité, ce projet de loi spéciale, visant à permettre à l'exécutif de percevoir l'impôt, d'emprunter sur les marchés pour assurer la continuité de l'État et de la Sécurité sociale, et aux administrations, tant de l'État que des collectivités, de continuer à fonctionner.

Nous ne pourrions bien évidemment pas bénéficier de mesures de largesse, sauf dans des cas très particuliers comme pour Mayotte, qui a été lourdement frappée, où une aide exceptionnelle pourra être assurée, comme nous venons de le dire.

Je voudrais ajouter un élément d'information, parce que je pense que cela intéresse et préoccupe les Sevranaises et les Sevranaï, concernant tout le tapage médiatique autour de l'indexation du barème des impôts par rapport à l'inflation.

Il a été dit et répété à l'envi que du fait du non-vote du projet de loi de finances, les Sevranaises et les Sevranaï, les Françaises et les Français plus largement, allaient payer plus d'impôts et qu'un certain nombre de ménages exonérés de l'impôt – estimé à près de 400 000 personnes – allaient devoir en payer.

Certaines organisations politiques ont mené des combats pour que des dispositions permettant d'indexer le barème des impôts sur l'inflation soient inscrites dans ce projet de loi spéciale. Cette indexation a été déclarée irrecevable par la présidente de l'Assemblée nationale, selon l'avis du Conseil d'État, mais je voudrais tout de même souligner le travail de désinformation du Gouvernement en la matière.

Toutes et tous autour de la table et dans l'assistance, nous savons bien que nous ferons nos déclarations de revenus, par exemple, les revenus de 2024, en mai ou en juin 2025. Le risque pour que les Françaises et les Français voient leur impôt augmenter entre janvier et juin est donc minime. Cela est bien une volonté politique de créer de l'angoisse, alors que la situation des Françaises et Français est déjà suffisamment compliquée.

Le rapporteur général du budget, Charles de Courson, un centriste, et Éric Coquerel, le président de la Commission des finances, FI, ont demandé au Premier ministre que des dispositions fiscales faisant consensus pour cette question puissent entrer en vigueur rapidement.

En attendant, l'État fonctionnera avec cette loi spéciale.

En attendant, nous devons préparer un budget pour la mi-février, mais nous le préparons dès maintenant, sans en connaître les cadres budgétaires fixés par une loi de finances. Je vous donnerai quelques pistes dans la présentation du rapport d'orientation budgétaire, mais comme nous l'avons été jusqu'à présent avec la très grande majorité des collectivités, nous resterons bien évidemment attentifs à ce qui sera proposé par ce nouveau Gouvernement dès lors qu'il sera constitué – ce qui n'est toujours pas le cas –, pour que nous puissions rendre le service attendu, dû à nos habitants de Sevrans qui sont, pour la plupart, dans des situations très délicates.

Tel est mon propos préliminaire. Je vais maintenant aborder la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport d'orientation budgétaire est le dernier de ce mandat pour l'exercice budgétaire plein, puisque l'année prochaine, nous serons amenés à présenter un rapport d'orientation budgétaire et un budget dans une perspective d'échéance électorale pour les élections municipales.

Ce rapport d'orientation budgétaire reflète bien la maturation de notre projet municipal qui s'est faite au cours de ces quatre à cinq années de mandat, avec un début de mandat un peu compliqué durant les années Covid, qui n'ont pas facilité complètement le développement de l'action municipale. Cela reflète bien la maturation de notre projet, à la fois de développement urbain, de l'évolution de notre Ville et puis des services rendus à la population dans sa grande diversité.

Un premier grand thème d'orientation politique tourne autour de notre mobilisation pour la transition écologique et alimentaire.

Je passerai rapidement sur ces différentes planches parce que, pour la plupart, nous en avons parlé et reparlé, mais j'évoquerai les grands projets :

La réalisation de l'aménagement des 32 ha de Terre d'Eaux où nous était promise une vague de surf, où nous voulons créer de l'habitat, du logement, mais surtout développer une friche et un quartier agricole, mais un quartier qui permet le développement de la biodiversité, dans le respect des ressources naturelles.

Les programmes ANRU, que vous connaissez très bien puisque nous en parlons depuis avant 2020, autour des quartiers des Anciennes Beaudottes et de Montceuleux Pont-Blanc, avec la volonté d'améliorer la qualité de vie de l'habitat. Juste pour information, le quartier des Anciennes Beaudottes compte, aujourd'hui, 4 000 m² d'espaces verts ; le projet est de les porter à 40 000 m².

La redynamisation du centre-ville : notre réflexion part de la frontière avec Aulnay par la revitalisation de la rue d'Aulnay, avec une redynamisation du centre-ville qui passe par le cimetière, la place Crétier, la place Bussière, la démolition de l'ancien commissariat avec un espace vert, et tout cela allant à travers le parc Des Sœurs vers la gare de Sevrans-Livry.

Je voudrais dire un mot particulier sur les outils dont nous disposons, on parle du PLUi, pour mener à bien toutes ces opérations d'aménagement urbain.

Nous avons parlé du PLUi au dernier Conseil municipal, je ne vais pas m'étendre dessus, mais c'est bien évidemment un outil juridique, d'information, de connaissance de la population sur la façon dont nous avons envisagé l'évolution de notre Ville. Il s'agit d'étendre les parcs et les zones naturelles. Pour une ville de la petite couronne comme Sevrans, le PLUi augmente de 8 à 9 % les espaces verts et les zones naturelles de la Ville ; je parle sous le contrôle de Claude Chauvet.

Nous renforçons la transition écologique par des filières de formation innovantes, mais cela ne rentre pas directement dans le PLUi. Le PLUi est donc directement un outil juridique.

Il existe aussi des outils de coopération avec des acteurs et des aménageurs publics, qui ont le double avantage, d'une part, d'apporter les conseils, l'expertise de ces aménageurs publics, et d'autre part, l'avantage d'assurer pour nous, en tant que Ville, le lissage de nos dépenses d'aménagement et d'équipements publics, qui nous évitent des à-coups dans la gestion budgétaire. Lorsqu'il faut sortir 30 M€ pour un équipement public, une école, par exemple, même sur deux ans, c'est effectivement une opération importante, alors que pour tout l'aménagement ANRU des Anciennes Beaudottes, les conventions passées avec l'EPT et la SPL Séquano, qui est une société publique du département, nous permettent de lisser les investissements sur plusieurs années, à raison d'un remboursement inférieur à 4 M€. C'est effectivement un outil très important pour nous permettre d'envisager la poursuite de notre plan pluriannuel d'investissement, surtout dans ces temps d'incertitude budgétaire et financière.

Parmi les mobilisations pour la transition écologique et alimentaire se trouvent les innovations apportées dès le début du mandat.

Une opportunité a été saisie de créer un lycée agricole à Sevrans. Nous poursuivons cela avec l'écoconstruction et le partenariat avec l'université Gustave Eiffel, dont M. le Maire a parlé en introduction de la saison UPI avec le président de cette université.

Ensuite, nous avons une politique de maîtrise de l'économie d'énergie. Ce sont des choses que vous connaissez bien. En 2025, nous allons renouveler notre marché public, s'agissant de l'éclairage public, pour finir de développer l'installation de LED qui nous permettront de réaliser des économies à la fois d'énergie, mais aussi financières, tout à fait significatives.

Un point important sur lequel nous avons travaillé et continuerons de travailler est la promotion de la sécurité alimentaire. Des réunions publiques ont été tenues sur ces sujets et nous travaillons, en lien avec le Département, par exemple, sur le dispositif Vital'im, mais aussi sur l'implantation de la microferme – que vous voyez à gauche de l'écran –, avec l'association Veni Verdi, pour développer l'agriculture urbaine.

Nous avons déjà parlé des 32 ha, mais c'est aussi le développement des dispositifs d'épiceries sociales et solidaires, que nous avons mis en place il y a quelque temps,

et que nous allons développer par la nouvelle implantation. Ce sont aussi des espaces de solidarité du côté de Westinghouse avec les associations agréées pour distribuer de l'aide alimentaire.

Toujours dans cette grande thématique se trouvent le pôle de solidarité, dont je viens de parler à l'instant, le quartier inclusif à Masaryk et la poursuite du travail de transformation avec le nouveau délégataire du marché forain, que nous entendons améliorer en diversifiant l'offre, ainsi que la circulation sous la halle et dans ses alentours.

C'est le premier volet de nos orientations de développement urbain.

Le deuxième volet est bien évidemment de développer les services publics, dont on nous a dit combien ils étaient importants pour la population, pour une offre utile de proximité.

Avant ce Conseil municipal, nous avons eu le plaisir d'accueillir les conseillers municipaux de la jeunesse, les sortants et les entrants. Nous avons souligné, à tous ceux qui étaient présents, le succès de cette initiative, puisque 2024 était la première année de ce Conseil municipal de la jeunesse, et que la deuxième année, ils étaient deux fois plus de volontaires.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 46 sur 54 nouveaux conseillers municipaux de la jeunesse, tous de jeunes collégiens de quatrième des différents collèges de la ville.

Au-delà de ce Conseil municipal de la jeunesse, dès le début de l'année prochaine, le 11 janvier, pour une tranche d'âge différente – 16–25 ans –, la Convention de la jeunesse ne s'appellera pas comme cela, puisque les jeunes eux-mêmes ont choisi une autre appellation.

Nous entendons bien évidemment poursuivre notre engagement pour la petite enfance et l'enfance, avec la transformation du service public de la petite enfance, la priorité à la réussite éducative, la rénovation des écoles et le développement des cours végétalisées.

Le renforcement de l'accompagnement et des liens sociaux va se traduire pour les seniors et les publics en situation de handicap, avec le guichet intégré, le renforcement des dispositifs du CCAS et des espaces de proximité que j'ai évoqués rapidement, par exemple, à Westinghouse.

Améliorer l'offre de santé en diversifiant l'offre du CMS, ce que nous avons déjà fait en 2024 et en 2023, en travaillant à l'arrivée de nouveaux médecins libéraux – nous savons tous combien c'est difficile –, et en poursuivant notre engagement pour la santé mentale, qui est un sujet important dans nos banlieues, mais pas seulement.

C'est faire vivre l'ambition sportive dans le grand élan de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, bien évidemment avec l'héritage de l'arrivée de la future piscine olympique. La livraison est attendue pour 2025, on a tous vu que les travaux avaient commencé. C'est évidemment un honneur que d'accueillir cette piscine, qui a tout de même été le lieu d'exploits de nageurs français olympiens ou paralympiens tout à fait remarquables.

C'est enrichir l'offre et les équipements culturels, notamment avec le lancement de la concertation sur un projet architectural de la future salle des fêtes.

Nous allons poursuivre le renforcement et notre engagement pour la vie associative, que nous souhaitons, dans la mesure du possible, épargner des contrecoups de l'inflation en 2025. Cela se fera avec l'accompagnement et le soutien aux associations, avec la création de la Maison des anciens combattants et de la mémoire qui devrait s'installer au sein du cimetière municipal. Cela a été vu en accord avec les associations.

Enfin, promouvoir l'engagement citoyen et la co-construction, en associant les habitants à chaque grand projet ou aux projets plus restreints. En renforçant le budget participatif, au cours du premier trimestre, une opération de consultation et de vote sur les projets présentés aura à nouveau lieu, par les habitants et les instances de concertation.

Renforcer les services publics est aussi renforcer le nouveau projet social de la vie des quartiers en diversifiant les actions. Un travail a déjà été effectué sur les maisons de quartier et les éléments présentés en Conseil municipal.

En parlant de maisons de quartier, nous entendons plus globalement travailler encore plus étroitement avec la Caisse d'allocations familiales sur toutes les actions et les appels à projets qu'elle peut proposer.

C'est bien évidemment maintenir notre priorité pour la sécurité, en renforçant la Police municipale et en ouvrant le nouveau bâtiment en cours de construction, que vous voyez en image d'architecte, qui sera achevé à la fin de l'année.

C'est renforcer l'action pour le quotidien, ce qui est toujours un peu délicat, lutter contre les incivilités, ce qui n'est pas évident. Un gendarme ou un policier municipal ne peut pas se trouver derrière chaque Sevranaise, ce ne serait pas très utile non plus.

Nous savons qu'améliorer la voirie est un vrai sujet, tout en préservant notre patrimoine communal, dont certains éléments ont récemment fait l'objet de discussions.

C'est poursuivre la mobilisation pour la mobilité, en sachant que le Fonds vert a été nettement attaqué et réduit de 2,5 Md€ à 1 Md€ dans le projet de loi de finances dont je parlais tout à l'heure. Celui-ci doit nous aider pour les circulations douces et requalifier les plans de stationnement et de circulation avec des flux apaisés. Nous verrons ce que nous pourrions faire en la matière.

C'est renforcer les services publics pour une offre utile de proximité.

C'est dynamiser l'attractivité de la ville et l'action pour l'économie sociale et solidaire.

C'est accompagner vers des conditions de logement dignes, en accentuant l'exigence face aux bailleurs. Des réunions ont récemment eu lieu avec M. le Maire, les élus concernés et les bailleurs, pour dresser un rapport d'exigence vis-à-vis de ces bailleurs.

C'est renouveler l'animation de la ville pour poursuivre le succès du Club 24 de cet été, sous une autre forme.

C'est aussi le village de Noël qui va se dérouler à partir de demain avec son inauguration.

Quelques mots sur nos Ressources humaines et la façon dont nous envisageons les choses budgétairement.

Les Ressources humaines concernent aussi bien les effectifs que la masse salariale. Les effectifs ont connu une légère évolution, tous statuts confondus. Celle de la masse salariale a été un peu plus significative, d'autant qu'en 2023-2024, nous avons dû mettre en œuvre des mesures décidées par le Gouvernement – tant mieux pour les agents –, mais sans aucune compensation. Cela représentait 9 % d'augmentation pour la masse salariale en 2024.

Concernant les prévisions budgétaires pour la masse salariale, l'atterrissage prévu pour cette année est de 52,8 M€, soit un peu moins de 53 M€.

L'évolution envisagée pour le BP 2025 est autour de +2,85 %. La prévision budgétaire BP 2024-BP 2025 se situe autour de +1,5 M€.

Nous avons déjà largement parlé du contexte budgétaire. Pour votre information, du fait du dérapage du solde du déficit public soudainement annoncé en novembre 2024, évidemment pas avant, nous sommes passés de 4,40 % à 6,10 %, ce qui n'est pas négligeable. Selon les critères européens, nous devrions être à des taux nettement inférieurs. Ce n'est évidemment pas sans conséquences pour la France, nous l'avons connu en tant que collectivité, en particulier pour les prêts des organismes bancaires.

Une double purge austéraitrice du PLF 2025 et du PLFSS a, pour le moment, été évitée, mais pour combien de temps.

La section de fonctionnement aurait été de notre poche pour environ 1 M€, avec :

➤ Une hausse traditionnelle de la part DSU (dotation de solidarité urbaine). Cela aurait été compensé par une diminution de la dotation globale de fonctionnement, soit aucune progression.

➤ La suppression d'une partie du FCTVA sur le fonctionnement et d'une partie du FCTVA sur l'investissement, soit une perte sèche de 250 000 €.

➤ Une hausse du taux de cotisation employeur pour la CNRACL, qui aurait coûté un peu moins de 800 000 €. Il n'est pas question d'exonération, ce qui est, de toute manière, une aberration, comme en ont bénéficié des employeurs privés, ce qui n'est pas très profitable au vu des plans de licenciements actuels.

La section d'investissement subit un désengagement global de l'État dans le financement de l'investissement public local, même pour l'investissement vert, avec :

- La baisse du taux de FCTVA, faisant perdre 360 000 €.
- La diminution du Fonds vert, qui ne peut pas être chiffré, mais représente globalement une baisse de 2,5 Md€ à 1 Md€, en fonction des projets présentés.

Aujourd'hui, ces dispositifs n'existent plus. Nous sommes en attente du nouveau PLF 2025. Pour cela, il faudrait un Gouvernement, mais vous voyez que si nous devons nous aventurer vers des mesures analogues, nous allons au-devant de grandes difficultés.

Il vous est présenté le choc que cela aurait été sur les dépenses de fonctionnement. Il faut voir dans les tableaux et les « carottes » – à ma gauche à l'écran par rapport à ceux à droite – que nos recettes ne sont effectivement pas aussi importantes et que nos dépenses augmentent un peu. Nous ne sommes pas encore à un effet ciseau, qui serait l'effet consistant à ce que nos dépenses soient supérieures à nos recettes ; en revanche, notre capacité d'autofinancement se réduirait au fur et à mesure des années si toutes les choses restaient égales par ailleurs.

Un choc de prospective.

En orange, vous voyez le ratio d'endettement. La courbe bleue est l'encours de la dette. La situation d'endettement avant/après n'est pas tout à fait la même. On observe que l'encours de la dette augmente nettement et que notre ratio de désendettement se dégrade également de la même façon.

Vous l'avez peut-être tous en tête, mais nous avons pris des mesures prudentielles dans notre règlement financier pour nous empêcher d'avoir un ratio de désendettement supérieur à 10 années. Dans la mesure du possible, il est évidemment souhaitable que nous ayons un ratio de désendettement inférieur à ces 10 ans. Si nous pouvions être au maximum autour de 8 ans pendant la majeure partie de la période, ce serait évidemment une situation préférable. Cela n'empêche pas d'avoir une année avec un pic à 10 ans. Ce n'est pas grave si notre ratio de désendettement a une perspective de redescente, ce que l'on remarque malgré tout sur ces deux diagrammes.

En l'absence de PLF 2025, nous sommes bien obligés de faire des hypothèses pour préparer le budget de l'année prochaine. À ce stade, la loi spéciale ne fait que reconduire le budget de 2024, mais la première hypothèse est qu'une loi de finances sera votée dans le courant de l'année. Il faut rester optimiste, et sur son contenu, et sur le fait qu'elle soit votée.

Son contenu étant politiquement incertain, nous avons fait les hypothèses suivantes :

- Une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition selon le niveau de l'inflation reconnue par l'Insee. À ce jour, l'inflation mesurée par l'Insee de novembre 2023 à novembre 2024 - qui sont les bornes habituelles - est de l'ordre de 1,71 %.
- Une hausse de 3 % de la dotation de solidarité urbaine.
- Le maintien de la part forfaitaire de la DGF, ce qui est déjà un peu optimiste par rapport au PLF présenté.
- Une stabilisation des autres fonds que sont le FSRIF, le FPIC et la dotation nationale de péréquation.
- Une remontée des droits de mutation à titre onéreux à un niveau qui dépendra de la recette constatée fin 2024. À ce stade, des remontées au premier semestre sont un peu optimistes, en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale, qui a baissé le moral des investisseurs, et de nouveau, du marché immobilier très atone.
- Nous supposons que les subventions de fonctionnement seront maintenues.
- Nous envisageons de maintenir des subventions d'investissement à hauteur de 30 % des dépenses d'équipement. Cela reste atteignable.
- Une stabilité de la taxe d'aménagement de la Ville.

Ce sont les hypothèses sur lesquelles nous allons établir notre budget. Si un projet de loi de finances est présenté pendant la période de préparation budgétaire, nous ajusterons bien évidemment nos travaux en conséquence.

Les choix faits pour tenir compte de tout cela sont de :

- ne pas réduire nos ambitions sur le plan pluriannuel d'investissement, en termes d'équipements et d'aménagements ;

- peut-être prévoir un étalement du PPI pour certains équipements, pour rester à hauteur de budgétisations, au plus haut à 55 000 €, sur la section de fonctionnement ;
- contrôler les dépenses de fonctionnement ;
- tenir des objectifs pour une trajectoire sous le maximum de 10 années de ratio de désendettement avec un pic au plus proche des 8 années.

Nous pilotons ce PPI à travers notre endettement et nous sommes évidemment très soucieux de la bonne gestion de la section de fonctionnement.

C'est ce que j'ai essayé de présenter de la façon la plus synthétique possible, même si c'est toujours un peu long.

M. le Maire.- Je vous remercie, Madame Bernex.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

En tout premier lieu, je voudrais remercier Mme Bernex des louanges qu'elle a pu apporter à la Constitution de la V^e République, en disant qu'effectivement, c'était une République qui tenait la route. Et elle a raison ! Elle a été faite par un excellent juriste, Michel Debré, et cette Constitution est toujours présente. Aujourd'hui, à travers la crise actuelle, le fonctionnement normal des institutions continue à opérer.

En revanche, Madame Bernex, vous n'avez pas été par le petit dos de la cuillère, mais cela reste effectivement votre vision politique des choses, en accusant un certain nombre de responsables politiques - ou qui étaient des responsables, qui ont vite disparu - comme étant des politiques de second rôle. En tout cas, les noms que vous avez cités n'étaient pas des vichystes de l'État de paix.

Monsieur le Maire, vous avez rappelé que le contexte est difficile. Le contexte est effectivement très difficile et les Français s'en rendent bien compte. Les Français, c'est le pouvoir d'achat qui leur importe, mais c'est aussi la sécurité, l'école, l'hôpital. Ce sont donc ces services publics.

Dans notre ville - je vais y revenir dans un deuxième temps -, le service public n'est pas tout à fait à la hauteur des espérances de nos Sevranaïses. Le service public, pour moi, c'est non seulement l'hôpital, l'école, mais c'est aussi, par exemple, le marché alimentaire.

À ce moment du débat, je vois un public assez nombreux. Ne serait-il pas possible, Monsieur le Maire, de donner des chaises non déployées à ce public, afin qu'il ne reste tout de même pas debout ? Si éventuellement, aucun employé n'est présent, je veux bien, moi-même, aller mettre les chaises, mais que ces gens ne restent pas debout. Je ne sais pas ce que vous en pensez, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Les personnes debout peuvent prendre des chaises pour s'asseoir si elles le souhaitent, cela ne pose aucun problème. Allez-y, et nous continuons le débat, s'il vous plaît, Monsieur Geffroy.

(Applaudissements)

M. Geffroy.- On en arrive au catalogue que vous nous avez présenté. Effectivement, on n'est pour l'instant pas au niveau du budget, mais du ROB. Pour autant, j'ai des remarques à faire sur un grand nombre de points.

On voit bien qu'on est dans un souci de baisse des dotations d'État. Je l'ai toujours dit : à partir du moment où nos ressources propres s'amenuisent ou qu'éventuellement, on ne les développe pas, on est dépendant de la manne qui nous vient de l'État, qui est de plus en plus réduite. Pour autant, la manne qui nous vient des Sevranaïses est de plus en plus forte.

À titre d'exemple, les bases et les taux qui ont augmenté, de par la volonté de l'État, ont entraîné des augmentations, notamment des taxes foncières pour une grande majorité de Sevranaïses dans des proportions quelquefois insupportables - plus de 10 %.

Je souhaiterais, d'ailleurs, que la Commission Finance ait un peu plus de moyens, en tout cas, qu'on lui donne un peu plus d'éléments. On a instauré, à Sevrans, une augmentation, une surtaxe pour les résidences dites secondaires. Vous allez dire « si on a une résidence secondaire, c'est qu'on est un riche, etc. », j'en passe et des meilleurs, je connais votre discours. Malheureusement, comme je l'ai souvent dit, vous, la Gauche, qui devriez être la générosité dans l'histoire de la République, aujourd'hui, vous ne vous occupez plus des

questions de valorisation du pouvoir d'achat pour les citoyens. Vous ne vous occupez plus de l'amélioration des droits sociaux. Vous n'êtes que dans les droits sociétaux, et cela, le peuple de France vous le reproche ; c'est effectivement dommageable.

Revenons aux orientations, et notamment à cette taxe, à ces surtaxes.

J'ai par-devers moi - je vous les transmettrai, Monsieur le Maire - des taxes foncières pour des Sevranaïses sur un pavillon de taille tout à fait moyenne, de 5 664 €. 5 664 € pour un pavillon à Sevrans. Pourquoi ? Vous allez me dire que c'est une résidence secondaire. Non, c'est la résidence des parents de la personne qui sont décédés.

Malheureusement, compte tenu du marché immobilier, le pavillon n'est pas encore vendu, parce qu'aujourd'hui, il est difficile de vendre un pavillon à Sevrans. Ce n'est pas un territoire qui attire, et malheureusement, on met beaucoup plus de temps pour vendre un bien immobilier que dans d'autres villes alentour. C'est préjudiciable non pas pour la Ville, et encore que, c'est surtout préjudiciable pour les habitants. 5 600 € ! Elle va être obligée de brader la vente de la maison de ses parents pour faire face à ces impôts.

Pourquoi ? Parce qu'on a fait passer la taxe de 17 % sur la base à 34 %. On a doublé le montant. Je voudrais savoir combien cette surtaxe rapporte exactement, globalement, dans le budget des taxes foncières que l'on reçoit de la population. Je suis sûr que, globalement, c'est infime pour la Ville, mais malheureusement, pour chaque citoyen qui le subit, c'est insupportable. 5 664 €. Je pourrais également vous citer les logements vacants, etc.

Arrêtons de rajouter chaque fois des surtaxes, parce que lorsque vous dites effectivement que l'ambition générale n'y est pas, on est tout de même le pays le plus taxé du monde, pour autant, nos services publics sont dans la misère.

Où passe l'argent ? L'argent passe dans le remboursement de la dette. Cela va quasiment devenir le premier budget. Le budget de la défense a déjà doublé, et bientôt, le budget de l'Éducation nationale doublera. Ce sont des aberrations. Ne suivons pas ces exemples.

Vous avez parlé de la loi spéciale. On verra si elle est votée, etc., c'est autre chose.

En ce qui concerne la qualité du service public, en début de séance, vous avez mentionné, Monsieur le Maire, des problèmes de chauffage. Ce sont effectivement des problèmes qu'il faut résoudre. Par exemple, le gymnase Maurice Baquet n'a plus de chauffage depuis quasiment un mois. On tourne autour de 11 ou de 14 C. Les enfants qui font du karaté ou du judo, etc., qui interviennent pieds nus, ne peuvent pas pratiquer leur sport depuis trois ou quatre semaines, et on n'offre pas de solution de remplacement.

On a voulu installer trois radiateurs thermodynamiques. Après le branchement du premier, lorsqu'on a voulu brancher le second, tout a disjoncté. On était complètement dans le noir. Les enfants n'ont plus de pratique sportive depuis quatre semaines. J'espère, Monsieur le Maire, qu'avec les parents et les enfants, on trouvera tout de même une solution *a minima* de remboursement d'une partie de la cotisation. Ce n'est pas normal.

Demain, il n'y aura pas d'entraînement. Pendant 15 jours, cela va être la trêve des confiseurs et il n'y aura plus rien. Que se passera-t-il ? Ils vont revenir et ce ne sera pas encore corrigé. Ce soir, Monsieur le Maire, à 17 h 30, il faisait 11 C au gymnase Maurice Baquet.

Je ne suis pas sur les grandes envolées lyriques, etc., je vous rapporte des faits de la part de Sevranaïses qui nous réclament des comptes, et ils ont raison. Ils payent l'impôt. Tout le monde le paye à Sevrans. Même celui qui n'en paye pas a la TVA, il paie donc l'impôt. Il va chercher sa baguette, il paye l'impôt. Tout le monde, même le SDF à Sevrans paye l'impôt. On doit donc respecter tout le monde - tout le monde.

Pour continuer, vous avez parlé de Terre d'Eaux. J'ai peur du massacre demain, c'est-à-dire des logements, des logements, des logements. Bien sûr, on essaye de nous « enfumer » avec de l'agriculture, mais soyons raisonnables : quand aura-t-on de l'agriculture à Sevrans ? C'est comme la rénovation de la rue d'Aulnay, dans 20 ans, on ne l'aura pas réalignée. Chaque fois, on part dans des démonstrations, on fait rêver Sevrans, mais on ne le réalise pas.

Soyons pratiques, répondons à la demande. Avant tout, les Sevranaïses réclament des trottoirs décents et un stationnement qui correspond à l'offre qu'ils sollicitent. Par exemple,

je pourrais relire le socle du PLUi ; il est magnifique. Lorsque je lis « rendre le territoire plus attractif », « rendre le territoire plus nature », « rendre le territoire plus inclusif », « respecter le tissu pavillonnaire », Monsieur le Maire, « respecter le tissu pavillonnaire », pourquoi ?

Par exemple, prenons le quartier Gallieni, Pont-Blanc, rue de la Marne. Vous avez signé, Monsieur le Maire, un permis de construire pour un édifice gigantesque - j'emploie le terme de « gigantesque » -, par rapport à un quartier pavillonnaire.

Sur un terrain de 400 m², on va réaliser un bâtiment de 30 m de long, 10 m de large, 7 m de haut, 600 m² d'utilisation de plancher. 600 m² par rapport à 400 m², en conformité effectivement avec le PLU. Cependant, chaque fois que quelqu'un veut bâtir quelque chose de nouveau sur le territoire sevranaise, aujourd'hui, on lui dit : « Certes, Monsieur, vous avez le PLU, mais attention, essayez d'envisager déjà d'inclure les éléments nouveaux du PLUi. » Dans ce cas, on ne l'a pas fait : pourquoi ?

Rue de la Marne, rue Gallieni, etc., mais je pourrais citer d'autres rues, le stationnement est épouvantable. Si demain on a un édifice, la fréquentation sera peut-être de 400 à 500 personnes, alors que rien n'est prévu en termes de stationnement. Cela va devenir épouvantable, un quartier asphyxié.

En toute concertation avec les associations responsables, il faut permettre que des édifices de cette nature existent, parce que l'on en a besoin, mais dans des quartiers adaptés, répondant au principe de la tranquillité de nos zones pavillonnaires. Cela me paraît effectivement très important. Sachez que les Sevranaise sont très attentifs à l'évolution de notre ville, au respect du développement durable, écologiste, et ils ont tout à fait raison. Ne laissons pas, demain, aux générations futures, un Sevrain abîmé. Personnellement, cela me contrarierait énormément.

Je vois une grande assemblée ici présente. Dans cette assemblée, beaucoup de personnes sont sans doute concernées par des points à l'ordre du jour. Mais je vais aborder un peu ici le commerce.

Vous avez dit : « *Nous voulons un commerce qui va se revitaliser.* » Ce n'est malheureusement pas la première fois que je le dis, mais en dehors du marché alimentaire de Sevrain, on n'a quasiment plus de commerce de bouche dans la ville. Au quotidien, en dehors du marché, pour aller faire ses courses alimentaires, on va donner son argent à Livry-Gargan, à Aulnay-sous-Bois, à Villepinte. On n'a pas les moyens. Le seul commerce qui existe est le marché, alors, de grâce, il faut le maintenir, l'améliorer et ne surtout pas le punir.

Aujourd'hui, un grand nombre d'entre eux ont l'impression qu'une épée de Damoclès leur tombe dessus, à un moment où on ne les a pas prévenus, mais on y reviendra parce qu'il reste plusieurs questions à l'ordre du jour, notamment concernant le marché alimentaire.

Il faut aller au galop pour d'autres points, tels que l'amélioration de l'habitat indigne. J'entends depuis plusieurs années dans les ROB que l'on va lutter contre l'habitat indigne. Pourtant, il y a encore moins d'un mois, j'ai vu des choses horribles dans des appartements à Cité Basse.

J'ai vu que les bailleurs n'étaient pas à la hauteur de la situation. Ils empochent des loyers, ils mettent des charges, souvent, sans les justifier. Ils sont exonérés de toutes les taxes, voire, pendant 20 ans-30 ans, de la taxe foncière.

Mesdames, Messieurs, vous qui payiez les taxes foncières, eux ne les payent pas, et pour autant, ils ne font pas de réfaction des loyers que vous pouvez payer dans ces bâtiments.

Par ailleurs, ils ne les entretiennent pas, voire ils entassent et permettent un certain nombre de choses qui sont quelquefois indignes.

Ce n'est même pas de la faute de la Municipalité. Certes, elle pourrait peut-être un peu plus foncer, contrôler. Cependant, ces promoteurs sociaux - et très franchement, je l'ai constaté - n'appliquent pas la même politique selon que l'immeuble se trouve à Sevrain en Seine-Saint-Denis ou à Rueil-Malmaison dans les Hauts-de-Seine. C'est un fait. Vous pourriez tout à fait avancer cet argument, et je serais complètement d'accord avec vous. Ce n'est pas normal. Mais dans ce cas, c'est à la Municipalité de mettre l'accent dessus et de dire : « Il est désormais interdit de loger ces gens dans les conditions dans lesquelles ils sont. » Ce n'est

d'autant plus normal quand il s'agit de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Ce n'est pas cette France solidaire que j'apprécie.

Je vais être très rapide sur les chiffres, parce que cela embête toujours les gens, sauf ceux qui payent, bien sûr.

Madame Bernex, vous notez que l'on a un début de dégradation de la situation financière. Vous avez dit que l'on n'est pas encore à l'effet de croisement, mais si l'on continue les courbes, on sent que notre capacité financière est un peu obérée. Certes, un effort peut être fait, notamment en ce qui concerne l'endettement, mais c'est parfois au prix d'un investissement qui ne se faisait plus.

Gérald Prunier, les trottoirs sont à refaire, des passages cloutés ne sont même plus visibles, l'éclairage est à revoir, des panneaux de sécurité sont à remettre un peu partout, et le plan de circulation est à parfaire. Je pense, par exemple, au carrefour de la rétention d'eau. Lors d'une commission précédente il y a à peu près un an, on nous avait annoncé une piste cyclable unique avec deux voies de circulation. Cependant, au Conseil municipal suivant, le sujet n'a plus été abordé ; plus aucune information n'a été communiquée à ce sujet.

Que découvre-t-on en se rendant sur place ? Une seule voie de circulation et deux voies cyclables. À mon avis, cela risque à terme de poser des problèmes d'accidents. Et pour couronner le tout, il y a une piste cyclable. C'est un peu le gag à la Devos. Je tournais en rond, encore et encore, avec des sens interdits à chaque coin, impossible de trouver une sortie !

On a une piste cyclable autour du bassin de rétention d'eau, et après, on n'a plus rien, et surtout, on n'a plus rien à Sevrans. Livry-Gargan a des pistes ; on n'a plus rien à Sevrans. Lorsque l'on envisage effectivement quelque chose, ayons un *continuum* par rapport à ce plan Vélo. À mon avis, cela est indispensable.

Je ne vais pas être beaucoup plus long parce qu'après, on va dire que je parle, je parle, et que je lasse. Mais je pense, Monsieur le Maire – et on le verra au moment du budget –, que le budget va vraiment traduire les choses. Là, ce sont les orientations. Au budget, on va vraiment voir les choses.

Je dis qu'il faut réaliser un effort sur le pouvoir d'achat. Au moment où notre population est fragilisée, où elle a du mal à finir le mois, ayez le courage d'inscrire au budget la cantine gratuite pendant les cinq prochaines années. Il faut y arriver, et cela, pour toute la population, parce qu'aussi bien ceux qui n'ont rien souffrent, mais aujourd'hui, les classes moyennes à Sevrans, la petite classe moyenne souffre aussi. On est en pleine dégradation.

Par ailleurs, mettons l'accent sur la sécurité, c'est important. Un travail a commencé à être fait, il faut le poursuivre et l'amplifier.

On prend donc acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. Vous sentez bien que ce ne seraient pas nos orientations, mais à mon avis, l'essentiel du débat sera au moment du budget, en février. On verra alors quel budget de combat - c'est souvent votre terme - vous présenterez aux Sevransais.

Merci, Monsieur le Maire, merci, Mesdames et Messieurs.

M. le Maire. - Je vous remercie, Monsieur Geffroy.

Monsieur Claude Chauvet.

M. Chauvet. - Merci, Monsieur le Maire et bonsoir à tous.

Je voudrais répondre tout de suite concernant l'aménagement cyclable réalisé par le Département, à proximité du collège Lucie Aubrac et des écoles, sans oublier qu'une nouvelle école ouvrira à Livry-Gargan, dans la continuité du rond-point, en direction de Vaujours.

Il s'agissait d'une demande pressante des parents d'élèves du collège Lucie Aubrac, qui ont sollicité nos deux villes - Livry-Gargan et Sevrans -, afin que le Département réalise un aménagement qui protège les enfants à la sortie du collège, de l'école, parce que les trottoirs étaient envahis de voitures et qu'ils n'avaient aucune manière sécurisée de rejoindre la maison, en tout cas, il était impossible d'accéder aux trottoirs.

On n'a plus accès aux trottoirs. Oui, il n'y a plus qu'une voie par sens de chaque côté, il n'est donc pas anormal de ne pas avoir une double voie sur le rond-point et de laisser l'espace aux jeunes élèves à vélo ou à pied.

Je suis d'accord avec vous, et nous ne vous avons pas attendus pour demander au Département la continuité cyclable vers le canal de l'Ourcq, vers la piste de l'Ourcq. Aujourd'hui, le budget du Département n'étant pas disponible, ils ont effectué cette première phase.

Côté Livry-Gargan, il était prévu de réaliser un chaucidou en 2024, on transforme la D44 en voie à circulation limitée. Un chaucidou est une rue sur laquelle se trouvent deux bandes cyclables ; les voitures doivent rouler au milieu, sauf pour se croiser. Les vélos sont prioritaires dans le cadre de ce type de dispositif. Il était prévu qu'il soit réalisé à Livry-Gargan, faute de budget, cela n'a pas été fait ; il a donc été accepté que le Département réalise l'aménagement du rond-point. C'est une première phase.

Concernant les espaces verts, il serait faux de dire que Sevrans consomme immodérément des espaces verts. Au contraire, dans le PLUi, Sevrans est le bon élève qui rend des espaces verts.

Je rappelle que nous avons sollicité le classement de l'extension du parc de la Poudrerie sur les terrains de la Mairie et également sur les terrains SNCF. Une partie de la parcelle servira d'ailleurs à la nouvelle gare routière.

Sevrans rend une vingtaine d'hectares, alors qu'il était prévu dans le SCoT s'appliquant au PLUi - qui a tout de même été approuvé au niveau métropolitain -, que l'on consomme 35 ha sur Terre d'Avenir. Parmi ces 35 ha, 18 ont été repris pour les sanctuariser en espaces naturels.

La vision pour Sevrans est effectivement traduite dans ce ROB, et évidemment, un ROB est imparfait. Nous aurons le temps d'y travailler d'ici au budget.

Même s'il reste des améliorations à apporter, notamment en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire où nous sommes un peu laconiques, alors que, par ailleurs, nous faisons appel aux clauses dans nos marchés publics favorisant l'inclusion et l'insertion d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, et que Compétences Emploi permet également de le mettre en œuvre, globalement, ce ROB est un bon document, de qualité et notre groupe le votera.

M. le Maire. - Je vous remercie, Monsieur Chauvet.

Monsieur Cordin.

M. Cordin. - Bonsoir, j'aimerais revenir sur plusieurs points du ROB, parce que l'avantage de vos ROB est que ce sont souvent plus des bilans que des orientations.

Plusieurs questions peuvent tout de même se poser, avec des chiffres qui changent sans arrêt. À chaque Conseil municipal, nous avons de nouveaux chiffres. Dans d'autres documents, nous avons aussi d'autres chiffres.

J'en viens déjà à Terre d'Eaux, puisqu'on nous a annoncé de l'agriculture. Initialement, on évoquait une surface de culture entre 2 et 5 ha. Ensuite, le rapport de développement durable mentionnait 7 à 9 ha. Maintenant, on parle de 6 ha. Il serait souhaitable d'assurer une certaine homogénéité en communiquant les mêmes chiffres, car découvrir de nouvelles données à chaque fois est assez désagréable.

Le Conseil municipal de la jeunesse est une très belle initiative. Cependant, il a été créé pour que ces jeunes apprennent les principes de la démocratie, la vie démocratique et la pluralité. Or, depuis que les élèves de la première promotion ont été nommés - car ils n'ont pas été élus -, nous, nous ne les avons jamais vus.

Des rencontres ont effectivement eu lieu avec vous, avec des élus, et pas « les élus ». Vous marquez toujours « les élus » ; en réalité, ce sont « des élus ». En revanche, vous n'avez jamais fait appel à l'opposition, à une certaine pluralité pour exposer à ces élèves ce qu'est la démocratie, la possibilité de rencontrer des personnes qui ne sont pas forcément d'accord et qui sont capables de discuter ensemble.

Vous discutez, vous, avec eux. C'est presque du lavage de cerveau, finalement. Par conséquent, ils ne savent pas réellement ce qu'est la démocratie. Dans votre pratique de la démocratie, vous n'exercez pas la démocratie ; vous faites du lavage de cerveau.

En réponse à M. Chauvet concernant cette piste cyclable à deux sens, c'est à mon avis un non-sens. Cela constitue un réel danger de faire circuler des vélos, et encore moins

des enfants à vélo, à contresens sur une piste cyclable, protégée uniquement par de simples piquets en plastique qui finiront écrasés tôt ou tard.

Ce qui est terrible dans vos propos, c'est que vous expliquez que les voitures empruntaient le trottoir, empêchant les gens de s'y déplacer, alors, on a installé une piste cyclable, comme si celle-ci était un moyen de protéger la circulation des piétons sur le trottoir. C'est une folie ! Le cycliste est autant fragile que le piéton. Un cycliste par terre, sous une voiture, a aussi mal que le piéton par terre, sous une voiture. On ne crée pas une piste cyclable pour protéger les piétons, ce n'est pas un tampon. C'est une folie !

Philippe Geffroy a mentionné qu'en commission municipale, nous avons eu une discussion sur les aménagements cyclables de l'avenue Barbusse. À l'époque, il devait y avoir une voie bidirectionnelle de 3 m de large tout le long de l'avenue ; puis, au rond-point, deux voies de voiture de 3 m chacune et une voie de vélo de 2 m de large. Cela fait sens.

Quinze jours plus tard, lors du Conseil municipal, dans le plan Vélo, il était indiqué qu'aucun aménagement ne pouvait être effectué à cet endroit en raison d'un manque de place.

Qu'a-t-on vu apparaître il y a quinze jours, ou trois semaines ? Une piste cyclable faite pour tuer des cyclistes. C'est un non-sens ! C'est un rond. Les gens peuvent en faire le tour, ce n'est pas un problème. Faire le tour du rond à contresens et arriver face à des voitures est dangereux. C'est simplement absurde ! Franchement, c'est idiot.

On peut trouver toutes les justifications que l'on veut. On voit, par exemple, les jardins partagés qui vont être installés juste à côté. Des camions, des tracteurs vont sortir de ce jardin partagé face à des cyclistes, voire, des enfants cyclistes. C'est donc dangereux et idiot.

J'ai relevé un autre point concernant les formations innovantes. Là encore, on avait eu une grande déclaration sur un partenariat avec l'Université Gustave Eiffel. Force est de constater qu'à part faire des séminaires avec l'UPI, rien d'autre ne se passe. On n'a pas réellement de formation pour les jeunes en la matière.

Il manque encore beaucoup de choses dans vos travaux.

Encore une fois, je pense que cela ne fait pas sens. Bien que l'on voie des choses apparaître de-ci, de-là, depuis quatre ans que vous êtes là, on ne sait toujours pas ce que vous voulez faire. C'est dramatique.

M. le Maire. - Je vous remercie, Monsieur Cordin.

Monsieur Jacquart, s'il vous plaît.

M. Jacquart. - Bonsoir à toutes et à tous.

J'aimerais réagir sur trois thématiques, dont la première est la question de l'impôt. Je tiens à rappeler ici, concernant des *fake news* qui circulent, que depuis 2020, la Ville n'a jamais voté l'augmentation de la taxe foncière pour les Sevrans au Conseil municipal.

L'augmentation qui apparaît sur la taxe foncière des propriétaires sevrans résulte de celle de l'État. Depuis 2017, cela représente 30 % d'augmentation pour les Sevrans. Au Conseil municipal, vous savez très bien que nous n'avons jamais voté cette part.

D'ailleurs, en 2019, la part a même diminué d'un point. À un moment donné, il est donc important de mettre un terme à ces *fake news* de « la Ville augmenterait ses impôts fonciers au Conseil municipal ». C'est totalement faux.

On peut bien évidemment concevoir que le montant de la taxe foncière des propriétaires est assez important dans notre commune, mais c'est du fait de l'État et de sa position en la matière. Il gère très mal son budget et espère obtenir des recettes grâce aux impôts, d'où cette augmentation de 30 %, depuis sept ans, ce qui est énorme. Bien évidemment, on peut collectivement le dénoncer.

La deuxième thématique concerne la sécurité.

Vous savez que je porte cette délégation depuis quatre ans et demi. Un bilan est bien évidemment effectué, mais il reste et restera toujours un travail à réaliser en matière de sécurité. Même dans 10 ou 20 ans, lorsque nous serons remplacés par d'autres élus, il restera toujours un travail à mener sur la tranquillité publique.

Je tiens simplement à rappeler qu'en 2020, la Ville de Sevrans comptait 3 policiers municipaux. Aujourd'hui, ils sont 14. En fin d'année, quatre recrutements supplémentaires devraient permettre la création d'une brigade de nuit. C'est très important. On a besoin de

cette brigade de nuit, cependant, il est dommageable que la Ville doive supporter les manquements de l'État sur les questions de sécurité.

Monsieur Geffroy, vous êtes toujours le premier à dénoncer les diminutions d'effectifs de police nationale depuis plus de dix ans : 120, il y a une dizaine d'années, 67, aujourd'hui.

Lors du CLSPDR du 17 novembre dernier, que nous avons tenu avec Mme la sous-préfète et les différents services de l'État, nous avons exigé que l'État accorde enfin à Sevrans un commissariat de plein exercice. C'est une façon de respecter nos Sevransais. Vous l'avez dit, nous respectons également chaque Sevransais dans notre commune.

Aujourd'hui, nous réclamons fermement cette exigence de sécurité, avec la création d'un commissariat de plein exercice, associée à une augmentation des effectifs pour permettre une sécurité, en particulier la nuit. Il est inconcevable que l'on nous réponde, en pleine nuit à Sevrans, qu'il n'y a ni véhicule ni agent disponible, et qu'Aulnay-sous-Bois doit intervenir. Cela n'est pas normal.

C'est pourquoi nous avons porté cette exigence au CLSPDR du 17 novembre dernier, en espérant un signe fort de la part de l'État, afin de répondre à cette question de sécurité.

Nous avons fait le nécessaire pour envoyer un message clair en matière de sécurité, avec la pose de la première pierre du bâtiment de Police municipale en centre-ville - vous l'avez vu, vous étiez présent-, afin d'être attractifs sur la question de la Police municipale et de continuer à recruter des agents pour la tranquillité des Sevransais.

Nous avons également la volonté d'un meilleur accueil du public. Aujourd'hui, dans le pavillon que vous connaissez à Sevrans-Livry, il est très compliqué de l'accueillir et pour les conditions des agents présents dans le service. Ce bâtiment permettra de régler ces difficultés et de réaliser un meilleur accueil. Je suis tout de même satisfait de pouvoir le réaliser à Sevrans.

Vous avez évoqué le stationnement et la circulation, et nous partageons le même constat : certaines rues, notamment dans les zones pavillonnaires, rencontrent de grandes difficultés. Aussi, nous déployons tous les moyens possibles pour résoudre ces problèmes de stationnement et de circulation.

En début d'année 2025, des modifications de sens de circulation interviendront dans le quartier des Sablons et le quartier des Trèfles pour marquer de façon plus lisible le stationnement et pacifier la circulation. Dans ces rues, il est très compliqué de se croiser. Aujourd'hui, avec un plan assez ambitieux, nous allons tenter de régler ces difficultés de stationnement et de circulation.

En ce qui concerne le Département, nous menons actuellement une action importante sur la départementale 44, qui conduit au pont du centre-ville et y engendre de fortes perturbations de circulation. Avec Claude Chauvet, Gérard Prunier et les services de la Ville, nous faisons tout notre possible pour obtenir, au *minimum*, l'ajout d'une flèche pour tourner à droite, ce qui permettrait de fluidifier la circulation en centre-ville. Bien que cela relève de la compétence du Département, nous sommes déterminés à obtenir gain de cause sur cette question afin d'améliorer la circulation sur la D44 et dans le centre-ville.

Nous sommes pleinement engagés sur ces questions, même si beaucoup reste encore à faire. Nous continuerons à avancer dans ce sens. Et bien sûr, nous répondons à vos interrogations et remarques en y travaillant activement.

La troisième thématique est celle évoquée concernant la question du marché.

Pendant un certain temps, ce marché a dû être géré en régie municipale, en raison des conflits connus liés au changement de délégataire.

Ce rapport d'orientation budgétaire mentionne la reprise des Commissions de sécurité depuis 2020. Dans certains établissements, il existe des Commissions de sécurité qui ne sont pas réalisées depuis très, très longtemps. Depuis 2020, la volonté municipale est de les reprendre. Cela nous a permis de régler certaines difficultés dans des bâtiments et de les sécuriser. Nous avons pu travailler fortement, principalement dans les écoles et aux abords des écoles, pour sécuriser les établissements et identifier nos points noirs en matière de réglementation de sécurité incendie.

Concernant le marché, c'est une Commission sous-départementale ; la présidence est la Préfecture. Nous y sommes invités et intégrons les remarques de la Préfecture sur les questions de sécurité du marché.

Lors de deux commissions, nos manquements en matière de sécurité incendie ont été retoqués. À partir du moment où nous avons récupéré la compétence du marché pendant cette période transitoire, il a fallu faire en sorte de résoudre ces problèmes de sécurité incendie. Cela nous a conduit à l'obligation de mettre en place une voie pompier et de veiller à ce que les allées soient suffisamment dégagées pour permettre le passage des commerçants, des habitants et des services de secours. Il n'a jamais été question de compliquer la situation pour les commerçants.

Je tiens à rappeler que pendant la pandémie de Covid, nous nous sommes battus pour maintenir le marché. C'était une nécessité pour la population, mais également pour les commerçants. Malheureusement, nous n'avons conservé que la halle alimentaire, parce que la Préfecture ne nous autorisait pas les commerçants volants à l'extérieur, qui ne concernent pas l'alimentaire.

Il ne faut pas créer d'inquiétudes sur cette question du marché. Le marquage est simplement pour faire en sorte d'aérer et d'être en conformité avec la réglementation de la sécurité incendie. Il n'est en aucun cas dans une volonté de mettre en difficulté les commerçants. Il serait d'ailleurs faux de prétendre que nous ne les soutenons pas.

Dans le soutien aux commerçants, je tiens simplement à rappeler que depuis 2020, je n'ai jamais voté l'augmentation de la place du commerçant. La seule année où je l'ai soutenue, il restait trois mois et c'était le contentieux avec le délégataire. Il a donc fallu la voter. Je l'ai fait à contrecœur en 2023, mais de 2020 à 2022, je n'ai jamais voté cette augmentation de la place du commerçant, parce qu'il est également impacté par la Covid et les difficultés d'inflation. Selon moi, il était très compliqué de ne pas les soutenir de cette façon. Il ne faut pas avoir d'inquiétude en la matière, et si vous avez besoin de discuter de la question du marché, cela ne me pose aucune difficulté.

J'anticipe, parce que vous en avez parlé, Monsieur Geffroy, je comptais aussi intervenir sur la délibération n°17. Ce soir, encore une fois, je ne voterai pas l'augmentation de la place des commerçants.

M. le Maire. - Monsieur Boitte.

M. Boitte. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais réagir à la façon dont le débat est mené par l'opposition, parce que j'ai été six ans à cette place. Je comprends bien qu'on ait la volonté de mettre en avant des problèmes, des situations qui ne sont pas résolues. C'est assez logique, c'est le rôle des élus de l'opposition. Cependant, peut-être faut-il être modéré dans le vocabulaire employé : « folie », « lavage de cerveau ». De grâce, dans certains pays, notamment un pays où un régime vient de tomber, cela se pratiquait. Ne comparons pas la France, et encore moins Sevrans, à ce qui se vivait dans ce pays.

En ce qui concerne le Conseil municipal de la jeunesse, je voudrais faire remarquer que pour sa deuxième année, son effectif va être multiplié par entre trois et quatre. Pour quelque chose qui fonctionnerait mal, connaître une telle progression est tout de même une preuve de l'inverse, avec des demandes - vous les avez, d'ailleurs, sur table - de ce Conseil municipal de la jeunesse établies indépendamment des élus. C'est leur travail commun qui a permis d'élaborer ces demandes.

Quant à leur mode de désignation, je proteste. Il se trouve qu'avant d'être parent d'élève et même militant, j'ai été délégué des élèves de ma classe. Je suis désolé, mais tous les membres du Conseil municipal de la jeunesse ont été élus par leurs pairs dans chacune de leurs classes. C'est au volontariat qu'ils participent au Conseil municipal de la jeunesse. Ce sont les 800 élèves de quatrième des collèges publics qui les ont désignés. Pour avoir comparé avec d'autres villes, notre formule n'est pas courante, mais elle fonctionne bien.

Toujours pour le besoin de modération dans les propos, prétendre que le marché immobilier à Sevrans va mal et en rendre responsable la Municipalité est un peu court, parce qu'il se trouve qu'un journal régional a publié les chiffres des prix au mètre carré des maisons, le 13 décembre dernier : Villepinte est en plus mauvaise posture que Sevrans.

Vous ne tiendriez pas ce discours à Mme le Maire de Villepinte et vous ne lui rappelleriez pas que l'évolution en un an est plus négative que celle de Sevrans.

Le contexte général est défavorable à l'immobilier. Plus nous sommes en difficulté du fait du mauvais fonctionnement du RER B et des problèmes de circulation, plus les choses sont difficiles.

Je tiens à attirer l'attention sur trois points concernant le rapport d'orientation budgétaire.

Dans les orientations proposées, la jeunesse et l'enfance restent de loin le premier budget de la Ville. C'est vrai pour les publics scolaires, pour le temps périscolaire, pour les vacances, car contrairement à ce que j'avais moi-même critiqué il y a sept ou huit ans, nous avons doublé les séjours d'été et maintenu au moins au même niveau l'ensemble des propositions de la Ville.

Je voudrais souligner qu'en 2025, la Maison des découvertes, installée à l'arrière de l'école Saint-Exupéry, deviendra la Maison des découvertes et de la nature, en étoffant son offre éducative, en intégrant en plus de la thématique du jeu libre et des sciences, la sensibilisation à l'environnement et aux sciences du vivant. Des expérimentations ont eu lieu pendant ce dernier trimestre et seront confirmées dans le cadre de l'année 2025, puisque nous avons non seulement travaillé sur le projet de fonctionnement, mais également inscrit un budget d'investissement dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Enfin, car on a parlé de la Ville verte, je voudrais insister sur l'impact des cours végétalisées, qui commencent à s'installer dans nos écoles du premier degré.

En 2024, la première phase pour les écoles élémentaires Curie, Claude Bernard et Lamartine a été mise en œuvre. Les élèves, parents d'élèves et enseignants continuent d'être associés pour la deuxième phase en cours, qui conduira à réaliser des plantations, installer le mobilier et mettre en place différents aménagements.

Pour la première phase, le budget représentait 818 000 €. Il représentera au moins la même somme pour la deuxième phase. Cela fait aussi partie du verdissement de la ville.

Nous participons au nom de la Ville aux conseils d'école, et sachez que toutes les équipes enseignantes nous font remarquer que cela change les jeux dans les cours d'école, favorise une plus grande égalité entre les filles et les garçons, et apporte un plus grand calme chez les enfants lorsqu'ils ont fini leur temps de récréation ou la pause méridienne.

Que ces orientations soient confirmées me satisfait pleinement.

Merci.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Boitte.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas)*

Je vais donc conclure ce débat d'orientation budgétaire.

Comme vous l'avez mentionné, c'est un débat d'orientation budgétaire dont nous prenons acte. D'autres débats se poursuivront à l'occasion du vote du budget, et aussi pour le rappeler, mais vous le savez, nous en aurons encore d'autres pour l'exécution de ce futur budget 2025, et aussi pour le compte administratif du budget 2024.

Le débat budgétaire est permanent dans la Ville de Sevrans, et cela pour plusieurs raisons.

J'ai parlé moi-même d'un modèle de décentralisation qui s'est essoufflé, qui manque de vision d'avenir. Les mots sont rudes, mais j'espère un sursaut. Celui-ci ne viendra pas que d'une personne, il doit être collectif. Il doit surgir du débat public, politique, mais cela fait trop longtemps que cela dure.

Aujourd'hui, rien que pour prendre l'exemple de Sevrans, cette ville, qui a perdu une grande partie de son patrimoine et de son industrie, après Westinghouse et Kodak, a perdu beaucoup de recettes fiscales et dépend très fortement des dotations de l'État.

Il y a même un fort enjeu sur le non-respect du principe de libre administration. En réalité, nous ne décidons quasiment plus seuls, ne percevant plus vraiment des recettes qui nous sont propres.

J'ajouterais un point, car on ne le rappelle pas assez, mais je vais le rappeler, et il faudra se mobiliser fortement, c'est dans notre ADN, et rassembler la population sur ce sujet : il s'agit du combat contre les inégalités territoriales. Il n'est ni normal ni acceptable, par rapport

à la cohésion républicaine, de voir des villes moins bien dotées, ayant moins de ressources que d'autres villes, et ce n'est pas seulement entre l'Ouest et l'Est parisien, c'est même par rapport à des villes qui peuvent être plus ou moins voisines.

Il existe un fort enjeu de péréquation et de solidarité budgétaire et financière permettant ainsi que cette région d'Île-de-France, la plus riche de France, soit moins inégalitaire. On le sait, il demeure un vrai problème. Les chiffres ne sont que des chiffres, mais au moins, ils le démontrent. Une inégalité est croissante dans beaucoup de domaines de la vie quotidienne, et les collectivités locales la subissent également. Pourtant, il est nécessaire d'avoir un service public, autant ici à Sevrans qu'à Neuilly-sur-Seine ou encore ailleurs. Il n'est pas question de sombrer dans la caricature, c'est vraiment un enjeu d'égalité territoriale.

Je voudrais aussi vous rappeler, nous rappeler ensemble que la situation, aujourd'hui, est toujours fragile. Je l'ai dit tout à l'heure, Mme Bernex l'a rappelé, mais les uns et les autres, vous l'avez bien senti, vous l'avez à l'esprit, nous sommes dans une période historique, extrêmement spéciale : pas encore de Gouvernement, pas de vote du budget de l'État et pourtant, nous avons maintenu notre débat d'orientation budgétaire au mois de décembre.

Je l'ai souligné un peu plus tôt, d'autres villes n'ont pas fait ce choix, et je le comprends, mais je veux aussi que l'on comprenne celui que nous avons fait, ici, de le maintenir au mois de décembre.

Comme vous l'avez entendu dans les propos de Mme Bernex, il y a une affirmation de nos ambitions que nous partageons depuis longtemps, sur lesquelles nous travaillons pour le projet de ville, pour son évolution, pour limiter l'étalement urbain, pour faire en sorte qu'il fasse bon vivre à Sevrans, pour renforcer les services publics. Cependant, en même temps, une forte prudence est de mise concernant ce qui pourrait arriver. Il faudra se mobiliser, être exigeant, engager un rapport de force et se battre. Effectivement, on ne se bat pas si l'on n'a plus rien, si l'on se retrouve à genou. Il faudra maintenir un cap de raison budgétaire que nous avons eu longtemps, à partir de 2018.

Rappelez-vous les années 2017 et 2018, la Ville de Sevrans avait une capacité de désendettement de 22 ans. Nous étions déjà sous les radars de la Chambre régionale des comptes. Nous étions évidemment extrêmement embêtés, le mot est faible : plus aucune banque ne voulait prêter de l'argent à notre Collectivité. Plus aucun emprunt n'était possible. Nous l'avons vécu à un moment extrêmement critique.

À partir des efforts budgétaires et financiers que nous avons consentis, qui faisaient et font toujours partie d'une stratégie dont nous voulons garder le cap, nous avons réduit le stock de la dette en passant de 120 M€ - je vous dis des chiffres à la louche, il ne faudra pas hésiter à me corriger - à 59 M€ aujourd'hui. C'est considérable. Très peu de collectivités le font. J'ai pu d'ailleurs le souligner devant le ministre de l'Intérieur, M. Gérald Darmanin, qui n'était pas venu pour nous promettre un commissariat de plein exercice, cher Ludovic Jacquart, mais nous continuerons à nous battre. Il était vraiment surpris et il nous a félicité du courage que nous avons dû avoir pour maintenir ce cap.

À partir du moment où nous avons réduit le stock de la dette de moitié, ce sont aujourd'hui des indicateurs que nous affichons qui ne sont plus de 22 ans de capacité de désendettement, mais entre 4 à 6 ou 7 ans de désendettement de la dette. Cela évoluera forcément, parce que nous devons, nous voulons recourir à l'emprunt, et piloter la dette comme il a été dit par Mme Bernex, pour atteindre certains montants, certains chiffres et indicateurs à un moment donné, et être toujours dans la perspective de pouvoir rembourser, car quand on rembourse un emprunt, les banques nous sollicitent encore pour nous prêter. C'est ainsi que cela se passe aujourd'hui.

Je souhaiterais souligner quelques points.

Évidemment, nous aurons l'occasion d'avoir d'autres débats, mais ce discours de la méthode sur le budget, et avec ce calendrier budgétaire, nous permet aussi, avec le vote du budget, de commencer très tôt l'année avec des perspectives budgétaires qui font que c'est nous qui décidons. Voter un budget au mois de mars ou avril, c'est presque la moitié de l'année qui vient de s'écouler, et finalement, nous n'avons pas décidé grand-chose. Dès le mois de février, nous aurons au moins acté démocratiquement 11 mois de l'année.

Puis, ce débat d'orientation budgétaire, avec ce document, vous fournit quantité d'informations. Elles ne sont pas figées, elles doivent être corrigées ou contredites, mais au moins, cela alimente des débats que nous devons mener.

Monsieur Geffroy, vous l'avez dit, en tant que vice-président de la commission Finance, vous souhaitez voir une évolution avec des moyens, je suppose davantage d'informations, mais c'est le cap que nous avons voulu maintenir, et que je veux maintenir avec vous. La commission Finance ne se réunit pas comme le prescrit le Code général des collectivités territoriales deux fois par an : une fois avant le débat d'orientation budgétaire et une fois avant le vote du budget, mais au moins une fois tous les deux mois. C'est quelque chose que nous voulons maintenir. Cette commission Finance doit être actrice de nos débats, tout en respectant nos accords et désaccords.

Le règlement budgétaire, que nous avons adopté, nous empêche aussi de dépasser ce seuil de dix ans. Il nous faut maintenir ce filet de sécurité, ce plafond qui fait qu'il n'y aura plus de dérapages, nous le souhaitons, qui mettent la Ville à genou.

Aujourd'hui, je crois que l'on peut le dire, on peut être fier du travail accompli par les services municipaux, et également par les élus, pour redresser les comptes publics de notre Collectivité.

Si nous n'avions pas opéré ce redressement des comptes, nous n'aurions pas pu affronter la crise sanitaire de la Covid dans les mêmes conditions.

Si nous n'avions pas redressé les comptes publics de notre Collectivité, nous n'aurions pas pu affronter la crise du pouvoir d'achat, la crise énergétique, la crise sociale et économique que nous avons connues ces deux dernières années. Cela n'aurait pas été possible.

Les prix de l'alimentaire ont augmenté pour la restauration scolaire, et pourtant, nous les avons absorbés et avons maintenu l'accès à la cantine avec le quotient familial, dans les meilleures conditions. Je n'ai pas les chiffres, on pourrait les rappeler beaucoup plus tard, mais aujourd'hui, en général, chaque cantine du groupe scolaire est encore plus fréquentée qu'avant.

C'est aussi un débat sur la gratuité de la cantine, mais il existe aussi un autre débat dans ce débat : c'est l'accès à la dignité, le respect de la dignité. Les gens veulent payer leurs factures et dire : je participe. Comme vous l'avez dit, ils payent l'impôt ; ils payent la cantine. On le sait aussi, l'enjeu est le maintien de la qualité de la restauration scolaire et de l'accès le plus ouvert, le plus général possible.

Aujourd'hui, le redressement des comptes publics doit être maintenu. C'est la capacité que nous avons aussi à dégager des marges de manœuvre financières pour préempter. Nous le verrons au cours de délibérations que nous allons présenter dans l'ordre du jour de cette séance de ce soir, mais aussi bientôt : nous sommes en capacité aujourd'hui de ne plus subir la promotion immobilière. C'est bien beau, mais s'il n'y a pas de règle, ils achètent, ils spéculent, le propriétaire d'un pavillon sera content parce qu'il aura vendu son pavillon le plus cher possible, et tant mieux pour cette personne, mais nous le savons bien, les opérations *one shot*, nous l'avons connu malheureusement il y a peu de temps, peuvent défigurer un quartier, comme le quartier de Freinville/Westinghouse. Nous voulons imposer des règles et cadrer la promotion immobilière.

Nous avons un équilibre à trouver entre l'intérêt général et celui des particuliers, mais celui-ci ne doit pas se faire au détriment du développement de la ville de Sevrans. Je pense que tous, chacune et chacun, nous savons en notre âme et conscience que c'est important, non seulement pour nous mais également pour les générations futures.

Sans vouloir m'attarder davantage, nous pourrions reprendre ce débat plus tard, et comme vous l'avez dit, à l'occasion du vote du budget, mais je voudrais juste préciser deux points :

- S'agissant de Terre d'Eaux, ce ne sont pas des logements encore et encore. C'est d'abord un nouveau quartier en limite de la Cité Basse dont le seul propriétaire du patrimoine est le bailleur LogiRep. C'est un nouveau quartier avec 850 logements - c'est un chiffre précis et ce ne sont pas des logements encore et encore -, car nous comptons aujourd'hui 8 000 demandeurs de logement dans notre commune. Il y a une réelle demande sociale

urgente. Aujourd'hui, ce sont 850 logements que nous voulons de qualité et exemplaires, nous sommes toujours exigeants sur ce point. Je tiens à dire que je n'ai toujours pas signé de permis de construire et que les débats au sein de la majorité sont vifs et serrés. C'est normal. Nous les aurons également ici avec l'ensemble des élus du Conseil municipal, car c'est le devenir, non seulement de cette partie du territoire de la ville, mais de l'ensemble de la ville.

- Concernant le nombre d'hectares pour le parc agricole, des chiffres ont évolué : 2, 4, 5, 6, 7 ha. J'ai parlé de 5 à 9 ha. Oui, ces chiffres ont évolué parce que cela progresse en fonction des possibilités que nous avons dégagées avec Grand Paris Aménagement, le propriétaire de ces 32 ha, car notre enjeu est d'avoir un espace agricole d'un seul tenant et suffisant pour développer de l'agriculture nourricière. D'autres visions d'aménageurs ou de promoteurs ne connaissent pas cela, n'ont pas l'habitude de faire cela et c'est inédit. Et c'est tant mieux.

Nous suivons tous ces projets. Aujourd'hui, sur ces 32 hectares, on trouve 18 ha d'espaces verts, dont 5 ha *minimum* d'espaces agricoles, et il n'y a pas une densité telle que nous pouvions la connaître dans le précédent projet. Pourtant, il avait considérablement évolué au fil des discussions.

Je pense qu'il reste toujours du travail à faire, mais il n'est pas complètement inutile. Nous verrons les résultats qui seront probants, qui participeront du débat public. Comme nous avons pu le présenter à l'occasion d'une réunion publique dans cette même salle sur le PLUi, alors même qu'il y avait une seule réunion publique pour la restitution du PLUi sur l'ensemble de Paris Terres d'Envol, nous avons voulu la faire ici, dans cette salle pour les Sevranaïses et les Sevranaïses. Ce sont au moins 13 ha d'espaces verts qui sont sanctuarisés sur le territoire de la ville de Sevran, avec notre volonté d'étendre le périmètre du parc de la Poudrerie. Comme je l'ai entendu dans la bouche de beaucoup d'entre vous, il est effectivement important de travailler aussi pour les générations à venir, car nous avons un devoir de transmission. Nous ne faisons pas cela juste pour nous.

S'agissant du Conseil municipal de la jeunesse, et je m'arrêterai là, le débat entre nous peut toujours être vif et les mots sont les mots. Enfin, « du lavage de cerveau », sans caricaturer, il faut des outils, de la méthode et un savoir-faire. Je ne l'ai pas.

Je vais même vous faire un aveu. Les conseillers municipaux de la jeunesse, je ne les ai pas davantage rencontrés que vous, Monsieur Cordin. Nous les avons croisés ensemble dans les commémorations - je suppose que vous êtes à toutes les commémorations, je vous vois souvent -, nous les avons rencontrés souvent ensemble, et également dans cette salle à l'occasion de débats. Et ce n'est pas fini.

Ils ont tenu à nous adresser un document sur lequel ils ont travaillé, qui est sur vos tables et nous pourrions y revenir. Nous les réinviterons à l'occasion du vote du budget ou à d'autres occasions pendant les commissions municipales. Nous cherchons des sujets pour travailler ensemble, ils seront probablement disponibles, auront envie de tous nous rencontrer, et pas seulement moi le maire ou les élus de la majorité, mais aussi l'ensemble des élus du Conseil municipal. Vous avez raison, il est intéressant d'avoir des accords et des désaccords des étiquettes politiques. Pourtant, malgré tout, on débat, on construit et on se respecte.

Je rappelle que le Conseil municipal de la jeunesse diffère du Conseil municipal tel que nous le représentons, comme nous l'anisons ici. Ils n'ont pas été élus dans les mêmes conditions, à la suite d'une campagne comme nous l'avons connue. La durée de leur mandat n'est pas de 6 ans ; ils ont une mandature, je le disais tout à l'heure, ou une promotion ou une session d'une année.

Maintenant, regardons ce qui est positif. Nous avons inscrit ce Conseil municipal de la jeunesse dans notre programme et il avait fait l'objet ici même, alors qu'il n'était pas inscrit à l'ordre du jour, d'un débat de plus de 45 minutes. Je m'en souviens encore. Il y avait eu des propositions de travailler, de trouver des solutions et d'envisager plusieurs scénarios pour la configuration de ce Conseil municipal de la jeunesse. Cela fait un an à peu près qu'il s'est installé, ce n'est que le début et cela doit continuer. Je pense que les caricatures n'aideront pas à son développement.

Il faut savoir raison garder et faire en sorte que l'on puisse saluer le travail accompli par ces jeunes élus. Filles et garçons sont très fiers de s'afficher à nos côtés avec leur écharpe

et de travailler sérieusement sur les propositions qu'ils souhaitent nous présenter. Nous pourrions continuer à travailler tous ensemble ; je ne tiens pas à garder l'exclusivité dans le dialogue avec les jeunes. Naturellement, d'autres occasions pourront se multiplier.

Je tiens à vous remercier pour la qualité de ce débat. J'ai entendu « l'avertissement » que le débat aura lieu au moment du vote du budget, et c'est vrai que ce sera crucial. Nous aurons plus de précisions, d'informations, je l'espère, quant à ce qui se passera au niveau du budget de l'État. L'exercice est délicat, presque périlleux, car nous exprimons nos ambitions tout en n'ayant pas encore les chiffres précis que nous devons analyser pour concevoir la maquette financière. Cela fait partie du dialogue que nous menons et de la vigilance dont nous faisons preuve pour faire de ce débat d'orientation budgétaire un débat de qualité, reposant sur des documents fiables, qui sont contestés, non figés. Ce document de 82 pages, qui n'est pas que de la propagande pour du lavage de cerveau, nous permet également discuter et de travailler ensemble. Et vous le savez bien, je suis ouvert à toute proposition, même contradictoire, à partir du moment où cela sert l'intérêt général.

Il s'agit d'un « dont acte ». Nous ne votons pas le budget, nous prenons acte.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 2.

Adoptée par	32	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	32	voix	
Pour	32	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laure, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Sébastien, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTCHIKOVA Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouahab, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAWOUMBA Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, ZAZZO Jean-Charles
Contre			
Abstention			
NPPV	11	voix	ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), CAMARA Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous abordons les affaires financières et c'est Mme Bernex qui rapporte la prochaine délibération.

[3 - Ouverture anticipée des crédits de fonctionnement et d'investissement 2025 - Ville](#)

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération habituelle lors du dernier Conseil municipal de l'année.

Monsieur Geffroy, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit sur la V^e République, lisez ma tribune et vous saurez quelle est mon opinion, mais ce n'est pas le sujet.

En revanche, je suis d'accord sur le fait que nous avons d'excellents juristes en France et que nous sommes dans une tradition de droits romains écrits. Effectivement, cela change les choses par rapport à un pays comme les États-Unis.

Nous avons ici une disposition qui est un peu l'équivalent de la loi spéciale que nous connaissons aujourd'hui du fait du non-vote du PLF pour 2025, mais qui est inscrite dans le Code général des collectivités territoriales et qui permet d'assurer la continuité de l'activité des services municipaux avant le vote du budget primitif. Car comme l'a rappelé M. le Maire, nous allons voter notre budget primitif à la mi-février, mais il n'empêche qu'il faut payer les salaires en janvier et en février, et bien que certaines collectivités fassent le choix de voter leur budget primitif à la date limite, en avril, il faut, pendant ce temps, faire fonctionner les services.

Comme chaque année, je vous propose de voter une délibération concernant l'ouverture anticipée des crédits de fonctionnement et d'investissement pour 2025, selon les modalités définies à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que M. le Maire peut, avant le vote du budget primitif, et au titre des crédits 2025 :

- Liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente

- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance

- Liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites en AP/CP dans la limite des crédits de paiement prévu au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement, telles que modifiées ultérieurement.

C'est un peu technique.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à procéder à une ouverture anticipée de crédit qui s'élève en section d'investissement à 9 657 517,51 €.

M. le Maire.- Je vous remercie.

C'est effectivement une délibération classique, mais qui peut peut-être appeler des interventions ou des questions.

Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 3.

Adoptée par	28	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	28	voix	
Pour	28	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles
Contre			

Abstention			
NPPV	15	voix	BENAMMOUR Mériem, ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, BASTARAUD Sébastien, BAILLON Jean-François, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous propose de présenter les délibérations n°4 et 5 de manière commune puisqu'elles concernent toutes les deux le budget annexe de la régie provisoire du marché forain. Nous procéderons au vote par délibération.

[4 - Décision modificative - budget annexe Marché forain](#)

[5 - Refacturation de frais pris en charge sur le budget au bénéfice de la régie du marché forain](#)

M. le Maire.- Nous partageons finalement le même vocabulaire. Vous avez parlé de service public par rapport au marché alimentaire. Vous le savez, la délégation de service public est le mode de gestion qui avait été retenu le 14 décembre 2023. Pourtant, un long contentieux avec l'ancien délégataire nous a imposé la création d'une régie pour assurer la continuité du service public du marché forain (marché alimentaire).

Nous avons délibéré en ce sens le jeudi 8 février 2024. Cette régie avait été dotée d'un budget avec une section de fonctionnement couvrant une période d'exploitation du 19 février au 30 juin 2024, pour 57 tenues ou séances de marché.

Pour ce budget, son montant était de 450 880 €, tant en recettes qu'en dépenses. Ce budget doit être équilibré. Pourquoi cette décision modificative ?

Tout d'abord, parce que la durée de la période d'exploitation de la régie provisoire du marché a été rallongée jusqu'au 16 septembre 2024, et parce que nous sommes passés, vous vous en doutez, de 57 séances ou tenues de marché à 90 séances à la clôture de cette régie provisoire.

Ensuite, et c'est là une deuxième raison, parce que les résultats d'exploitation de la régie se sont avérés plus importants que ceux prévus dans le premier budget voté, en prenant en compte l'allongement de la durée de la régie. En effet, ce sont près de 550 000 € de recettes qui sont facturés, qui ont été enregistrés, soit près de 20 % de plus que le prévisionnel.

Le principe d'équilibre est toutefois respecté avec les dépenses, qui ont augmenté en conséquence.

C'est ainsi un budget modifié qui vous est présenté ce soir, avec uniquement une section de fonctionnement et le même montant de dotation de la Ville qu'initialement prévu, soit 77 000 €, mais avec une augmentation des produits de gestion courante à hauteur de 725 000 €.

Vous observerez également que les dépenses ont augmenté pour atteindre 800 000 € et elles comprennent le remboursement de la dotation de la Ville.

La date de clôture de la régie étant fixée au 31 décembre de cette année, nous vous présenterons un bilan définitif, comme nous l'avons déjà dit, au cours du premier trimestre 2025.

La délibération n° 5 détaille les dépenses qui sont réintégrées au budget annexe du marché forain et qui, dans l'urgence, avaient dues être imputées sur le budget de la Ville.

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant du marché, nous y reviendrons plus tard avec la délibération n° 17, qui porte sur les augmentations des droits de place, et j'aurai d'autres points à soulever à ce sujet. Pour l'instant, nous nous concentrons sur la régie, mise en place pour gérer l'interstice entre les deux DSP, l'ancienne et la nouvelle.

Vous aviez dit, Monsieur le Maire, que nous aurions un bilan de cette régie à fin décembre. Depuis maintenant la mi-septembre, je pense que les comptes sont arrêtés. Je sais bien que des écritures complémentaires peuvent intervenir, mais il ne faudrait pas attendre. Il serait bon que la réédition des comptes nous soit fournie lors de la prochaine séance du Conseil municipal du mois de février, puisqu'après, on va traîner en longueur, et je ne vois pas trop pourquoi on traînerait.

Je voudrais revenir sur un point important. Je n'ai toujours pas reçu le contrat de marché de gré à gré, à savoir la prestation de placier fourni par la société Les Fils de Madame Géraud, malgré mes demandes répétées. Aussi, je vous demande à nouveau officiellement ce soir, Monsieur le Maire, de me communiquer ce marché de gré à gré qui a perduré au-delà du mois de juin pour s'étendre jusqu'au mois de septembre. Vous savez que, sur ce point, un certain nombre d'impératifs sont à respecter.

Par ailleurs, sur le marché, vous vous y êtes déplacé, et je vais en profiter pour le dire, vous avez parlé de zoom sur le marché forain, en tout cas dans le compte rendu du Conseil local de sécurité.

À propos de ce Conseil local de sécurité, je suis quand même étonné que l'opposition, je ne parle pas de moi, ne soit pas représentée. Elle l'était avec votre prédécesseur, et même dans la dernière partie de votre mandat précédent. Aujourd'hui, nous ne sommes pas représentés. Nous n'étions donc pas présents à la séance du 17 novembre dernier, et je pense que c'est un peu dommageable. Sont présents autour de cette table : Mme la Sous-préfète, M. le Procureur de la République ou son représentant, et le Commandant Aulanier, qui fait d'ailleurs un très gros travail dans la ville avec ses équipes, et nous tenons à remercier toutes ces personnes, mais l'opposition n'a plus de sièges. J'espère que ce soir, Monsieur le Maire, vous nous apporterez une réponse positive à ce sujet.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, et il faudra le signaler, il semble que des caméras de sécurité aient été installées à l'intérieur du marché. Je m'adresse également à Monsieur Jacquart : ces équipements, que j'ai remarqués ce matin en levant la tête, sont-ils déjà opérationnels ? Je l'ignore.

Personne n'en a été informé, y compris les commerçants. D'ailleurs, aucune pancarte ne signale : attention, site sous vidéosurveillance. Je pense que c'était une petite plaisanterie de votre part au Conseil local de sécurité quand vous avez dit : « *On a fait un zoom sur le marché* ».

Je vous le dis d'une façon un peu cavalière, Monsieur le Maire, mais je pense que sur ce problème et compte tenu de votre déontologie, l'information doit être donnée et la concertation menée.

Il faut engager la concertation avec les commerçants, car honnêtement, aujourd'hui, il n'y en a pas. Ils ont désigné, dans des conditions à mon avis assez contestables, leur représentant. Si je ne me trompe pas, on a fait voter les gens au cours d'une seule séance. Les commerçants ne sont pas toujours présents à toutes les séances. Dans la pratique que j'ai pu observer, le vote se fait en général sur trois séances dans les autres marchés. Par ailleurs, on a un peu évacué certaines personnes, le dépouillement des votes s'est fait dans des conditions, à mon avis, pas tout à fait satisfaisantes, et cela fait qu'aujourd'hui la représentation des commerçants n'existe pas.

Le deuxième point est que nous ne siégeons plus en tant qu'opposition. Je sais que vous n'avez pas voulu que l'on siége dans la décision d'attribution du marché et, notamment, dans les réflexions avec les candidats retenus, que nous n'avons eu droit qu'à voter lors de l'avis, et encore, l'avis n'a même pas été donné. Il a été décidé par vous en séance suivante, et c'est votre pouvoir de maire, etc., mais nous ne sommes plus du tout représentés, nous l'opposition, dans les instances du marché. Et quand je dis « nous, l'opposition », je fais référence aux 11 personnes de l'opposition présentes ici. Rappelons, chers collègues, que malgré le mode de scrutin - et bien sûr, vous avez été élus légalement -,

ces 11 membres ont recueilli plus de voix que les 34 autres qui nous font face. C'est effectivement le scrutin tel que défini.

Oui, Monsieur Bastaraud, les 11 personnes présentes ici ont reçu plus de voix à elles 11 sur leurs deux listes, que vous n'en avez eu sur la liste qui est en face de moi.

Monsieur le Maire, nous voudrions avoir une réponse : allez-vous rouvrir une commission du marché aux membres de l'opposition ? Pas forcément à M. Geffroy, ce n'est pas M. Geffroy qui réclame, c'est l'opposition. Mes collègues choisiront la meilleure ou le meilleur d'entre nous pour être représentés au sein de cette commission, mais c'est important. Ce n'est même plus l'élu ou le citoyen de Sevrans, mais le petit-fils et le fils de commerçants qui vous parle, Monsieur le Maire. Je sais que c'est un métier, notamment quand on est forain, particulièrement difficile et qui mérite beaucoup de courage et aussi de reconnaissance.

Sur mon autre point, j'interviendrai au moment de la proposition d'augmentation des droits, mais un certain nombre de réponses doivent nous être apportées sur l'avenir du marché. Quel projet comptez-vous faire sur le marché ?

Vous savez qu'un certain nombre de discussions sont menées, comme mentionné dans le ROB, que l'on retrouvera dans les demandes de subvention, notamment pour l'extension du pavillon de la culture, qui correspond à l'ancien pavillon Des Sœurs. La question se pose : comment augmenter la capacité et envisager la création d'un véritable théâtre de la Poudrerie, tout en préservant le parc Des Sœurs, qui reste sanctuarisé, même s'il ne bénéficie pas du statut Natura 2000, mais est protégé par la Ville ? Selon moi, accroître la capacité du théâtre de la Poudrerie et le transformer en un véritable équipement, avec une salle d'envergure, des dépendances et, idéalement, un parking en site propre pour accueillir le public, pourrait empiéter sur l'emplacement du marché actuel, et je pense que cela suscite des inquiétudes chez les commerçants.

Quand je parle des commerçants, que l'on soit abonné ou volant, c'est un mode de règlement de ses droits de table, mais ce n'est pas une qualité. D'ailleurs, je regrette que le vote pour le représentant des commerçants n'ait été ouvert qu'aux abonnés, ce qui n'est pas licite. On devait ouvrir à l'ensemble des personnes présentes sur le marché. Il y a donc un vice de forme par rapport à la représentation des commerçants.

Par ailleurs, je me pose la question : on doit rénover le marché, celui qui a été attributaire avait d'ailleurs un budget particulièrement important concernant la rénovation du marché. C'est vrai que la part des frais d'architectes était considérable, je l'avais fait remarquer à l'époque, mais quand va-t-on commencer ? À quelle date ? Comment en informera-t-on les commerçants ? Que fera-t-on des commerçants ? Où va-t-on les mettre pendant que l'on va rénover ? Dans quel sens va-t-on rénover ? Pour aller vers où ? Que se passe-t-il par rapport à tous les frais que vous avez engagés suite à la fin de la DSP, que l'on retrouve, les 160 et quelques mille euros, les portes sectionnelles, etc. ? Qui, au final, payera ces frais qui auraient dû être suivis en tant que tels quand on avait la DSP et qu'on en avait un contrôle ?

Aujourd'hui, le dossier contentieux sur le marché n'est pas totalement fermé, il me semble qu'une procédure nouvelle sur le fond est repartie avec l'ancien concessionnaire, la société Mandon en l'occurrence, et qu'on n'en a pas terminé. Le marché, c'est ce serpent de mer qui, depuis des années et des années, handicape très largement la Ville. De plus, vous parlez d'y maintenir une certaine qualité. On constate qu'un certain nombre de commerçants ont, aujourd'hui, fermé boutique, sont partis, n'existent plus. Je pense au crémier, à une boucherie, mais je pourrais parler d'autres.

Il me semble totalement dommageable que sous la halle alimentaire, ce qui n'est pas licite, il y ait des activités non alimentaires. Une directive européenne de 1995, qui s'est traduite en droit français en 2000, ne permet pas le mélange de l'alimentaire avec éventuellement des activités de nature fibre, ce qui est totalement illicite, et on prend le pas au fur et à mesure sur ce marché. Au fur et à mesure qu'on a des alimentaires, le boucher, par exemple, ne pouvait plus, avec sa recette du samedi, faire face aux dépenses compte tenu de la charge. On ne l'a pas autorisé à ne payer qu'un tiers, on lui a dit : c'est au moins 2 présences sur le marché, sinon on ne peut pas faire autrement. Certes, qu'on ne fasse pas différentes mesures, mais qu'on essaye quand même de trouver des arrangements, etc. On ne peut pas faire disparaître des qualités qui ne se retrouvent plus.

Ce marché correspond à un besoin de la population sevranaise, notre population qui éventuellement a un pouvoir d'achat plus faible. On trouve sur ce marché des denrées qui sont nettement moins chères que dans d'autres commerces, mais on y trouve aussi des aliments de qualité. Plusieurs commerçants fournissent des produits de très bonne qualité avec des prix, certes, plus élevés mais qui correspondent à une certaine demande et qu'il faut maintenir. Il serait dommageable de rabaisser tout le temps et, surtout, de mélanger les genres. Il faut aussi bien considérer nos abonnés à l'intérieur ou à l'extérieur, mais aussi les volants. Ils ont ce droit. Sachez que c'est leur gagne-pain et la façon de faire vivre leur famille. C'est quelque chose d'important et ce n'est pas à vous que je vais dire cela.

Sur ce sujet, Monsieur le Maire, je souhaite des réponses de votre part ce soir par rapport aux questions que j'ai posées.

Je reviendrai ensuite sur la délibération n°17 portant sur les droits de table, mais franchement, il faut permettre le dialogue avec l'ensemble des commerçants et les informer sur ce que deviendra le marché à terme.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Gérald Prunier.

M. Prunier.- Merci, Monsieur le Maire.

Selon moi, M. Geffroy n'a pas les bonnes informations. Je voudrais revenir sur les élections. J'ai participé aux deux élections : celle pour les commerçants de la halle, et 15 jours après, celle pour les commerçants à l'extérieur. Il y avait comme un bureau de vote. J'ai participé aux deux, en tant que conseiller municipal et représentant le maire. Cela s'est passé un samedi matin. On a apporté les bulletins dans une urne. Je ne peux pas vous dire qui a voté et si tout le monde a voté, mais je pense que les placiers ont fait en sorte de faire voter tous les commerçants, je ne crois pas qu'ils aient choisi Untel ou Untel pour ne pas voter.

Ensuite, nous avons dépouillé les bulletins, comme on le fait dans les écoles quand il y a des élections. Je tenais le bureau de vote et j'ai mis des bâtons en face de chaque personne qui se présentait. À partir de là, la majorité a voulu qu'Untel et Untel aient été élus.

Je pense qu'il n'y a pas de problème.

Vous pouvez toujours dire ce que vous voulez, mais par rapport aux élections, cela s'est passé normalement. Parmi les personnes qui se sont présentées, certaines n'ont pas recueilli beaucoup de voix, tandis que d'autres ont obtenu la majorité et ont été élues. C'est maintenant aux élus de se faire valoir et de faire avancer les choses, et d'essayer de voir avec les services qui étaient également présents ce jour pour les élections.

Je ne reviendrai pas sur la totalité de ce que M. Geffroy a exprimé sur le marché, puisqu'on y travaille actuellement. Pour l'instant, on étudie encore des plans, la faisabilité, les travaux et, pour cela, je n'ai rien à rajouter.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas)*

Je vais conclure et apporter quelques éléments de réponse. Voudras-tu intervenir Ludovic ? *(Réponse négative)*

Je ne voudrais pas prétendre apporter toutes les réponses ce soir, mais je vais essayer d'en apporter le plus possible.

Tout d'abord, concernant le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, de la lutte contre la radicalisation, vous avez parlé d'un zoom que nous avons pu opérer sur le marché alimentaire. Le clin d'œil, je crois l'avoir à peu près compris. Étant propriétaire de la halle, la Ville est en droit de mettre en œuvre le plan de déploiement de vidéoprotection, comme elle l'a fait sur d'autres bâtiments ou espaces publics qui nous concernent, et tout cela en conformité.

Vous avez raison, nous devons respecter des règles d'information auprès du public concerné et des commerçants. Dont acte. Nous y procédons.

En revanche, je tiens à souligner que beaucoup de signalements d'intrusion, à l'intérieur de la halle, certains soirs ou nuits, nous ont beaucoup inquiétés et devraient toutes et tous nous inquiéter. La halle du marché n'est destinée qu'au marché et pas à d'autres activités que je ne connais pas, mais justement, je souhaite que nous puissions empêcher cela à l'avenir.

Le « zoom » qui a été procédé dans cette instance du CLSPDR en présence du Procureur de la République, du Commandant Aulanier et aussi de Mme la Sous-préfète, nous a permis d'évoquer malheureusement un fait divers tragique : le meurtre d'une personne qui s'est déroulé à l'intérieur de la halle. Beaucoup d'entre nous, beaucoup d'entre vous ont été choqués par ce drame et personne ne veut que cela se reproduise.

Il faut évidemment maintenir et faire respecter un certain nombre de règles. Par exemple : la sous-location est interdite comme le travail dissimulé. Évidemment, des opérations CODAF ont été déclenchées par la Préfecture, pas par M. le Maire, car je n'ai pas tous les pouvoirs. Les opérations CODAF, c'est la Préfecture, avec plusieurs services concernés, et effectivement, des opérations de police ont permis de faire certaines saisies et de prononcer certaines fermetures administratives par rapport à des commerces.

Je vous en parle de mémoire, mais nous pourrions y revenir de manière plus détaillée et dans une enceinte plus restrictive, par exemple, lors d'une commission ou dans un groupe de travail : sont prononcées des exclusions de commerçants qui ne s'acquittent pas de leur redevance, qui ont des dettes, et dont nous jugeons qu'ils ne sont jamais présents ou que la dette est beaucoup trop importante. C'est fait en toute transparence. Ce n'est pas facile puisque c'est moi qui, en tant que Maire de Sevrans, le fais depuis un moment. J'ai dû prononcer ces exclusions et les signer. Je dois les assumer.

Vous m'interrogez sur notre projet, notre vision concernant le futur de ce marché. Oui, nous devons nous en inquiéter. Une mauvaise réputation du marché forain de Sevrans, ce n'est quand même pas terrible, personne ne le souhaite. Tout le monde est attaché au marché forain, mais pour que l'on puisse renforcer son attractivité, il est nécessaire qu'il s'articule avec le reste : les commerces de proximité de notre commune, du centre-ville. Ce que nous pouvons faire n'est ni indépendant ni autonome et, surtout, c'est un travail de longue haleine sur lequel nous devons nous pencher. C'est extrêmement important.

En revanche, je vais le dire maintenant, après tout ce qui s'est passé durant des mois, ce qu'on a entendu est assez incroyable, voire surréaliste, absurde. Finalement, les élus n'ont le droit de décider de rien. Finalement, ce serait une entreprise privée qui déciderait que le marché lui appartienne.

Je dois vous rappeler que, pour des raisons de jurisprudence, de respect de la légalité, c'est effectivement le maire qui doit prononcer un avis par rapport à la désignation d'un délégataire. Si j'essayais de m'esquiver de cette responsabilité, dans le cadre de ce contentieux - malheureusement, nous l'avons connu pendant trop longtemps, vous avez parlé de serpent de mer, c'est une bonne formule, ce harcèlement est quand même pénible -, nous aurions pu être retoqués par les tribunaux, car il existe déjà une jurisprudence. Le maire n'a pas le droit de concerter avec ses élus ou d'autres partenaires pour décider de la désignation d'un délégataire. Il doit décider seul, et nous le savons toutes et tous.

Voilà comment cela s'est passé et pourquoi nous avons pris cette décision. Dans un moment extrêmement périlleux pour la Ville et ses intérêts, dans un contentieux avec du harcèlement juridique, il a fallu que nous sécurisions au maximum nos procédures de décision. Je n'y reviendrai pas davantage.

Pendant un moment, nous avons connu - je ne sais plus précisément comment on l'appelait - la commission Marché, dans laquelle siégeaient des représentants de l'opposition. Je souhaite que nous puissions en débattre entre nous, les élus, et y retravailler pour analyser son fonctionnement passé et étudier les moyens de l'améliorer.

Quand la commission Marché se réunissait, d'après les échos que j'entendais, parfois ce n'était pas terrible, rien ne se décidait. Toutefois, à d'autres moments, ce n'était pas mal. Voyons ensemble quel est le cadre, la feuille de route, comment faire pour que cette commission *ad hoc*, on l'appelait ainsi, ne soit pas une chose de plus et que l'on ne cède pas tous à la réunionite. Ayons une feuille de route et des objectifs.

Pour moi, c'est déjà faire respecter la règle. En revanche, par le passé, nous avons connu et nous l'avons constaté, une saturation du nombre de commerçants qui étaient placés à l'extérieur, et violant le règlement de la délégation de service public. Il ne faut pas que cela se reproduise. La discussion houleuse, rude, qui s'est produite pendant une certaine période sur la voie pompier, était quand même assez aberrante.

Nous avons des points à revoir et nous devons tous être conscients que, quand on ne respecte pas la sécurité, un minimum de sécurité sur le respect des consignes en cas d'incendie, les défibrillateurs, les installations électriques, etc., c'est au mépris de la sécurité des usagers, des clients et des commerçants. Il y a eu beaucoup de laisser-aller, et le mot est faible. Nous devons donc tous l'avoir à l'esprit.

Concernant ce que vous avez dit par rapport au devenir du marché, à des activités non alimentaires sous la halle, nous devons regarder cela et prendre les décisions adéquates. Je ne vais pas les prononcer tout seul au micro. Vous m'interpellez à juste titre, je vérifierai pour faire en sorte que nous respections la règle.

Ce que je souhaite avant tout, et je pense que nous le partageons tous, c'est que l'attractivité du marché forain, notamment du marché alimentaire de Sevrans, ne repose pas uniquement sur sa réputation de proposer les prix les plus bas de la région. Il doit également être accessible, avec des places de stationnement disponibles - un point sur lequel il reste beaucoup à faire - et une signalétique renforcée. Le marché attire bien au-delà des habitants de Sevrans : on y croise des personnes qui descendent du RER ou viennent de loin. J'ai d'ailleurs déjà échangé sur le marché avec des visiteurs qui n'étaient pas Sevranais.

C'est intéressant. Cela veut dire qu'on est un lieu de destination : le marché. Faisons en sorte que cela se poursuive, que ce soit pérenne, que ce ne soit pas au détriment de la circulation, du stationnement, de mauvaises conditions de travail, du respect des riverains. C'est possible avec un marché forain qui soit bien inscrit dans le paysage urbain et bien intégré dans le centre-ville. C'est possible. Cela veut dire aussi de la concertation. Cela fait des mois que l'on en parle, tant mieux, continuons. Je m'engage à rencontrer les commerçants sur le marché et dans les lieux adéquats pour que nous puissions travailler ensemble.

J'insiste sur le fait que c'est aussi un dialogue, et pour qu'il soit constructif, il est nécessaire de s'écouter. Dans le cadre de notre mandature, nous avons pris des engagements que nous ferons respecter.

La Ville de Sevrans a besoin de ce marché, mais pas d'un marché qui périclité, qui menace de fermer un jour ou l'autre. C'est par exemple arrivé à Aubervilliers pour des raisons de sécurité. C'est étrange, car c'est avec le même délégataire. Je ne veux pas, nous ne voulons pas que cela se produise ici, à Sevrans. Ludovic Jacquart le répétait tout à l'heure, le marché avait été fermé pendant la pandémie de Covid, et finalement, il y a eu l'ouverture du marché alimentaire. Cela a été compliqué, mais je me rappelle que des commerçants, pas tous, mais aussi beaucoup dans la population de Sevrans, me disaient : « *Ce serait bien que l'on puisse en profiter pour remettre tout à plat et retravailler sur tout cela et comment cela se passe.* »

Le déconfinement a été extrêmement rapide, accéléré et on n'a pas pu profiter de ce moment, c'est ainsi. Cependant, on s'est beaucoup parlé du marché et de son fonctionnement. Je propose que nous continuions, et surtout que nous agissions et prenions des décisions. Faisons en sorte de ne pas penser que nous travaillons juste pour la Ville, ou pour les commerçants, mais pensons qu'une ville a besoin d'un marché. Et pour que tout cela fonctionne bien, des choses sont contraintes, que nous devons prendre comme décisions en responsabilité.

Je reviendrai vers vous, après en avoir discuté avec les élus et enrichi les propositions de feuille de route et de mode de fonctionnement de cette commission Marché, pour y travailler ensemble. Nous aurons l'occasion de parler du marché, de son fonctionnement au quotidien et de son avenir, pas seulement à l'occasion de la délibération 17.

Je reviens sur le CLSPDR et la représentation de l'opposition : oui, cela a effectivement existé, et c'est une bonne chose. Nous veillerons non seulement à ce que des représentants de l'opposition y siègent, conformément au règlement intérieur du CLSPDR et aux engagements que j'avais pris en Conseil municipal, mais également à restituer, Monsieur Jacquart, les débats du CLSPDR devant le Conseil municipal, comme c'est le cas pour d'autres instances qui existent par ailleurs.

C'est effectivement important puisque nous avons eu l'occasion de voter un vœu à l'unanimité en Conseil municipal - je ne me rappelle plus en quelle année, vous me le

rappellerez -, que nous avons présenté ensemble auprès d'un ministre de l'Intérieur. Beaucoup de ministres de l'Intérieur se sont déplacés dans notre ville, de M. Valls jusqu'à M. Darmanin, et nous avons accueilli Gérard Collomb, l'ancien maire de Lyon.

J'ai entendu toutes vos remarques, et je les partage. Cependant, cela ne signifie pas que nous serons forcément d'accord, mais nous poursuivons le travail, notamment concernant la Police municipale. Comme l'a souligné Ludovic Jacquart, des recrutements sont en cours, et nous œuvrons également à faire de la sécurité l'affaire de tous. Je tiens également à remercier les policiers municipaux pour leur engagement, que ce soit sur le marché ou ailleurs.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 4.

Adoptée par	33	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles
Contre	8	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle)
Abstention			
NPPV	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 5.

Adoptée par	33	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	

Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles
Contre	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Abstention NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération suivante est rapportée par Mme Bernex.

6 - Demandes de subventions diverses

Mme Bernex.- Il s'agit de vous présenter une délibération qui vise à autoriser M. le Maire à déposer des dossiers de subventions pour différents projets que je vais présenter sous forme d'une liste un peu à la Prévert.

Depuis le début du mandat, et dans la perspective d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, nous avons réalisé des progrès significatifs en matière de recherche de subventions auprès des financeurs institutionnels. Nous progressons dans cette voie en allant chercher aujourd'hui des subventions de moindre importance du point de vue financier, mais qui viennent compléter les financements obtenus sur des montants plus importants.

Ainsi, il est proposé d'autoriser M. le Maire à déposer des dossiers de subvention pour :

- L'extension du pavillon Des Sœurs éventuellement auprès de la DRAC, la Direction régionale des affaires culturelles et de la région, au titre de son programme « Investissement culturel - aide à la construction, rénovation, et aménagement des lieux culturels ».

- La rénovation de la halle du marché forain, dont nous venons de parler, auprès d'autres organismes, comme le Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services de la Métropole du Grand Paris

- La végétalisation du cimetière, auprès du Fonds biodiversité de la Métropole et la Région au titre du programme « Îlots de fraîcheur »

- La Maison des anciens combattants et de la mémoire auprès de tout organisme, notamment la DRAC

- La redynamisation du centre-ville et la végétalisation Crétier-Bussièrre - parc Des Sœurs auprès de tout organisme, notamment la Région, au titre du programme « Îlots de fraîcheur »

- L'embellissement du parc Louis Armand auprès de tout organisme, et notamment le Fonds Biodiversité de la Métropole du Grand Paris ou la Région au titre des programmes « Îlots de fraîcheur » et/ou création et amélioration d'espaces verts ouverts au public

- Le point d'accès au droit Dora Bruder - Westinghouse - que nous voulons ouvrir auprès de tout organisme, notamment la Région

- L'aire ludico-sportive Jesse Owens auprès de tout organisme, notamment la Région pour son programme de soutien à la construction et à l'aménagement de bâtiments sportifs

- La phase 1 du programme de démolition-reconstruction du Conservatoire Mauriac auprès de tout organisme, notamment la Région au titre de ses programmes « Investissements culturels - aide à la construction et à l'aménagement des conservatoires »

- Terre d'Eaux, équipement public auprès de tout organisme, et notamment le programme « Quartiers innovants et écologiques » de la Région.

En réalité, vous voyez, notamment au niveau de la Région, il existe une multitude de fonds très ciblés pour soutenir des investissements très divers.

Nous avons été aidés dans cette démarche de recherche de subventions par la Métropole du Grand Paris qui a mis en place un dispositif de soutien aux collectivités, pour effectuer ces recherches de subventions complémentaires, dont vous avez une première liste. Ce n'est pas forcément la dernière. Comme vous le voyez, nous ne nous arrêtons pas à ce que j'ai indiqué nominativement. Ce sont des recherches auprès de tout organisme qui peut financer tel ou tel projet.

Avez-vous des questions ?

Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- Bonsoir à tous.

Je ne comprends pas pourquoi la Ville demande une subvention concernant la rénovation de la halle du marché. Il me semblait que, dans le cadre de la délégation du service public - on le retrouve bien en page 24 du rapport d'orientation budgétaire -, c'était le délégataire qui devait la rénover. C'est ainsi que c'était prévu dans la négociation et dans l'attribution.

Un intervenant.- Oui.

Mme Mabchour.- Si c'est « oui », comment se fait-il que l'on ait cette demande de subvention aujourd'hui ? Cela signifie-t-il que nous devons effectuer des travaux nous-mêmes ? Que la Ville doit effectuer des travaux en complément de ceux pour lesquels le délégataire s'est engagé ? Dans ce cas, lesquels ? Parmi ces travaux, aujourd'hui, on sait qu'on a des problèmes d'électricité dans la halle. On me rapporte qu'il se pose un vrai problème d'électricité et que ce sont des travaux supplémentaires. Il faut peut-être que ces travaux d'électricité, aujourd'hui assez dangereux pour la survie de la halle, soient pris en considération.

M. Cordin.- Je profite de cette délibération pour faire une remarque sur le format des rapports que nous avons ce mois-ci. Nous n'avons jamais eu des rapports aussi courts qui n'apportent aucune information.

On sait que vous avez demandé des subventions, on a éventuellement le titre d'un « îlot de fraîcheur » ou quelque chose comme cela, mais précisément, quels sont les montants ? Pour en faire quoi précisément ? Il n'y a pas d'information.

Quand vous formulez des demandes de subvention, vous savez pourquoi vous demandez et ce que vous demandez. Lors des précédents Conseils municipaux, on disposait de ces informations. Vous avez changé le format des délibérations et ce n'est pas la seule concernée. On n'a plus rien, juste cinq lignes de texte nous disant, en gros, « on va faire cela », mais on n'a pas d'information ni de détail. Cela manque. Pour les Conseils municipaux suivants, j'aimerais que vous reveniez à un format normal nous apportant des informations pour pouvoir en discuter.

On ne vous embêtera pas sur les chiffres, puisqu'on n'en a plus aucun.

Le format n'est pas bon.

Mme Bernex.- En réponse à la première question, le délégataire s'est effectivement engagé sur une somme pour réaliser des travaux dans la halle.

Un travail d'expertise permettra de définir ce qui revient à la Ville et ce qui revient au délégataire. Dans l'hypothèse où certains travaux relèveraient de la Ville, il n'est pas inutile que nous puissions demander des subventions pour leur réalisation.

Ma réponse rejoint celle que je fais à M. Cordin : aujourd'hui, nous avons une autorisation de principe. Vous connaissez les montants des différents projets qui vous ont été présentés, sauf peut-être le premier, car il n'est pas encore travaillé, mais ce ne sont pas les mêmes démarches que pour les subventions avec des financeurs institutionnels. Cela reste des financeurs institutionnels, mais, par exemple, quand nous avons sollicité des financements pour la piscine, nous savions que telle institution qui subventionne accorderait des subventions à hauteur de 30 % ou de 40 %, etc.

Dans ce cas, ce sont des petites sommes, qui se chiffreront non pas en centaine de milliers d'euros, mais plutôt en dizaine de milliers d'euros chaque fois. Ce sont des guichets où nous présenterons notre projet et recevrons ce qui nous sera accordé. Ce n'est pas du tout de la même nature que les demandes de subventions que nous vous avons présentées pour financer l'essentiel des grands projets d'équipement.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Je comprends, Madame Bernex, ce que vous venez d'expliquer.

On va voter ce principe de demande de subvention. Mais si, par exemple, demain, vous évoquez l'extension du pavillon des Sœurs, empiétez sur le parc des Sœurs ou envisagez de construire une tour de 22 étages, nous ne le soutiendrons pas. En réalité, tout cela reste très imprécis. En résumé, c'est comme si on nous disait : « Faites-nous confiance, on va faire une extension de ceci, on va végétaliser cela, mais on ne sait pas vraiment comment ».

Je comprends qu'il s'agit d'un principe pour solliciter des subventions, mais il est évident qu'au moment de présenter le projet concret, des précisions seront indispensables.

De même, à propos de la rénovation du marché, je m'étonne qu'une partie soit à la charge de la Ville. 500 000 € sont mis sur la table par le nouveau délégataire. Si certains travaux incombent à la Ville, c'est que cela ne lui revenait pas initialement, mais plutôt à l'ancien délégataire, qui n'a peut-être pas assumé un certain nombre de choses, faute de contrôle.

On vote, et M. Cordin a tout à fait raison, quelque chose de très général.

Mme Bernex.- Oui, c'est ce que j'ai dit. On vote un principe de recherche de subventions, mais vous connaissez tous les projets que je vous ai présentés, ils l'ont tous été, en dehors du premier, ce que j'ai indiqué.

Ces projets ne sortent pas du chapeau, vous ne les méconnaissiez pas. Nous les avons tous évoqués à maintes reprises.

M. le Maire.- S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 6.

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	39	voix	

Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle)
Contre			
Abstention			
NPPV	4	voix	BENAMMOUR Mériem, BAILLON Jean-François, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie, avec les précisions qui ont été apportées au cours de votre échange.

La délibération suivante est présentée par M. Chantrelle.

[7 - Signature de la convention de subvention du projet de piscine par la Métropole du Grand Paris \(1ère tranche\)](#)

M. Chantrelle.- Bonsoir à toutes et à tous.

La Collectivité a sollicité la Métropole du Grand Paris pour obtenir une subvention d'investissement pour son projet de centre aquatique pour un montant de 5 M€. La Métropole, par délibération, a voté la signature d'une convention de « réhabilitation et extension de la piscine de Sevran, convention bilatérale de financement entre la Ville et la Métropole » pour une première tranche de financement à hauteur de 2 M€.

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer une convention pour obtenir le subventionnement pour le futur complexe aquatique de la part de la Métropole.

M. le Maire.- Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Pour la piscine, nous sommes tous favorables, il n'y a pas de problème.

En revanche, ce qui m'interroge, ce sont les montants affichés. Dans cette convention, il est indiqué un montant total de 21 M€, sachant qu'il y a 2 ans, nous partions

d'une somme de 12 M€, que nous sommes passés à 14,5, 16, 17, 20, 22 M€, et que pour les palissades du bord de la piscine, il est indiqué 31,5 M€.

J'aimerais comprendre combien coûtera cette piscine tant pour la fabriquer que pour la faire fonctionner. Bien sûr, il faudrait chercher des subventions puisque les coûts explosent, avec un coût de la piscine qui a été multiplié presque par trois. C'est quand même extraordinaire, on a l'impression d'être à la centrale nucléaire de Flamanville.

M. le Maire.- C'était de l'humour : je l'ai entendu ainsi. Vous voyez, je ne me sens pas agressé. C'était vraiment de l'humour.

Quelques éléments de réponse, mais je ne prétends pas vous convaincre et il nous faudra en rediscuter. C'est un vrai sujet.

Que nous ne soyons pas en désaccord avec un projet de piscine, c'est évident, il n'y a pas de doute à ce sujet. Cependant, je vais vous apporter un premier élément de réponse, sous le contrôle de Laurent Chantrelle ou d'autres élus.

Vous mentionnez que nous sommes partis de 12 M€, de mémoire, mais rappelez-vous, si nous lançons une consultation avec un montant de 20, ou 25 M€, évidemment tout le monde dirait : ce sont les collectivités, ils commencent à 20-25. Je le dis naïvement devant une caméra qui le retransmettra sur la chaîne YouTube : nous avons prétendu rabaisser ces montants pour faire en sorte de limiter les prétentions de la concurrence. C'est une stratégie de contenir, c'est évident.

De combien étaient les premiers montants ? (*Réponse inaudible*)

Si vous ne comprenez pas cela, je ne sais pas comment l'expliquer. Peut-être que je l'explique mal, mais franchement, nous avons voulu faire en sorte que les offres que l'on allait nous montrer, tactiquement, ne soient pas au-delà de ce que nous voulions obtenir.

S'ajoutent le coût de la construction, puis aussi les aléas. Malheureusement, le sol de Sevrans contient du gypse. Je regarde Laurent Chantrelle, c'est un crève-cœur chaque fois pour d'autres sujets ou projets. C'est vraiment pénible. Effectivement, l'Institut général des carrières, je crois, nous a demandé d'injecter encore et encore, pire que Les Shadoks, dans le sous-sol de la piscine. On leur a dit - mais c'est un dialogue qui n'est pas direct, c'est une institution -, que la piscine ne se trouverait pas à cet endroit et ils nous ont tout de même fait injecter sur une surface beaucoup plus vaste, parce que, de mémoire, ils refusaient les plans.

Ce n'est pas toujours la faute des autres. Arrêtons.

Nous avons certes des coûts de la construction, mais nous avons aussi une ambition par rapport à cette piscine. Ce n'est pas juste un bassin que nous récupérons, même s'il y a eu des médailles d'or et un prestige pour la ville. C'est également une volonté de faire du futur centre aquatique un lieu de formation, mais aussi de détente, de plaisir, et oui, d'attractivité. On en parlait par rapport au marché forain.

Avec un bassin olympique, comme celui-ci où Léon Marchand a remporté quatre médailles, cela m'étonnerait que l'on n'ait pas ensemble la volonté, l'ambition d'organiser des compétitions départementales, régionales et nationales. Nous allons attirer du monde. Nous aurons d'autres problèmes à gérer, mais je crois pouvoir dire - il faudra y réfléchir rigoureusement - que je préfère avoir ces problèmes pour le bien de notre ville.

Forcément, quand nous faisons cela sur le centre aquatique, nous retravaillerons aussi sur le parc, les abords du parc pour le protéger, sur la voirie, sur tout cela. Cela aura un effet.

Pour les chiffres, vous le voyez, c'est la même chose que ce que vous avez dit tout à l'heure par rapport au nombre d'hectares, cela évolue parce que c'est l'histoire du projet. C'est la vie. C'est le dialogue qui a existé entre les uns et les autres. À la fin, nous saurons le chiffre définitif.

Une chose est sûre : cela ne coulera pas les finances locales. Ce projet est subventionné à hauteur de 70- 80 %. C'est une bataille. Laurent Chantrelle présente une délibération par rapport aux demandes de subvention de la Métropole.

Je vais m'arrêter là pour ne pas être trop long, et vous laisser la parole, Gilles et Laurent. Mais rappelez-vous que, pour obtenir une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris, nous avons eu le plaisir et l'honneur d'inviter le président de la Métropole, M. Ollier, à Sevrans. Il a fallu organiser une revue de projet, au-delà de la piscine, car il voulait

aussi apporter d'autres choses. Il a fallu faire visiter la Ville, discuter avec les services, les élus, et quand on a inauguré la pierre en or, ce n'était pas juste pour se faire plaisir, pour faire un grand raout. C'était aussi pour faire une démonstration de compétences de notre part, de maîtrise de nos finances. Nous n'aurions pas obtenu le bassin olympique, cet héritage, si nous ne tenions pas les finances, les comptes publics. C'est sûr. Rappelez-vous ce qui s'est passé au micro, cela relève presque de l'anecdote, mais c'est de la politique en réalité.

Patrick Ollier a demandé au président du Département de la Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, combien il mettait. Celui-ci lui a répondu : 2 M€, je crois. M. Ollier a dit : je mets plus que toi : 5 M€. Il faudrait lui demander. (*Sourires*)

Il ne faut pas se contenter des paroles, il faut des notifications de subventions.

Nous sommes dans un contexte incertain. Je crois que Mme Péresse, la présidente de la Région Île-de-France l'a dit, mais je le comprends : vu la situation budgétaire, des versements de subventions seront beaucoup moins importants qu'on pouvait l'avoir par le passé.

Je reviens sur le débat d'orientation budgétaire de tout à l'heure, les coupes budgétaires du Gouvernement Barnier, qui est tombé, qui a démissionné, annonçaient - peut-être qu'elles reviendront - en réalité un effet de bascule, de cascade.

Mme Bernex.- Là, c'est un ruissellement.

M. le Maire.- Exactement.

Ce sont peut-être des réponses un peu décousues, mais je tenais à ce que ce soit précis.

Monsieur Boitte.

M. Boitte.- Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite revenir sur votre explication, Monsieur le Maire, sur le montant inscrit dans le PPI, publiquement. Ce n'est pas un prix comme dans une négociation de maquignons : je dis un prix ridiculement bas en espérant m'en sortir à la fin.

Nous avons une idée du projet qui était nécessaire. Une étude a été réalisée avec l'aide d'une entreprise spécialisée, nous donnant, en fonction du type d'installation que nous voulions, une fourchette basse et une fourchette haute - il fallait bien donner le vrai chiffre à Mme Bernex en tant qu'adjointe aux finances -, et une évaluation de ce que cela pouvait réellement coûter.

Évidemment, puisque nous avons cette fourchette basse qui s'asseyait sur des piscines existantes, ce n'était donc pas un chiffre inventé, nous avons annoncé officiellement un chiffre situé dans cette fourchette basse pour éviter l'inflation dans les propositions des différents groupements. Nous sommes assez contents du résultat auquel nous sommes parvenus.

Il y a actuellement des mauvais esprits, et je ne parle pas de M. Cordin, ce n'est pas du tout cela, ne vous sentez pas attaqué. Beaucoup de propos sont tenus sur le coût de gestion de la piscine. Je trouve extraordinaire d'appliquer, à une piscine de 2024, des ratios qui sont ceux des piscines qui ont été construites et livrées il y a une quinzaine d'années. Bien évidemment, tout ce qui est nettoyage, entretien, retraitement de l'eau a considérablement progressé ces 15 dernières années, notamment à cause des Jeux olympiques puisque des objectifs avaient été fixés sur la qualité et la consommation d'eau pour toutes les épreuves en piscine. On voit alors défiler des chiffres qui n'ont aucun rapport avec la réalité.

Bien sûr, pour cette piscine, il faudra qu'il y ait plus de salariés, plus d'agents que dans celle d'aujourd'hui, parce que nous voulons y faire pratiquer la natation à plus de personnes, notamment plus d'élèves des écoles, car encore aujourd'hui, beaucoup trop d'enfants ne savent pas nager lorsqu'ils sont pré-adolescents ou adolescents, et le retard a été pris pendant leurs années d'école primaire. Dans cette piscine, on pourra séparer le bassin en quatre et proposer des activités diverses ou parallèles dans ses différentes parties. Tous ces éléments permettent de bien occuper la piscine et dans des conditions de gestion qui peuvent être optimisées. Cela n'a rien à voir avec ce qui a pu être fait il y a 15, 20 ou 25 ans.

Enfin, il faut quand même dire la vérité : nous sommes l'une des dernières communes à avoir un bassin Caneton. Bien souvent, ils ont été détruits parce que la construction initiale était absolument à bout de souffle.

J'espère que je n'ai pas « mangé ta copie », Laurent, mais il me semblait nécessaire d'apporter des éléments sur la façon de construire l'appel d'offres initial.

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres interventions, pour conclure, la parole est à Laurent Chantrelle.

M. Chantrelle.- Très brièvement, on est parti du postulat - je pense qu'on peut le partager ensemble - que les Sevranaïses et les Sevranaïses méritaient aussi le beau et le qualitatif. Sans partir dans la démesure, ce projet a été identifié pour les 50 années futures, puisqu'on sait que c'est la durée de vie de la piscine actuelle. Je le redis et j'insiste, ce projet a été mûrement réfléchi et posé avec les services. En revanche, M. le Maire l'a dit, nous avons rencontré des aléas. Avec la crise énergétique, nous avons aussi subi une augmentation de 15 %, comme vous le savez, ce qui a contribué à alourdir les coûts.

Par ailleurs, M. le Maire me glissait que ce projet, conçu pour les Sevranaïses, est géré en régie municipale. Ce n'est effectivement pas une DSP. Nous avons la main dessus et les services travaillent actuellement avec des bureaux d'études sur le coût que peut représenter le fonctionnement de ce centre aquatique, en essayant de l'optimiser un maximum, car il est vrai qu'il y a le savoir nager. On sait qu'entre 50 et 60 % des jeunes qui entrent au collège ne savent pas nager. On sait aussi que le Département souffre en termes de piscine. C'était une volonté de la Commune d'aller vers cela et d'apporter sa contribution à la collectivité.

Pour terminer, il faudra attendre la finalisation du projet pour connaître le coût réel de cette piscine, en tenant compte des subventions que nous parviendrons à obtenir. Tel sera l'enjeu. Il reste encore plusieurs délibérations à venir sur ce sujet, et les services travaillent avec détermination pour avancer. Comme l'a rappelé M. le Maire, nous mettons tout en œuvre pour obtenir ces subventions avec persévérance. Bien que la période soit difficile, notre motivation reste intacte, et nous avançons résolument dans cette direction.

Comme l'a dit Gilles Boitte, beaucoup de rumeurs circulent sur le fonctionnement. Pour l'instant, nous n'avons pas les chiffres que nous voyons parfois passer. Il faut laisser les services travailler tranquillement. Je pense qu'ils ont déjà les éléments, nous devons nous revoir bientôt et il faut que nous équilibrons aussi.

Notre objectif est de développer des activités génératrices de revenus en exploitant pleinement les possibilités qu'offre notre centre. Nous disposons notamment d'une salle de fitness, d'un hammam et d'un sauna, des équipements intéressants. L'été, avec le bassin découvert, certains ont pu penser qu'il s'agissait d'une lubie, mais cet îlot de fraîcheur sera aussi nécessaire. Il offrira à de nombreux enfants, qui ne peuvent pas partir en vacances, un espace de détente et de loisirs au sein de notre centre aquatique. Finalement, je suis convaincu que tout le monde appréciera ce projet, malgré les polémiques actuelles, qui font partie, après tout, du jeu politique.

Merci.

M. le Maire.- Bien sûr, au-delà des polémiques, nous travaillons sur beaucoup de questions, de débats et d'enjeux. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons. Il y a ces demandes de subvention, mais je ne doute pas que le dialogue avec les collectivités se poursuivra. C'est important pour notre territoire, notre ville. On parle quand même du bassin olympique, du futur centre aquatique proche du canal de l'Ourcq, à proximité du parc de la Poudrerie, et du prestige, de la fierté qu'on peut ressentir et qu'on avait partagés ensemble avec les Sevranaïses dans le Club 24. C'est assez incroyable.

Concernant les polémiques, c'est le nom de la future piscine : Léon, etc. Puis, ce sera bien à Sevrans ou pas à Sevrans ? Cela a duré !

Il nous faut encore travailler sur ces points pour sécuriser les coûts d'investissement et de fonctionnement pour en faire un bassin olympique exemplaire.

Laurent Chantrelle le rappelait, c'est en régie, c'est une affirmation politique que tu avais exprimée, et c'est aussi pour 50 ans. Cela aura vraiment marqué durablement le paysage de la ville. C'est une belle histoire.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 7.

Adoptée par	41	voix
-------------	----	------

Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)

M. le Maire.- Je vous remercie.

La prochaine délibération est présentée par Laurent Chantrelle.

8 - Demande de subventions complémentaires - financement de la piscine olympique

M. Chantrelle.- Nous sommes dans la continuité de ce que nous disions tout à l'heure.

Il vous est demandé de voter pour accepter une recherche de nouvelles subventions complémentaires, après celles obtenues pour financer le centre aquatique, en regardant du côté des espaces verts, de l'utilisation économique de l'eau et de l'énergie. Les services sont mandatés pour rechercher toute subvention possible.

Ainsi, pourront être sollicités :

- L'ADEME, l'Agence nationale de la transition écologique
- La Région, dans une nouvelle demande complémentaire, puisqu'une demande a déjà été sollicitée, sur le programme de soutien aux équipements sportifs
- Le Département, dans le plan piscine 2
- L'Agence nationale de l'eau Seine-Normandie
- Les différents fonds de la Métropole du Grand Paris, notamment le Fonds énergie
- Le Fonds vert
- Et tout autre organisme jugé capable de nous apporter un financement pour la piscine.

M. le Maire.- Le Fonds vert : en même temps, demander des subventions permettra de le faire exister. Je crois aussi en ce débat politique.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 8.

Adoptée par	41	voix	
-------------	----	------	--

Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)

M. le Maire.- Je vous remercie.

C'est encore Laurent Chantrelle qui rapporte pour les billets des Jeux olympiques et paralympiques.

[9 - Autorisation de signer deux conventions de subventions avec l'EPT Paris Terres d'Envol dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024](#)

M. Chantrelle.- L'EPT Paris Terres d'Envol s'est proposé de soutenir l'organisation de manifestations sportives ou culturelles territoriales en lien avec les JOP 2024 sur son territoire, en permettant aux collectivités qui le composent de faire vivre les Jeux à l'ensemble de leurs habitants.

Dans cette perspective, deux subventions de fonctionnement au bénéfice de la Ville de Sevran ont été votées :

- L'une de 10 100 € pour l'organisation de deux journées festives lors de l'accueil des flammes olympiques et paralympiques
- L'autre de 12 000 € pour la mise en place du projet Club 24.

Ainsi, il vous est demandé d'autoriser la signature de ces deux conventions de subvention avec l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Sevran.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 9.

Adoptée par	41	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)

M. le Maire.- Je vous remercie.

La prochaine délibération est présentée à nouveau par Laurent Chantrelle.

[10 - Autorisation de signature de la convention de remboursement concernant l'acquisition de billets pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol et la Commune de Sevrans](#)

M. Chantrelle.- Pour rappel, la Ville n'étant pas une collectivité haute, car nous n'accueillons pas de compétition sur notre territoire pendant les Jeux olympiques et paralympiques, elle ne pouvait pas réserver de billets des Jeux olympiques en amont. Notre Établissement public territorial l'étant, grâce aux collectivités du Bourget et de Villepinte qui étaient des villes hautes, il a été un intermédiaire qu'il convient désormais de régler suite à l'avance du paiement qu'il a opéré.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Bonsoir à tous.

Une petite précision : comment s'est opérée l'attribution des billets ? Était-ce par rapport aux centres de loisirs ? Comment a-t-on distribué les billets ? Nous n'avons l'information. Il n'y a pas grand-chose à ce sujet.

M. Chantrelle.- Si, nous l'avons déjà présenté et expliqué au Conseil municipal.

Un important travail avait été mené avec les différents services, tels que les maisons de quartier, les sports, la jeunesse, l'éducation, les séniors. Un certain nombre de billets étaient à attribuer, et c'était à eux de cibler les personnes qui pouvaient en bénéficier pour assister aux Jeux Olympiques. Je pense également aux scolaires, car un effort considérable a été réalisé en partenariat avec le mouvement paralympique et l'Éducation nationale pour permettre à de nombreuses classes de profiter de ces billets gratuits. De plus, la Collectivité a pris en charge le transport, afin de garantir l'accessibilité à cet événement pour tous.

Il a vraiment été effectué un travail significatif de répartition assez égalitaire. Nous voulions que ce soit aussi dans les quartiers prioritaires. L'ensemble des services a ainsi travaillé dans cette direction.

M. le Maire.- S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 10.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTRAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Nous poursuivons avec la délibération suivante présentée par Danièle Roussel.

11 - Versement d'un acompte sur subvention au Centre communal d'action sociale de Sevrans

Mme Roussel.- Il s'agit du versement d'un acompte sur subvention au Centre communal d'action sociale de Sevrans. Cette subvention est lissée tout au long de l'année, suivant les besoins de trésorerie y apparaissant. Le budget primitif et la délibération sur les subventions étant votés en février, la présente délibération d'acompte vise à parer un éventuel besoin de trésorerie du CCAS avant le vote du budget. Son exécution n'est donc pas certaine. Il s'agit d'une délibération de précaution d'un montant de 250 000 €.

Je vous invite à voter cette délibération.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ou des questions ? Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Mon intervention est destinée à Mme Bernex.

Madame Bernex, c'est une illustration claire de ce que je disais tout à l'heure : le montant est noté dans la délibération, mais pas dans le rapport, et il faudrait que l'on ait des montants complets. Le montant doit apparaître dans le rapport.

M. le Maire.- Pour information, nous avons eu un excellent débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil d'administration du CCAS avec des perspectives et une feuille de route intéressante qui a été partagée par les administrateurs dont un nouveau parmi eux.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 11.

Adoptée par	42	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	42	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTRAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	1	voix	CORDIN Olivier

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération suivante est la n° 12. M. Bacon n'étant pas là en raison d'un impondérable, je la présenterai à sa place.

12 - Versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle au théâtre de La Poudrerie

M. le Maire.- Nous en avons un peu parlé tout à l'heure, et je me rends compte que je n'ai pas répondu à la question posée par M. Geffroy. Je vais le faire maintenant.

Depuis 2011, le théâtre de la Poudrerie met en œuvre un projet artistique et culturel singulier non seulement à Sevran, mais aussi sur l'ensemble du territoire, car cela rejaille bien au-delà de nos frontières communales.

La reconnaissance institutionnelle est là, réelle, de la part du Département, de la Région, et bien sûr de la part de l'État au travers de la Direction régionale des affaires culturelles. En effet, la Poudrerie a reçu l'appellation Scène conventionnée d'intérêt nationale « Art en territoire » pour la création participative. C'est une reconnaissance qui, bien au-delà du théâtre de la Poudrerie, touche l'ensemble des habitants de Sevran qui participent de cette aventure, de ces projets artistiques singuliers et enrichissants pour chaque personne.

Bien sûr, cette reconnaissance lui permet de mobiliser d'autres financements complémentaires pour développer son action sur la commune. Je tiens à le dire : cela rejaille sur le territoire. Je ne dis pas cela innocemment.

Pour mettre en œuvre son projet, la Ville met à la disposition de l'association des locaux situés dans le bâtiment Des Sœurs, à côté du parc Des Sœurs, cela a été évoqué précédemment par M. Geffroy. Ces locaux sont partagés entre la direction des affaires culturelles - ils sont au 2^e étage pour les bureaux mais aussi au sous-sol - et la direction de la culture pour le rangement et le stockage des décors. Vous imaginez : un théâtre sans décor, même pour un théâtre d'appartement chez les habitants, doit disposer de quantités de choses. Également, on trouve une salle du rez-de-chaussée, que vous avez dû voir, pour le travail de création et de répétition des artistes.

Il est nécessaire d'améliorer et d'optimiser ces espaces, d'y réaliser des travaux et de les financer. D'où cette proposition que nous vous faisons de verser une subvention d'investissement exceptionnel au théâtre de la Poudrerie pour un montant de 25 000 €, qui est complémentaire dans un plan de financement chiffré à 73 148 €, auquel participent le Département de la Seine-Saint-Denis pour 30 000 € et la Région Île-de-France pour 15 000 €.

Je répète : pour nous, c'est une subvention de 25 000 € pour boucler ce plan de financement.

Les travaux consisteront :

- Au 2^e étage, en des travaux d'électricité, de plomberie, de menuiserie et de peinture pour aménager les espaces et les rendre plus fonctionnels, et même créer une buanderie par rapport aux costumes, etc.

- Au sous-sol, au nettoyage, au rebouchage des trous, à la remise en peinture, aux travaux de remise aux normes d'électricité, à l'aménagement de rangements pour les équipements de travail, et à l'aménagement d'un espace de repos pour les équipes de la Police municipale. Dans ces locaux, se tiendront effectivement des policiers municipaux qui peuvent intervenir assez régulièrement sur le marché et qui pourront s'y rendre. Tout cela pendant les séances de marché.

Il vous est demandé d'accorder le versement de cette subvention exceptionnelle pour le théâtre de la Poudrerie afin de lui permettre de poursuivre son enracinement sur le territoire de la ville.

Je n'ai pas répondu tout à l'heure à votre question, je m'en excuse, Monsieur Geffroy, mais je n'aimerais pas dire de bêtises. Pour ce projet d'extension, qu'il faudrait présenter auprès des élus, un travail est en cours, vous en avez entendu parler. Cependant, il faut aussi le financer, et il n'est pas question qu'il se fasse sur le parc Des Sœurs, vous avez bien raison. Il n'est pas question non plus qu'il soit sur le périmètre du marché. Cela vous sera présenté et travaillé de cette manière. Ce n'est pas bouclé. Cela dépend beaucoup

de certaines questions juridiques et de financements complémentaires qui nous seront apportés, parce que c'est assez important.

Par rapport à cette extension, c'est assez intéressant pour le pavillon de la culture, de la direction des affaires culturelles, et aussi par rapport à la concertation et pour le lancement des travaux pour la salle des fêtes actuelle et celle à venir. Nous aurons besoin d'espaces supplémentaires pour la programmation hors les murs, quand il y aura des travaux dans la salle des fêtes qu'on ne pourra plus utiliser pour notre programmation culturelle. Évidemment, il sera nécessaire d'utiliser de nouveaux espaces, il n'y a pas qu'ici, mais ils pourront être utilisés en ce sens.

Je dirai aussi que, par rapport au marché forain, à son attractivité, cela doit être un plus. Pour répondre plus précisément, cela pourra même être travaillé par rapport à la question de l'articulation de la culture et de l'animation d'un marché alimentaire comme celui que nous connaissons. Bien sûr, il faudra que l'on apporte auprès de chaque élu les éléments d'informations supplémentaires sur les plans de bâtiment, de l'extension, mais aussi sur le plan de financement.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Il serait absolument intéressant que l'on soit associé à cette extension, etc. Avec la future salle des fêtes, quelque chose pourrait être en collaboration. Il faudra bien aussi loger l'administration de la culture. L'idée d'un théâtre à cet endroit, pourquoi pas ? Par rapport à la valorisation du centre-ville, c'est quelque chose d'intéressant.

M. le Maire.- S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 12.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération suivante concerne une subvention exceptionnelle et est présentée par Mme Bernex.

13 - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Sevrans Football Club

Mme Bernex.- Je vais vous présenter deux délibérations qui concernent des subventions exceptionnelles pour deux associations sportives, pour des motifs différents.

La première que je vous présente concerne l'association Sevrans Football Club. Je ne la présente pas, car elle est très bien connue dans la ville.

Ses activités l'ont amenée, pendant l'année 2024, à recourir à des déplacements en autocar qu'il nous faut payer, puisque la Ville n'assure plus ses déplacements en car, vous le savez.

Elle avait rencontré un problème d'arriéré sur des dépenses et il est proposé une subvention exceptionnelle de 41 700 €.

M. le Maire.- S'il n'y a pas de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 13.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous avons encore une subvention exceptionnelle pour d'autres raisons. Madame Bernex.

14 - Subvention exceptionnelle à l'association Ourcq Can'ohé Club Sevransais

Mme Bernex.- C'est une subvention exceptionnelle pour l'association Ourcq Can'ohé Club Sevransais. Ils ont un passif fiscal de 5 563 € sur deux années (2023 et 2024),

car le siège de l'association - l'ancienne maison de l'éclusier - est assujettie à la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Ce local est donc assimilé à une résidence secondaire.

Nous avons déjà eu connaissance de la demande du service des Impôts pour le paiement d'une telle taxe, mais il y avait eu des discussions et, finalement, ils avaient été exonérés du versement de la taxe d'habitation.

Cette fois, cela n'a pas abouti et ils ont failli se retrouver dans une situation extrêmement difficile avec une saisie sur les comptes.

Il est proposé de verser l'équivalent en subvention exceptionnelle pour apurer la situation pour 2023 et 2024. C'est la seule association qui soit dans ce cas dans la ville, et nous serons peut-être amenés à vous proposer, dans le cadre du budget primitif, une exonération de la taxe d'habitation pour cette association.

M. Geffroy.- Pour ces deux dernières délibérations, il me semble qu'un travail de suivi soit nécessaire.

Pour le football club, il faut un suivi par rapport à cette nouvelle forme. S'il y a une mise à disposition de personnel, il faut ensuite qu'il y ait paiement, mais c'est dans le cadre de la subvention globale qu'ils reçoivent. C'est un très beau club de foot, je suis complètement d'accord, puisque nous avons 750, 800 adhérents. Que ce soit 160 000 ou 120 000 € en fonction de la subvention, si l'on est en subvention Ville ou en subvention Nivet, on n'avait pas tout à fait le même niveau. On avait une théorie d'essayer de les assécher au maximum pour voir vraiment ce dont ils avaient besoin. En fait, il faut quand même suivre et que l'on ne se retrouve pas dans ces situations à devoir remettre au pot, etc.

Il est vrai que la deuxième opération est un peu neutre pour les finances de la Ville, puisque vous avancez l'argent et que vous allez la recevoir, moins les frais de rôle, dans les caisses de la Ville, au titre de la taxe d'habitation.

On peut peut-être aussi leur conseiller de tenir une assemblée générale extraordinaire et qu'ils transfèrent par exemple le siège social au domicile du président, auquel cas, on échappe à la taxe d'habitation.

Mme Hamdaoui.- Pour le canoë Kayak.

M. Geffroy.- Il y a certainement une parade.

M. le Maire.- Nous entendons ce que vous proposez et nous devons regarder cela. C'est vrai que c'est une histoire absurde. Il faut trouver des solutions.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 14.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	

Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAU Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération suivante est à nouveau rapportée par Mme Bernex.

[15 - Admission en non-valeur de divers produits irrécouvrables](#)

Mme Bernex.- Il s'agit d'une délibération que l'on retrouve à peu près une fois par an d'admission en non-valeur de divers produits jugés irrécouvrables par le Trésorier. Le montant concerné par ces admissions en non-valeur est de 94 522,69 € au titre seulement de l'exercice 2023.

Précédemment, nous avons des admissions en non-valeur qui s'étaient sur plusieurs années.

Les raisons qui justifient les admissions en non-valeur sont les suivantes :

- Adresses inconnues et demandes de renseignements négatives
- Poursuites sans effet et restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite
- Personnes décédées et demandes de renseignement négatif.

Ces montants sont susceptibles d'être minorés en cas de recouvrement effectué entre la date d'établissement des états par le Trésorier et la date de communication de la présente délibération.

En commission des finances, il avait été évoqué la possibilité d'avoir une idée par nature de dépenses. Le service financier a regardé, malheureusement, les informations que je pourrais vous donner sont très limitées, car l'essentiel, soit 87 592 €, est placé en divers, sur 94 000 €. On ne va pas bien loin.

Pour 5 107,70 €, il s'agit des cantines des enfants, et pour 1 822,55 €, des crèches et garderies.

Nous n'aurons pas davantage de détails par nature, car le « divers » est un gros fourre-tout.

M. Geffroy.- Il y a aussi des repas portés à domicile, mais quelquefois, ce n'est pas une non-volonté de paiement par l'utilisateur. Il n'est, paraît-il, pas relancé. J'ai eu deux ou trois cas de personnes qui m'ont dit qu'elles n'avaient pas été relancées, mais qu'elles étaient prêtes à payer. Il y a peut-être aussi des choses de ce genre.

M. le Maire.- Il faut que l'on regarde cela. C'est une proposition intéressante, nous devons voir comment poursuivre le dialogue avec le Trésor public.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 15.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous passons à la vie associative avec Mme Mekki.

[16 - Règlement d'attribution des subventions](#)

Mme Mekki.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour renforcer la transparence et optimiser le soutien aux associations, de nombreuses collectivités adoptent un règlement dédié aux subventions. Ce document, bien plus qu'une formalité, clarifie les règles du jeu en précisant chaque étape, de la constitution du dossier à l'attribution des fonds, tout en garantissant une démarche équitable et homogène.

Ce règlement est un outil clé à la fois pratique et pédagogique, il fixe les engagements des associations bénéficiaires, comme la présentation d'un compte rendu financier de l'utilisation de la subvention, et assure une communication claire avec les critères et les délais.

Il valorise ainsi la diversité des projets associatifs tout en respectant leur histoire, leur structure et leur périmètre d'action.

Il intègre également des avantages en nature : prêts de matériel, locaux, etc., reconnus comme des subventions à part entière selon la loi. Ces données, soigneusement présentées dans les budgets, permettent de vérifier si le seuil des 23 000 € nécessitant une convention formalisée est atteint.

Au cœur de cette démarche, le dialogue reste essentiel.

Ce règlement, véritable levier de confiance, contribue à soutenir efficacement la vitalité associative tout en garantissant une gestion rigoureuse et transparente.

Ce règlement a fait l'objet de quelques modifications apportées en commission Ville citoyenne et Ville vivante - qui a eu lieu le 10 décembre dernier - sur le présent document.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement des attributions des subventions aux associations.

Je précise que n'entrent pas dans le champ d'application du présent règlement des subventions les coopératives scolaires, les collèges et lycées, et les associations de parents d'élèves.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou interventions ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Je vais m'adresser à Mme Mekki.

Ce dossier a été lancé quasiment un an après le début du mandat, suite à un certain nombre de réclamations que, d'ailleurs, avec mes collègues de la commission Finance, nous avons pu faire. Nous avons eu une séance de travail avec Mme Mekki et également Mme la directrice de cabinet.

Il avait été prévu, Madame Mekki, que ce travail soit présenté devant la commission Finance. À la dernière commission Finance, j'ai appris que vous l'aviez présenté dans une autre instance, très bien, mais vous n'êtes pas venu nous chuchoter à l'oreille l'ensemble de ce texte.

J'en ai pris un peu ombrage et je me suis dit : Mme Mekki ne veut pas venir me voir, ne veut pas venir nous voir.

Je crois que cela va dans le bon sens. N'oubliez pas aussi que vous aviez dit que, une fois par an, vous rendrez compte devant la commission Finance avant de le faire devant le Conseil municipal, de l'état de cet engagement qui est pris aujourd'hui.

Ce que je vous reproche, ce n'est pas le travail qui a été fait, cela a peut-être été un peu long, mais finalement, tout vient à qui sait attendre ; c'est surtout de ne pas être venue, je ne sais pas si c'est par timidité, devant la commission Finance.

M. le Maire.- Madame Mekki, vous êtes complètement d'accord ?

Mme Mekki.- Évidemment. Je sais que M. Geffroy me taquine sur cette question, mais vous avez raison. J'aurais dû venir en commission Finance, cela m'a échappé, je n'avais pas la date... Je pourrais trouver beaucoup d'excuses. De toute façon, ce règlement reste appliqué pour les prochaines demandes de subvention à venir. Je viendrai volontiers et sans timidité à la commission Finance.

M. le Maire.- Surtout qu'il y a des gages de dialogue.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 16.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	

Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAU Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous passons à l'attractivité économique avec la délibération n° 17.

[17 - Révision des tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement 2025](#)

M. le Maire.- Une jurisprudence constante nous contraint à augmenter chaque année le tarif des droits de place en indexation avec le coût de la vie. C'est inscrit dans le règlement de la délégation de service public qui nous lie. Par le passé, il nous est arrivé de voter contre l'augmentation des droits de place pour exprimer un mécontentement vis-à-vis du délégataire, quel qu'il soit, peu importe, mais aussi pour exprimer notre solidarité avec les commerçants pendant les périodes de confinement de la Covid.

Aujourd'hui, nous pourrions nous mettre en difficulté face à un éventuel contentieux ou le serpent de mer - tel qu'il était évoqué tout à l'heure - parce que cette augmentation est obligatoire. Nous n'avons pas encore le rapport d'activité de notre nouveau délégataire, et nous ne pourrions pas encore nous prononcer sur sa gestion à partir d'un rapport d'activité, etc., présenté devant le Conseil municipal. Il n'y a donc pas lieu de s'y opposer.

L'augmentation va représenter 2,30 %, soit en moyenne une augmentation entre 2 et 4 € par mois, par mètre linéaire. C'est à vérifier. Cela se veut transparent et je veux le dire pour sécuriser notre procédure juridique de DSP.

Y a-t-il des questions ou interventions ? Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler qu'une commission existe et est obligatoire : la commission de service public, pour laquelle, cela fait très longtemps que nous n'avons pas eu de rencontre. Ce sujet aurait pu y être présenté.

Je profite de cette remarque pour vous rappeler qu'on n'a jamais de compte-rendu de commission. Vous l'appellez comme vous voulez : compte-rendu, relevé d'informations, de décisions, peu importe, mais nous n'en avons jamais.

C'est du temps, de l'investissement et la moindre des choses serait d'avoir au moins un compte-rendu systématique de nos commissions.

M. le Maire.- Concernant ces comptes-rendus, je suis complètement d'accord avec vous : ils doivent vous être transmis. Ils sont établis et concernent même des documents de travail qui vous appartiennent puisque vous participez à ces commissions.

Concernant la commission de service public, nous la réunissons, elle sera réunie de nouveau.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Monsieur le Maire, je veux revenir sur cette augmentation. J'ai entendu tout à l'heure M. Jacquart qui, par avance, a dit qu'il ne la voterait pas. Il est évident que notre groupe ne la votera pas non plus.

Au moment où les commerçants rencontrent des difficultés, je pense qu'après la mise en place récente, une augmentation n'est pas du tout la bienvenue à cet instant précis.

Par ailleurs, pour les avoir entendus ce matin, vous ne l'ignorez certainement pas, les commerçants, par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux, se battent et auront gain de cause, car on a oublié le principe de la loi Royer, une vieille loi de 1973 sur le commerce et l'artisanat, qui avait été développée par le ministre de l'époque et qui dit : quand bien même une DSP prévoit l'augmentation des droits de place, au sein du contrat, il est obligatoire de concerter pour avis, non pas pour un oui ou un non, après, libre au Conseil municipal de voter oui, non, etc. Mais pour avis, cela doit être présenté aux représentants des commerçants. Et s'il n'y a pas de représentant des commerçants, cela doit être présenté aux représentants syndicaux des commerçants alimentaires, en l'occurrence, la fédération de l'Île-de-France, etc. Si ces choses-là n'ont pas été faites, et elles ne l'ont pas été, par rapport à cette augmentation, tout recours devant le TA invalidera l'augmentation.

Au lieu d'aller vers des procédures, etc., Les Fils de Madame Géraud viennent d'arriver et ont pris possession de la chose, de grâce, qu'ils laissent un peu les commerçants digérer tous les aléas qui ont pu exister sur le marché depuis un certain temps, et j'invite tous mes collègues à ne pas voter cette augmentation, de grâce, pour les commerçants. Essayons quand même de leur donner un coup de main.

D'accord, ce sont 2,30 €, ce n'est déjà pas rien, ce n'est pas 0,80 €, mais c'est 4 € par mètre linéaire. Avec les retours, etc., cela peut faire des petites sommes importantes. N'oubliez pas que certains commerçants, quelquefois, ne sont là que deux séances sur trois, néanmoins payent les trois séances. Ce sont des sommes relativement importantes.

J'ai vu des factures de commerçants, cela dépasse parfois des loyers de boutique en dur.

J'invite mes collègues à ne pas voter cette augmentation pour les commerçants et par rapport à la situation économique du moment.

Merci.

M. le Maire.- Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- J'étais déjà intervenue sur ce point en Comex, et j'avais dit, comme Ludovic Jacquart, que je ne voterai pas cette délibération. Ce n'est pas tant le montant, mais aussi le symbole et le moment où cette augmentation est demandée.

Je me souviens d'une intervention que j'avais faite en 2021 où j'avais simplement dit que le marché alimentaire de Sevran était un beau marché avec des fruits et des légumes accessibles pour chacun et chacune d'entre nous. Cette phrase m'est revenue, car quand je relis le ROB d'aujourd'hui, on parle beaucoup de sécurité alimentaire, et la sécurité alimentaire dans notre ville, mais pas seulement notre commune, est aussi assurée parce que nous avons un marché attractif, avec des prix de fruits et de légumes de qualité et accessibles.

C'est pour cette raison que je maintiens ma position : je ne voterai pas en faveur de cette augmentation. J'avais déjà expliqué que toute hausse serait inévitablement répercutée sur les clients. Dans un contexte où la question du pouvoir d'achat, légitimement préoccupante, est au cœur des discussions, il est essentiel de prendre en compte la situation

difficile que traversent de nombreuses familles. Avec les plans sociaux annoncés dans les semaines et mois à venir, cette augmentation ne ferait qu'aggraver les choses en pesant davantage sur le pouvoir d'achat. C'est pourquoi je ne la voterai pas.

M. le Maire.- Monsieur Chantrelle.

M. Chantrelle.- Nous avons pu observer aussi une augmentation significative des prix dans la vie courante de nos concitoyens. Force est de constater que les commerçants œuvrent, à leur mesure, à limiter la spirale inflationniste constatée ailleurs, notamment dans la grande distribution. Ils contribuent ainsi à lutter contre la dégradation du pouvoir d'achat des habitants.

De même, nous ne voterons pas l'augmentation des tarifs qui pourrait impacter leurs finances et, par ricochet, les acheteurs.

Enfin, nous tenions aussi à souligner tout le bien que nous pensons de nos commerçants. Peut-être ne l'avons-nous pas assez dit dans les discussions que nous avons eues aujourd'hui. Nous sommes contents de notre marché, même si des choses restent à améliorer, mais les commerçants en sont une pièce maîtresse. Nous tenions à le souligner et à vous remercier pour ce que vous faites au quotidien.

Merci.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Geffroy, comme vous l'avez promis, soyez rapide.

M. Geffroy.- Simplement pour argumenter sur le non-vote de cette augmentation, car des droits sont aussi payés pour l'animation, notamment celle de Noël.

Or, pour l'instant, il n'y a rien eu pour l'animation de Noël et des sommes ont pourtant été versées. Il y aura peut-être quelque chose, je ne sais pas.

Pendant la pandémie de Covid, à l'époque de l'autre délégataire, des sommes ont été versées et il n'y avait pas eu d'animation. Nous étions aux alentours de 40 000 € et il devait y avoir des remboursements, etc. Cela n'a pas eu lieu.

Je suis complètement d'accord avec les propos de Laurent Chantrelle et de Najat Mabchour, cela ne s'impose vraiment pas à ce stade du débat.

M. le Maire.- Monsieur Jacquart.

M. Jacquart.- Monsieur le Maire, vous nous rappelez la question contractuelle auprès du délégataire, nos obligations et responsabilités. Vous l'exprimez, il est certain qu'il y a un risque si on ne respecte pas notre contrat.

Par fait idéologique, depuis 2020, je ne vote pas cette augmentation. Bien évidemment, je ne changerai pas ma position, mais je peux comprendre que la Ville a une responsabilité auprès du délégataire concernant ces contrats qu'elle signe auprès des partenaires, et vous rappelez qu'il y a un risque de contentieux si la délibération ne passe pas.

Pour ma part, je fais ce choix depuis 2020 et aujourd'hui, je suis obligé de maintenir cette position.

M. le Maire.- Je vous remercie.

J'ai noté M. Baillon, puis Mme Saki et je clos les prises de parole.

M. Baillon.- En raison des circonstances par rapport à cette délibération, nous ne voterons pas cette augmentation.

Mme Saki.- Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Nous ne voterons pas cette délibération pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles est aussi très importante, due à la suspension du bus 43. Les habitants des autres communes avoisinantes, qui étaient également des clients des commerçants, n'ont plus accès au marché puisqu'il n'y a pas de transport pour venir jusqu'à Sevrans. C'est un manque à gagner pour la Ville et les commerçants.

Nous ne voterons pas cette délibération, compte tenu aussi de tout ce qu'ont déjà exposé mes collègues. Merci.

M. le Maire.- Très bien.

Nous allons la retirer et vérifier ce qui se passe au niveau du dispositif légal. Il faut regarder si l'on peut trouver des solutions. En revanche, je l'assure, en cas de problème de sécurité juridique, je ne ferai pas prendre le risque à la Ville d'avoir un contentieux. Je commence un peu à avoir assez du serpent de mer que vous évoquez.

Je vous remercie de ce débat, très opportun, sans aucun jeu de mots.
La prochaine délibération sera présentée par M. Baillon.

18 - Dérogation au principe du repos dominical

2025

M. Baillon.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu en principe le dimanche, l'article L3132-26 du Code du travail permet à M. le Maire, après avis conforme de l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre, d'arrêter la liste des dimanches travaillés dans la limite de 12 par an maximum avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Ces dérogations doivent être accordées pour la totalité des commerces de détail de la commune exerçant la même activité que le demandeur, même si la demande est individuelle, afin de contenir le risque d'une multiplication des ouvertures dominicales obtenues sur le fondement des dispositions de cet article.

La société Klépierre Management, l'hypermarché Carrefour, le magasin Lidl ainsi que la société Norauto sollicitent une autorisation annuelle de dérogation à la règle du repos dominical.

Considérant l'intérêt commercial et son impact sur l'emploi local, les établissements sont autorisés à faire travailler leur personnel les dimanches suivants :

- Commerces relevant de la branche d'activité commerce de détail (code NAF 47) : les 5 et 12 janvier ; 29 juin ; 31 août ; 7, 14 et 21 septembre ; 30 novembre ; 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

- Commerces d'activité automobile (code NAF 45) : 29 juin ; 6, 13, 20, 27 juillet ; 30 novembre ; 7, 14 et 21 décembre.

Une consultation des organisations d'employeurs et des organisations syndicales de salariés a été effectuée le 17 octobre 2024. Le maire n'est pas lié à leur avis, qu'il soit favorable ou défavorable, ou à leur absence d'avis. Il dispose d'un entier pouvoir d'application de cette dérogation.

Les dispositions de l'article L3132-27 du Code du travail devront être respectées, notamment chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensatoire équivalent en temps.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la dérogation au principe du repos dominical pour l'année 2025.

Cette vieille délibération revient chaque année.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Il y a d'autres demandes d'intervention, mais je vais d'abord intervenir pour exprimer ma position.

C'est un débat d'hypocrites. Les décisions ont déjà été prises avant même qu'on ait délibéré ce soir. Des annonces publicitaires ont été publiées pour dire qu'on pourra aller faire ses courses telles et telles dates, tels dimanches.

Je commence à en avoir un peu assez, certainement comme vous, qu'on nous dise que le Conseil municipal est souverain et que ce soit déjà décidé en réalité. Comme tu l'as dit, c'est une vieille délibération, et le débat se trouve un peu figé.

En revanche, faisons-le évoluer un peu.

Aujourd'hui, dans les grandes enseignes de distribution alimentaire, on a vu les changements, tu nous l'as dit assez souvent, nous interpellant par rapport à la fermeture de Franprix, Casino, etc. On a vu aussi Cora, à Livry-Gargan. Ce regroupement, cette concentration entre les mains de quelques-uns est assez dangereux. On a vu à quoi on a échappé, au pire, avec Atacadão à Sevran, qui s'est déplacé un peu plus loin, mais finalement, pas si loin.

Il y a beaucoup de déception parmi les clients par rapport à tout cela, parce que les prix augmentent, pas le pouvoir d'achat. La qualité n'est pas toujours au rendez-vous, c'est

le prix de la malbouffe, et surtout les conditions de travail des salariés sont de plus en plus pénibles : maltraitance. On ne respecte pas du tout le Code du travail.

Je ne prendrai pas part au vote parce que j'en ai assez de ce débat d'hypocrites.
Madame Bernex.

Mme Bernex.- Je vous rejoins tout à fait, Monsieur le Maire, sur le débat d'hypocrites, et comme c'est une délibération récurrente, nous maintiendrons notre vote habituel : nous voterons contre.

M. le Maire.- S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 18.

M. Baillon.- J'ai présenté la délibération, mais je n'ai pas pu apporter notre explication de vote en tant que groupe : nous voterons contre.

Adoptée par	17	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	14	voix	CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, WAVELET Manuel, CAMARA N'Na Fanta, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole, HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie, PERRAN Dominique-Abelle, LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan, GUE Elisabeth
Contre	17	voix	BERNEX Brigitte, BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, BASTARAUD Sébastien, MOULINNEUF Serge, MOILIME Hassanata, YILDIZ Umit, BATUAMBA Ivette, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, LARDIC Stéphan, CAMARA Mariama, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles
Abstentions	9	voix	MERIGUET Dominique, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, GAUTHIER Raymond, ROUSSEL Danièle, VELTHUIS Asaïs, CHERIGUENE Abdelouaheb, LOUJAHDI Brahim
NPPV	3	voix	BLANCHET Stéphane, JACQUART Ludovic, BOITTE Gilles

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération 19 concerne le développement durable.

Monsieur Chauvet.

[19 - Conventionnement avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et des Régies \(FNCCR\), porteuse du Programme CEE ACTEE +](#)

M. Chauvet.- Le programme ACTEE, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique.

Il s'agit, via la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies, FNCCR, porteuse du programme ACTEE+, d'obtenir des financements sur des actions en faveur de la transition énergétique, la rénovation énergétique et donc les mesures d'efficacité énergétique.

Le programme ACTEE aide au financement de la maîtrise d'œuvre, à la réalisation d'études technico-économiques ainsi qu'à l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Il vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi, à planifier des travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet ACTEE Chêne, la Commune de Sevran a déposé une candidature unique.

Le dossier de candidature a été retenu par le jury du programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites que je vais citer ci-après. Les membres du groupement pourront bénéficier d'un accompagnement méthodique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le jury de l'AAP Chêne.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Le poste d'économe de flux : ce poste, actuellement ouvert au sein de la Collectivité, sera financé en grande partie par ce programme ACTEE.

- L'acquisition d'outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques

- Des études techniques

- Des missions de maîtrise d'œuvre

- Des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, AMO, et sensibilisation.

Ces actions s'inscrivent toutes dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Un exemple a été cité tout à l'heure par Mme Bernex dans le cadre du ROB : l'investissement que fera la Ville sur le passage à 100 % LED sur une durée assez courte, à savoir en trois ans, et que la pilotabilité, au bout de la quatrième année, fait gagner environ 0,5 M€ par an à terme à la Collectivité en frais de fonctionnement, donc en capacité d'investissement, pour autant que l'État ne s'empare pas des subventions par ailleurs.

Je vous demande donc de voter la convention qui est associée à ce financement avec la FNCCR. Je vous remercie.

Mme Bernex.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

S'il n'y a pas de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 19.

Adoptée par	37	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	37	voix	
Pour	37	voix	BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	BLANCHET Stéphane, Ludovic JACQUART

Mme Bernex.- Je vous remercie.

Nous passons maintenant à la politique enfance avec Mériem Benammour.

20 - Modification du Projet d'Établissement de la structure petite enfance Halte-jeux Centre-Ville sis 1 bis rue Gabriel Péri

Mme Benammour.- Avant de démarrer, je vous propose de voter par assentiment la délibération, puisque c'est la même modification pour plusieurs établissements. Cela concernait les délibérations n° 20 à 24, si vous en êtes d'accord.

Il s'agit de la modification du projet d'établissement de la structure petite enfance. La CAF subventionne des journées pédagogiques et nous sommes passés à 3 journées pédagogiques. Sur le projet d'établissement, au lieu de mettre 2 journées pédagogiques, on a mentionné « des journées pédagogiques ».

Il vous est proposé d'approuver cette modification pour tous ces établissements. Il s'agit de la Halte-Jeux du centre-ville, de la Halte-Jeux les Beaudottes, de La Maison des Colombes, du Pavillon aux Histoires et de la crèche Les Colibris.

Mme Bernex.- Très bien. Y a-t-il des questions ? C'est clair semble-t-il.

S'il n'y a pas de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 20.

Adoptée par	37	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	37	voix	
Pour	37	voix	BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	BLANCHET Stéphane, JACQUART Ludovic

Mme Bernex.- Je vous remercie.

21 - Modification du Projet d'Établissement de la structure petite enfance Halte-Jeux les Beaudottes, sis 4 allée La Pérouse

Adoptée par	37	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	37	voix	

Pour	37	voix	BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	BLANCHET Stéphane, JACQUART Ludovic

22 - Modification du projet d'Établissement de la structure petite enfance Multi-accueil La Maison des Colombes, sis 2 allée Toulouse Lautrec

Adoptée par	37	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	37	voix	BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie

			(pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	BLANCHET Stéphane, JACQUART Ludovic

23 - Modification du Projet d'Établissement de la structure petite enfance Multi-accueil Le Pavillon aux Histoires, sis 1 avenue de Livry

Adoptée par	37	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	37	voix	BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	BLANCHET Stéphane, JACQUART Ludovic

24 - Modification du Projet d'Établissement de la structure petite enfance Multi-accueil Les Colibris, sis 1 allée Cézanne

Adoptée par	37	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	37	voix	
Pour	37	voix	BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude,

			MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	BLANCHET Stéphane, JACQUART Ludovic

Mme Bernex.- Je vous remercie.

Nous passons à l'enfance/enseignement pour les écoles avec M. Gilles Boitte.

[25 - Convention-cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la cité éducative de Sevrans](#)

M. Boitte.- Comme vous le savez, puisque différentes délibérations ont porté sur les cités éducatives, depuis 2020, la Ville de Sevrans s'est vu attribuer le label de la cité éducative pour le quartier des Beaudottes, avec le collège Évariste Galois comme chef de file.

En s'appuyant sur un diagnostic réalisé par le regard croisé des acteurs socio-éducatifs de terrain et les statistiques dont nous disposons, la gouvernance de la cité éducative - l'Éducation nationale, l'État et la Ville - a proposé trois axes spécifiques à notre cité éducative :

- Renforcer les actions à destination de la petite enfance
- Accompagner les 12-25 ans vers leur professionnalisation
- Renforcer le rôle de l'école pour toutes et tous.

Les différents acteurs éducatifs, tels les établissements scolaires, les services municipaux, les associations, proposent des actions répondant à ces thématiques. Jusqu'à maintenant, cette convention relative à la cité éducative portant sur le quartier des Beaudottes couvrait la période 2020 à 2023. La subvention allouée pour cette première édition était de 350 000 € de la part de l'État, la Ville, et les partenaires éventuels co-finançant à hauteur de 30 %, soit 105 000 € qui s'ajoutaient aux 350 000 €.

Le bilan de la première édition de la cité éducative est positif. Elle a permis une véritable alliance éducative entre l'Éducation nationale, la Ville et l'État, au bénéfice des jeunes du quartier des Beaudottes et de leurs parents. Aussi, la Ville de Sevrans et la gouvernance, qu'on appelle la troïka dans le langage interne, ont souhaité le renouvellement de cette cité éducative ainsi que son extension aux deux autres quartiers prioritaires de la Ville : Rougemont et Montceuleux Pont-Blanc, afin de faire bénéficier ce label au plus grand nombre et déployer les actions mises en œuvre à l'échelle de la Ville.

Courant mai 2024, le ministère de l'Éducation nationale a confirmé le renouvellement et l'extension du périmètre tel que nous l'avions souhaité. Les trois quartiers prioritaires bénéficient donc de ce label et nous avons choisi que le collège Évariste Galois reste toujours le chef de file. Il n'y aura pas trois cités éducatives, mais une cité éducative.

Afin de développer les actions à l'échelle de ces trois quartiers, la subvention allouée par l'État est de 450 000 €, auxquels s'ajoutent 30 %, 135 000 € de co-financement par la Ville et éventuellement d'autres partenaires.

Il est donc proposé une nouvelle convention-cadre pour la période 2024 à 2026, relative au renouvellement du label cité éducative pour les quartiers des Beaudottes, de Rougemont et de Montceuleux Pont-Blanc. Il est précisé que, par rayonnement, le lycée Blaise Cendrars peut aussi bénéficier du label de la cité éducative, et nous avons eu l'accord des services de l'État sur ce point.

Dans la délibération suivante que nous proposons par assentiment, nous allouons des subventions pour leurs projets uniquement aux collèges Georges Brassens et Lucie Aubrac. Nous avons limité à ces deux collèges qui ne sont pas couverts par la cité éducative.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention-cadre, et d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou interventions ?

Madame Bernex.

Mme Bernex.- Très rapidement, bien évidemment, nous voterons cette délibération qui permet d'obtenir un financement qui profite aux enfants, mais fondamentalement, nous sommes opposés à ce dispositif mis en place sous le précédent Gouvernement. Je ne m'étendrai pas, car il est tard, mais ces dispositifs créent vraiment des ruptures d'égalité de traitement.

M. le Maire.- Tu votes une délibération, même si tu n'es pas d'accord. Cela peut arriver.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 25.

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			

NPPV			
------	--	--	--

M. le Maire.- Je vous remercie.

Les délibérations n°26 à 28 sont considérées comme adoptées par assentiment.

26 - Attribution d'une subvention aux collèges, Georges Brassens, au collège intercommunal Lucie Aubrac Sevrans/Livry Gargan pour l'année scolaire 2024/2025

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

27 - Attribution d'une subvention aux coopératives scolaires pour l'année scolaire 2024/2025

Adoptée par	38	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	38	voix	
Pour	38	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard,

			CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV	1	voix	Laurent CHANTRELLE

28 - Attribution de subventions aux associations de parents d'élèves pour l'année 2024-2025

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire. - Nous passons à la rénovation urbaine, avec M. Cheriguene.

29 - Autorisation donnée au Maire de signer la convention de gestion urbaine et sociale de proximité de la ville de Sevrans pour la période 2024-2030

M. Cheriguene.- Merci, Monsieur le Maire.

La GUP reste un outil important pour répondre aux problématiques quotidiennes des habitants de nos quartiers et renforcer le lien social. Des rencontres ont été réalisées sur chaque patrimoine avec les représentants des locataires, des services de la Ville et les bailleurs. À l'issue de ces rencontres, que je qualifierai de très tendues, nous avons exigé, en présence de M. le Maire et de l'État, des plans d'action concrets et une planification claire sur les pannes d'ascenseurs, les problèmes d'humidité, les dératisations, etc., sur toutes les problématiques que peuvent rencontrer les locataires. Nous avons été très exigeants sur ces points.

Dans le cadre des rencontres à propos de la TFPB, nous nous réservons le droit de ne pas verser cette exonération de la TFPB.

Nous avons le soutien de l'État à ce niveau. Il est essentiel que cette convention ne soit pas uniquement un document administratif, mais bien un levier pour améliorer le cadre de vie et les relations sociales de nos quartiers. Je resterai très attentif à la mise en œuvre opérationnelle.

Je vous invite donc à voter cette délibération et à autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? (*Il n'y en a pas*)

Ces débats ont eu lieu devant Mme la Sous-préfète et en présence des bailleurs. Ils doivent se poursuivre, mais nous les avons avertis que ce rapport d'exigence ne se découplait pas, ne se déconnectait pas d'un rapport de force, qu'effectivement, il pouvait y avoir une remise en cause de l'exonération de la TFPB et que nous avons un plan d'action.

Depuis, j'ai eu quelques appels de bailleurs, et effectivement, ils me disent que c'était utile et qu'ils ont décidé de nous faire des propositions d'action.

Monsieur Cheriguene, vous reprenez la parole ? Vous apportez une explication de vote ?

M. Cheriguene.- C'est pour confirmer ce que vous dites. Cela s'est fait ressentir auprès des habitants, des représentants des locataires, les bailleurs ont été très réactifs. Nous avons parlé d'un rapport de force et exigé des plans d'action immédiats, nous avons rencontré tous les bailleurs en présence de M. le Maire et sommes restés intraitables. Nous sommes allés visiter des logements sur place, à l'improviste, chez des locataires, aux Beaudottes, à la Cité Basse, à Pont-Blanc, etc., qui ont apprécié notre démarche. Les bailleurs ont été très réactifs pour mettre en place des actions afin de régler toutes les problématiques rencontrées et améliorer la situation.

Nous n'avons pas encore gagné le combat, nous y travaillons encore. C'était pour apporter cette petite précision.

M. le Maire.- Je vous remercie, Monsieur Cheriguene.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 29.

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	

Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération 30 est présentée par M. Bastaraud.

[30 - Signature de la convention de versement pour l'attribution de la part Ville du fonds d'aide aux travaux pour les copropriétés dégradées en faveur de la copropriété « Chalands 2 »](#)

M. Bastaraud.- Bonsoir à tous.

Je ne suis pas intervenu, mais pour bien préciser, nous sommes ensemble et il n'y a pas de complaisance avec les bailleurs. L'exigence ne veut pas dire la complaisance. Effectivement, nous devons utiliser tous les moyens à notre disposition pour qu'ils puissent répondre à leurs responsabilités. C'est important dans un débat constructif.

Concernant cette délibération sur les copropriétés dégradées, vous le savez, de longue date, la Ville accompagne les copropriétés dégradées et participe du fonds qui a été mis en place par l'EPT. Il s'agit de valider le versement de la part Ville de ce fonds d'accompagnement des copropriétés pour la copropriété Chalands 2 qui finit actuellement son deuxième plan de sauvegarde et qui entamera de lourds travaux sur toute la partie chauffage de la résidence. Cela nous permet d'agir concrètement pour que le reste à charge pour les copropriétaires soit le moins élevé possible. De mémoire, l'aide permet, avec en parallèle l'aide de l'ANAH qui abonde en double ce que nous mettons, un reste à charge à 700 € pour les copropriétaires. Ce qui est bien.

Pour accompagner les copropriétés dégradées, on introduit des bailleurs sociaux dans les copro., dans les syndicats. Cela permet de trouver des équilibres financiers et on est dans un partenariat vertueux.

L'idée est de valider cela ensemble avec cette délibération.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ? Nous continuons ce travail. Merci.

S'il n'y a pas de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 30.

Adoptée par	30	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	30	voix	
Pour	30	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), , CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma),
Contre			
Abstention			
NPPV	9	voix	BACH RUSSO Safia, JACQUART Ludovic, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir à GEFFROY Philippe), PERRAN Dominique Abelle, LIBERT Arnaud (pouvoir à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

[31 - Échange sans soulte des parcelles BT 124 et CK 126 entre la Ville et Les Nouveaux Constructeurs](#)

M. le Maire.- Pour rappel, la parcelle BT 124 est située aux abords du canal, anciennement Carrefour Market, dans le quartier Freinville. Les Nouveaux Constructeurs avaient racheté cette parcelle en 2020 à la filiale immobilière de Carrefour. Nous n'avons pas encore de marge de manœuvre financière suffisante à l'époque pour pouvoir préempter.

Nous étions assez frustrés de voir cette parcelle rachetée par un promoteur immobilier, même si ce sont Les Nouveaux Constructeurs, qui ont travaillé sur le projet de la résidence Crétier.

Les discussions ont été ensuite engagées avec ce promoteur par rapport au projet immobilier qu'ils nous ont présenté. Nous les avons invités à retravailler, et les années sont passées. Ils sont venus nous revoir avec une affirmation qu'ils allaient déposer un permis de construire, et je leur ai dit que la Ville voulait racheter cette parcelle.

Des nouvelles discussions se sont engagées et nous avons convenu d'un échange de parcelle, celle sur laquelle il y avait Carrefour Market contre la parcelle CK 126 située rue Chaplin. La Ville est gagnante dans cet échange puisque la parcelle Carrefour Market est estimée à 1,4 M€ par les Domaines et celle de Chaplin à 1 M€.

L'enjeu, pour nous, est de continuer à suivre le projet immobilier élaboré par Les Nouveaux Constructeurs sur la nouvelle parcelle sur Rougemont, rue Chaplin, et travailler pour

que cela se passe bien, ce que souhaitent aussi Les Nouveaux Constructeurs dans les relations actuelles avec la Ville.

Pour nous, c'est la possibilité de conserver une parcelle, une propriété foncière aux abords du canal et de travailler sur l'implantation d'un groupe scolaire. Vous vous rappelez qu'il était question d'implanter le groupe scolaire dans le quartier sud, à l'emplacement du bâtiment administratif de l'usine Westinghouse qui est à la pointe. Les suspicions de pollution restantes de l'usine Westinghouse nous astreignent à appliquer le principe de précaution, nous ne pourrions donc pas mettre un groupe scolaire à cet endroit.

Ce sont aussi des discussions que nous avons eues ensemble, avec Jean-François Baillon, ainsi que Gilles Boitte et d'autres élus, certainement avec l'ADESS. Ce sont des choses sur lesquelles nous avons discuté. Je leur avais dit que tout cela faisait partie d'une stratégie à mettre en place avec ce promoteur, et finalement, nous avons abouti. Cela prend du temps.

Ce sont les informations que je peux donner sur ce résultat d'un échange sans soulte.

Y a-t-il des questions ou interventions ? Il y en aura certainement d'autres après, mais sur le principe, je considère qu'il n'y en a pas, on verra par la suite.

Pardon, Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Je trouve quand même dommage que vous n'ayez pas prévu le groupe scolaire dans l'opération Westinghouse. C'est particulièrement regrettable.

Sur l'échange, il y a beaucoup de choses à dire.

La parcelle qui se trouve accolée au canal de l'Ourcq aurait pu être, à mon avis, beaucoup mieux valorisée pour la ville.

Ensuite, concernant la parcelle que l'on va donner dans le quartier de Rougemont, Charlie Chaplin, Gilles Boitte répondra peut-être, mais Les Nouveaux Constructeurs envisagent la construction de 158 logements, dont 103 en accession et 55 en logements sociaux. Combien y aura-t-il d'enfants ? L'école élémentaire Marie Curie pourra-t-elle les absorber ?

D'accord, nous avons un groupe scolaire de l'autre côté, mais a-t-on pensé aux classes par rapport à cette nouvelle construction ?

Je vois que la nouvelle parcelle Charlie Chaplin est constituée de 9 900 m² de surface développée. Je pense que c'est au titre du PLU, mais pas du PLUi. De même pour la parcelle concernant l'ancien terrain Carrefour Market. Je connais à peu près les surfaces par rapport au mètre carré, je me dis que c'est version PLU et pas version PLUi. Je voudrais avoir des précisions.

Enfin, il n'y a pas de soulte, mais quand on croit qu'on est gagnant d'à peu près 420 000 €, il ne faut pas oublier que 200 000 € de TVA devront être versés par la Ville et vous savez bien que la Ville ne récupère pas la TVA comme une entreprise. La TVA qu'elle paye, elle la récupère indirectement par la FCTVA mais pas dans les mêmes proportions que l'intégralité.

M. le Maire.- Monsieur Boitte.

M. Boitte.- Que l'on soit amené à payer la TVA parce que ce terrain a déjà été vendu avec la TVA, personne ne l'a caché. La différence est favorable à la Ville à hauteur d'au moins 200 000 €. Personne ne le cache.

Il s'agit de récupérer la parcelle qui est au croisement du canal de l'Ourcq et du boulevard Westinghouse. C'est une belle opération que fait la Ville, tout d'abord pour des questions d'urbanisme.

Nous ne serions jamais tombés d'accord avec un promoteur sur l'utilisation de cette parcelle pour une raison toute simple : cette parcelle borde des pavillons à son croisement nord, et notre opinion constante est de dire que la hauteur des nouveaux bâtiments doit se rapprocher de la hauteur des faîtières des pavillons. Évidemment, aucun promoteur ne veut l'entendre. Dès qu'il y a des mètres carrés au sol, il veut monter ne serait-ce que de deux, trois, ou quatre niveaux. Nous ne serions donc jamais tombés d'accord avec un promoteur, au risque de perdre sur un dépôt de permis de construire où nous serions arrivés au bout des arguments possibles.

De ce point de vue, c'est une belle opération.

Concernant les capacités d'accueil de l'école Marie Curie, je rappelle qu'il y a quelques années, du fait de la rénovation urbaine du quartier Rougemont, nous avons constaté une baisse de la population, et encore plus forte, une baisse de la population enfantine qui nous a amenés à regrouper les deux écoles : l'école Nobel et l'école Marie Curie en une seule école. Il y avait bien deux bâtiments scolaires, même s'ils communiquent, même s'ils sont l'un à côté de l'autre et ouverts l'un sur l'autre.

Nous n'avons pas pris le risque d'être débordés avec l'arrivée de 200 enfants, ils pourront être accueillis dans le groupe scolaire Marie Curie sans difficulté.

Dernier point : puisque la Ville est désormais maître d'œuvre pour la construction d'une école dans la dernière utilisation de la parcelle qui a été celle de Carrefour Market, c'est l'occasion de construire une belle école. Nous avons vérifié que, dans ce périmètre et cette surface, des écoles existent déjà avec des cours végétalisées, une cantine comme il le faut, etc. C'est possible, en respectant le cadre architectural que nous n'aurions pas pu imposer à un promoteur, à savoir un bâtiment en front du boulevard Westinghouse, parce qu'on peut développer en hauteur sans aboutir à un nombre d'étages incalculable, et surtout en rejoignant progressivement le niveau des pavillons alentours.

Ce sera une belle école ouverte sur la nature que nous pourrons construire près du chemin du halage et du canal de l'Ourcq pour que les enfants du quartier dit de Westinghouse soient aussi bien accueillis dans un cadre naturel et en lien avec la réalité et la biodiversité. Il y aura aussi de belles expériences dans différents endroits.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- On ne m'a pas répondu sur la base PLU ou PLUi.

M. le Maire.- Je vais répondre.

Claude Chauvet.

M. Chauvet.- C'est sur la base du PLUi.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Monsieur Chauvet, je ne pense pas qu'avec le PLUi, on puisse mesurer 9 900 m² par rapport à un terrain qui en fait 2 767. On est plus proche des 7 000 m² développés que des 9 000.

M. Chauvet.- Le projet n'est pas encore complètement abouti, mais clairement, la référence qu'on impose est le PLUi.

Si cela conduit à revoir ces surfaces, on le fera. On est fin décembre, le PLUi s'appliquera en juin, et le temps que le PC aboutisse, on sera forcément dans le PLUi.

M. Geffroy.- Ce n'est pas cela. Je veux dire qu'on a écrit 9 900 m² sur le papier. Avec le PLUi, on sera plutôt dans les 7 700.

M. le Maire.- De toute façon, on respectera le PLUi. C'est ainsi. C'est ce que tu viens de dire. Il n'y a rien d'arrêté. Nous y reviendrons.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 31.

Adoptée par	33	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	

Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre	6	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier)
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Mériem Benammour va présenter la délibération suivante.

[32 - PMI Beaudottes - Convention de délégation de gestion d'activité de PMI](#)

Mme Benammour.- Cette délibération fait suite à ce que je vous avais présenté lors du dernier Conseil municipal, puisqu'il s'agit maintenant de la convention de délégation de gestion de la PMI des Beaudottes.

Le Département délègue à la Commune la gestion du centre de PMI des Beaudottes.

Nous devons établir une convention, dont les missions restent les mêmes. Elle encadre les missions et activités de la PMI municipale, les relations fonctionnelles avec le Département, le personnel municipal mobilisé, le financement et les conditions de prise en charge, ainsi que les locaux.

Cette convention sera signée pour trois ans, car à l'issue de ce temps, la PMI des Beaudottes fera partie de l'équipement petite enfance.

Chacun sait que la PMI est installée en ce moment à l'étage de la maison de quartier Marcel Paul. Courant 2028, si tout va bien, elle intégrera le nouvel équipement.

Il s'agit de voter cette délibération.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? *(Il n'y en a pas)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 32.

Adoptée par	38	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	38	voix	

Pour	37	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention	1	voix	Najat MABCHOUR
NPPV	1	voix	Dalila ARAB

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous passons au chapitre Culture.

[33 - Signature d'un avenant à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024 avec le Département de la Seine-Saint-Denis](#)

M. le Maire.- Le Département du 93 mène un effort particulier de coopération territoriale dans le domaine de la culture et du patrimoine. Nous avons des signatures de conventions avec cette collectivité, le Département, et la Ville de Sevran pour renforcer le dialogue territorial en matière de politique culturelle et favoriser les actions et expérimentations qui bénéficient aux habitants du département, et bien sûr, de Sevran.

Le rapport présente le détail des différentes interventions et des financements qui sont apportés dans le cadre de cette convention, pour les saisons 2022-2023, 2023-2024.

Il vous est proposé d'approuver cet avenant qui concerne la saison 2024-2025.

S'il n'y a pas de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 33.

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	

Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération suivante est présentée par Laurent Chantrelle.

[34 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association activités sportives taekwondo \(ASTAEK\)](#)

M. Chantrelle.- Je vous présente une délibération que je vais un peu détailler, et ensuite, toutes les autres seront en assentiment puisque cela concerne les conventions d'objectifs et de moyens pour les associations sportives.

En préambule, je tiens à souligner le travail remarquable mené par l'ensemble des associations sportives qui œuvrent à la promotion du sport et permettent la pratique d'une activité sportive assez diverse et de qualité dans la collectivité.

Ce soir, il est demandé au Conseil municipal d'adopter la délibération avec l'association activités sportives taekwondo (Astaek) relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville, représentée par M. le Maire, et l'association sportive.

Je vais préciser dans les grandes lignes de quoi il s'agit, même si nous en avons l'habitude, car depuis 2001, un décret précise l'obligation de conclure une contractualisation avec les associations lorsqu'une collectivité verse des aides de toutes natures, justifiées par un intérêt général dont le montant cumulé atteint ou dépasse le seuil de 23 000 €.

J'ajouterai d'ailleurs que nous souhaitons le faire pour des montants aussi inférieurs.

La présente convention a donc pour but d'exposer les engagements réciproques entre la Ville et l'association, dans l'objectif de développer la pratique sportive et les valeurs du sport.

En tout, 8 articles traitent de différents aspects tels que :

- L'objet de la convention
- La durée de la convention

- Les engagements et obligations de l'association
- Les engagements de la Ville de Sevrans
- Les modalités de versement de la subvention
- L'évaluation et le contrôle exercés par la Ville
- La modification de la convention avec l'avenant
- La résiliation de la convention le cas échéant.

Pour conclure, cette convention de type générique précise le montant de la subvention de fonctionnement et, en nature, l'occupation de nos équipements publics. C'est la même maquette pour toutes les associations. Seuls ces aspects varient.

M. le Maire.- Je vous remercie pour cet exposé.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Je vais porter une réflexion de M. Cordin qui a dû partir en raison d'activités prévues très tôt demain matin.

Il me dit que, parmi les conventions d'objectifs qui existent depuis maintenant trois ans environ et qui sont présentées depuis trois ans à la Ville, 16 présentent un vice de forme sur l'ensemble de ce qui a été exposé, à savoir :

- La délibération 34, pour l'association Astaek, n'est pas datée.
- La délibération 35, pour l'association Arts Énergétiques, n'est pas remplie.
- La délibération 36, pour l'association avec le Gardon Sevransais, n'est pas datée.
- La délibération 37, pour l'association du Club de lutte, n'est pas remplie.
- La délibération 38, pour l'association du Club nautique, n'est pas datée.
- La délibération 39, pour l'association Créatif Sevrans, n'est pas datée.
- La délibération 40, pour l'association Cross Training Family, n'est pas datée.
- La délibération 41, pour l'association Élan gymnique de Sevrans, n'est pas datée.
- La délibération 42, pour l'association Étoile Sportive de Sevrans, n'est pas datée.
- La délibération 43, pour l'association Gais Les Sablons, n'est pas datée.
- La délibération 44, pour l'association Kano Judo Kai, n'est pas remplie.
- La délibération 48, pour le Cercle athlétique de Sevrans, n'est pas datée.
- La délibération 50, pour l'association Première compagnie d'arc, n'est pas datée.
- La délibération 51, pour l'association Randonneurs sevransais sentiers, n'est pas

datée.

- La délibération 54, pour l'association Sevrans Futsal, n'est pas datée.
- La délibération 56, pour l'association Shorinji Kempo, n'est pas remplie.

Il me dit : à mon sens, il faut voter par l'affirmative, en demandant que les contrats soient corrigés avant l'envoi à la Préfecture.

Vous voyez, M. Cordin lit bien tout, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Oui, y compris avec des propositions.

M. Geffroy.- C'est quelqu'un de très précieux.

M. le Maire.- Je n'ai pas dit le contraire. Il faudrait que ce sentiment soit réciproque.

Laurent Chantrelle, avec la proposition que M. Cordin vient de faire par l'intervention de M. Geffroy.

M. Chantrelle.- L'ensemble des documents seront datés une fois que M. le Maire les signera. On propose aux associations de les signer, il faut que cela passe au Conseil municipal pour qu'on ait l'approbation, ensuite M. le Maire les signe et on les date.

M. Geffroy.- (*Hors micro*)

M. le Maire.- Je ne sais pas, on va regarder.

Il est proposé de passer au vote, mais si j'ai bien compris, sous réserve que l'on complète. On va vérifier cela ensemble. L'intelligence collective qui nous rassemble est de les voter et pas de les reporter.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°34.

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	

Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Les délibérations n°°35 à 61 sont considérées comme adoptées par assentiment, mais avec notre obligation de vérification pour les compléter.

[35 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Arts Énergétiques Sevranaïis](#)

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na

			Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

36 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association le Gardon sevranaï

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

37 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Club de lutte sevranaï 93

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI

			Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

38 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Club nautique sevranaïis

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

39 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Créatif Sevrans

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

40 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Cross training Family

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER

			Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

41 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Élan gymnique de Sevrans

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

42 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Étoile sportive de Sevrans

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR

			Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

43 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Gais les sablons

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

Contre			
Abstention			
NPPV			

44 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Kano Judo Kai

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

45 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Les Jeunes Nak Muay

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb,

			LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

46 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Alpha

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

47 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sevrans Basket Club

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	

Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

48 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Cercle athlétique de Sevrans (CAS)

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN

			Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

49 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Ourcq Can'ohé Club Sevranaïis

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

50 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Première compagnie d'arc

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat,

			MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

51 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Randonneurs Sevranaïis Sentiers (ARS)

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

52 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Roller Club

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

53 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sevrans Boxing Club

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER

			Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

54 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sevrans Futsal United

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

55 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sevrans Plongée

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR

			Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

56 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Shorinji Kempo

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

Contre			
Abstention			
NPPV			

57 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sport Élite Sevrans

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

58 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Tennis Club

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb,

			LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

59 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Vovinam Viet VO Dao Sevrans

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

60 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Wado Ryu Sevrans

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	

Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

61 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Yoga intégral de Sevrans

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud

			(pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- La prochaine délibération est rapportée par Laurent Chantrelle.

[62 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association éducative et sportive de France \(AESF\)](#)

M. Chantrelle.- Il s'agit de donner l'autorisation à la Ville de Sevrans à travers son maire de signer une convention d'objectifs et de moyens entre elle et l'association éducative et sportive de France, acronyme AESF.

Cette association, créée en novembre 2021, est reconnue comme un organisme de formation qui accompagne un public en inclusion et en réinsertion professionnelle. Son objet est notamment de promouvoir les métiers du sauvetage et du secourisme, de favoriser l'insertion par le sport aquatique et de participer au développement social éducatif et citoyen sur le territoire de la ville.

Elle forme pour l'obtention d'un diplôme ou d'une certification reconnue par l'État dans le domaine aquatique ou autre.

Considérant ses futurs besoins en maîtres-nageurs sauveteurs, nageurs-sauveteurs et secouristes, la Ville souhaite être proactive en signant l'accord avec cette association.

En accordant cette formation sur nos équipements, cela permettra de toucher de plus près les candidats. Il faut noter que l'organisme de formation s'occupe des démarches de financement pour les stagiaires qu'il accueille.

Si nous souhaitons proposer des stagiaires, un prix préférentiel sera appliqué à la collectivité.

Par ailleurs, l'AESG offre à la ville de Sevrans la formation aux gestes qui sauvent pour les agents et usagers. Il leur facturera uniquement le coût de la licence de 24 € par stagiaire.

La durée de la convention est de 24 mois.

Cette contractualisation engage la Ville à mettre à disposition, sous certaines conditions validées avec la direction des sports, des lignes de piscine, une salle de formation avec un tableau blanc et un rétroprojecteur dont nous disposons ici.

Enfin, il n'y a pas d'exclusivité, nous pouvons passer aussi par un autre organisme de formation pour former nos futurs maîtres-nageurs sauveteurs.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 62.

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouahab,

			LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Les délibérations n°63 et 64 sont considérées comme adoptées par assentiment.

63 - Revalorisation de la rémunération des animateurs diplômés

Adoptée par	39	voix	
Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

64 - Modification du tableau des effectifs autorisés

Adoptée par	39	voix	
-------------	----	------	--

Présents ou représentés	39	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à CHAUVET Claude), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), ARAB Dalila (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit (pouvoir donné à MOULINNEUF Serge), ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à BENAMMOUR Mériem), WAVELET Manuel, CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa (pouvoir donné à DI ZAZZO Jean-Charles), GUE Elisabeth, DI ZAZZO Jean-Charles, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominique Abelle), SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre			
Abstention			
NPPV			

Tableau des décisions

M. le Maire.- Vous avez eu une communication du tableau des décisions, et nous n'avons pas reçu de questions.

Je tiens à vous remercier. Il est 23 h 47 et nous terminons la séance du Conseil municipal.

Il ne me reste plus qu'à nous souhaiter un rendez-vous pour demain, si vous le voulez bien, à partir de 17 h 00 et jusqu'à 20 h 00, au parc Louis Armand, pour inaugurer le village de Noël. C'est avec beaucoup de plaisir et beaucoup de fierté que nous vous accueillerons et nous croiserons jusqu'au mardi 24 décembre prochain, dans ce village de Noël, avec piste de luge et patinage artistique.

Bonne soirée, bonnes fêtes et à l'année prochaine.

(La séance est levée à 23 h 47.)

Groupe « Pour Sevrans la gauche rassemblée écologique, solidaire et citoyenne » :

Blanchet Stéphane, Benammour Mériem, Jacquart Ludovic, Da Silva Elodie, Boitte Gilles, Cheriguene Abdelouaheb, Lardic Stéphan, Ratnathurai Ziromi, Moilime Hassanata, Brahim Marwa.

Groupe « Front de Gauche, communistes et citoyens »

Bernex Brigitte, Bacon Jean-François, Moulinneuf Serge, Batuamba Ivette, Kouyate Hawa, Prunier Gérald, Camara Mariama, Bastaraud Sébastien

Groupe des élus « Sevrans Écologie – Europe Écologie les Verts »

Méridet Dominique, Arab Dalila, Chauvet Claude, Baillon Jean-François, Roussel Daniel, Velthuis Asaïs, Gauthier Raymond, Loujahdi Brahim.

Groupe « La France Insoumise »

Bach Russo Safia, Yildiz Umit, Ceprani Eric

Groupe des « élus du Parti socialiste » :

Chantrelle Laurent, Mekki Chérifa, Pedrazo Jennifer, Wavelet Manuel

Groupe « Aimer Sevrans »

Geffroy Philippe, Hamdaoui Naïma, Aguirrebengoa Carole, Borel Yeretan Stéphanie, Cordin Olivier, Camara N'na Fanta

Groupe « Vers une nouvelle dynamique »

Libert Arnaud, Perran Dominique Abelle, Etienne Walnex

Élus sans groupe

Mabchour Najat (majorité), Saki Mireille, Jous Sullivan

Monsieur le secrétaire de séance

Monsieur le Maire